

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/03/2021

DEL 2021.03.10/41

Le **mercredi 10 mars 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur ARNAUD MURGIA

Thème :
URBANISME

Etaient présents :

Objet :

**Approbation du rapport
annuel 2019 de l'AREA
région Sud aux Elus**

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, Eric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSE, Christian JULLIEN, Emilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Elisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNEOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Gabriel LEON, Francine DAERDEN

Convocation :

Date :

04 mars 2021

Affichage :

04 mars 2021

**Nombre de
membres du
conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 30

**Nombre de
suffrages
exprimés : 33**

Etaient représentés :

René MICHEL donnant pouvoir à Elisa FAURE

LASSERRE Brigitte donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE

DAZIN Florian donnant pouvoir à Thomas SCHWARZ

Absents excusés :

René MICHEL, Brigitte LASSERRE, Florian DAZIN

Secrétaire de séance : Emilie DESMOULINS

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

VU l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités territoriales,

CONSIDERANT la délibération n° 2010-425 en date du 16/12/2010, autorisant la commune à devenir actionnaire de la SPL AREA Région Sud,

CONSIDERANT la délibération n° 2014.12.18/234, en date du 18/12/2014, approuvant la signature d'un Traité de concession avec la SPL AREA Région Sud, concernant l'aménagement de la ZAC « Cœur de ville »,

CONSIDERANT la délibération n° 2020.07.29/074 en date du 09/07/2020, désignant Monsieur Richard NUSSBAUM pour représenter la commune au sein de l'assemblée spéciale des actionnaires minoritaires,

CONSIDERANT que le conseil municipal doit se prononcer sur le rapport écrit qui lui est soumis au moins une fois par an par son représentant au conseil d'administration de la SPL AREA Région Sud, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées,

CONSIDERANT le rapport proposé pour l'année 2019, et le rapport de synthèse,

CONSIDERANT les travaux de la commission Urbanisme - Développement économique & Numérique, le réunie le 08/03/2021,

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'approuver le rapport écrit constituant pour l'année 2019, le compte rendu annuel de l'activité de la SPL AREA Région Sud, par l'élu, à sa collectivité,
- De donner quitus au représentant de la commune pour l'année 2019,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

URBANISME DEL 2021.03.10/41

PUBLIÉ LE

24 MARS 2021


Le Maire
Arnaud MURGIA



RAPPORT DES ELUS A LEUR COLLECTIVITE EXERCICE SOCIAL 2019

1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

RCS Marseille 340 206 572
Siège Social : 29 boulevard Charles Nédélec – 13003 Marseille

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : VIE DE LA SOCIETE	4
1.1 - ACTIONNARIAT	4
1.2 - GOUVERNANCE	5
1.3 - CONSEILS D'ADMINISTRATION 2019	5
1.4 - COMMISSAIRES AUX COMPTES	23
1.5 - PERSONNEL DE LA SOCIETE	23
1.6 - MANDATAIRES SOCIAUX	25
1.7 - LOCAUX DE L'ENTREPRISE	26
1.8 - CONTROLES EXTERNES	26
1.9 - CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES ACTIONNAIRES	27
1.10 - ASSURANCES	27
1.11 - COMPTES BANCAIRES	27
1.12 - PROCEDURES DE CONSULTATION	28
1.13 - MODALITES D'APPLICATION DU CONTROLE ANALOGUE	29
1.14 - PERSPECTIVES 2020	30
DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE	31
2.1 - OPERATIONS EN CPI / MANDATS 2019	31
2.2 - OPERATIONS POUR LE COMPTE DE LA REGION	31
2.2.1 - OPERATIONS LIVREES EN 2019	32
2.2.2 - OUVERTURES DE CHANTIERS EN 2019	36
2.2.3 - LIVRAISONS PREVISIONNELLES EN 2020	39
2.2.4 - DEMARRAGES PREVISIONNELS DE CHANTIERS 2020	43
2.3 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT	48
2.3.1 - ZAC DES CHALUS II - FORCALQUIER (04)	48
2.3.2 - ZAC DES ATELIERS - ARLES (13)	53
2.3.3 - ZAC CŒUR DE VILLE - BRIANÇON (05)	57
2.3.4 - CONCESSION PLACE DE L'OLIVIER - SECTEUR DES BRUYERES A MARIGNANE (13)	61
2.3.5 - VARECOPOLE	63
2.3.6 - ETUDES PREALABLES DE LA ZONE DU PLANET	65
2.3.7 - REQUALIFICATION DE LA PISCINE DU JAI - MARIGNANE	66

TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE	67
3.1 - ELEMENTS JURIDIQUES	67
3.1.1 - COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES	67
3.1.2 - PUBLICITES EN 2019	68
3.1.3 - MARCHES NOTIFIES EN 2019	70
3.1.4 - CONTENTIEUX OPERATIONNELS	71
3.2 - ELEMENTS FINANCIERS	72
3.2.1 - GIE AREA	72
3.2.2 - COMPTE DE RESULTAT, PAR ACTIVITE, DE LA SPL AREA	76
3.2.3 - ANALYSE BUDGETAIRE	77
3.2.4 - BILAN 2019	82
3.2.5 - ANALYSE BILANTIELLE	83
3.2.6 - SEMAREA	90
3.2.7 - PREVISIONNELS FINANCIERS DE LA SPL AREA REGION SUD	91
ANNEXE	92

PREMIERE PARTIE : VIE DE LA SOCIETE

La société AREA, constituée le 9 février 1987, est composée de 26 actionnaires et 9 administrateurs.

Son capital social, au 31/12/2019, est de 461 601 euros divisé en 3 017 actions de 153 Euros.

L'exercice social s'établit sur 12 mois du 1^{er} janvier au 31 décembre.

1.1 - ACTIONNARIAT

Composition de l'actionariat à la clôture de l'exercice écoulé :

	Collectivité	Nbre Actions	% du capital	Montant
1	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 841	94,17	434 673
2	Ville de Valbonne	20	0,66	3 060
3	Ville de Vaison la Romaine	10	0,33	1 530
4	Ville d'Arles	3	0,10	459
5	Communauté de Communes du pays de Forcalquier et Montagne de Lure	3	0,10	459
6	Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence (04)	45	1,49	6 885
7	Ville de La Seyne-sur-Mer	45	1,49	6 885
8	Ville de Briançon	30	0,99	4 590
9	Ville de Mont Dauphin	3	0,10	459
10	Ville de Cannes	1	0,03	153
11	Ville de Vence	1	0,03	153
12	Ville de Carros	1	0,03	153
13	Ville de Jonquières	1	0,03	153
14	Ville de Nice	1	0,03	153
15	Métropole Nice-Côte d'Azur	1	0,03	153
16	Ville de Marignane	1	0,03	153
17	Ville d'Embrun	1	0,03	153
18	Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon	1	0,03	153
19	Communauté d'Agglomération Terre de Provence	1	0,03	153
20	Conseil Départemental des Hautes Alpes (05)	1	0,03	153
21	Communauté de Communes Serre-Ponçon	1	0,03	153
22	Communauté de Communes Cœur de Var	1	0,03	153
23	Communauté de Communes du Briançonnais	1	0,03	153
24	Ville de Cotignac	1	0,03	153
25	Ville de Serres	1	0,03	153
26	Communauté de Communes du Pays des Ecrins	1	0,03	153
		3 017	100,00	461 601

1.2 - GOUVERNANCE

Par délibération en date du 26 janvier 2016, le Conseil d'Administration a choisi de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général.

S'agissant d'un Conseil d'Administration d'entreprise, les administrateurs n'ont pas de suppléant.

Composition du Conseil d'Administration au 31/12/2019 :

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Monsieur Pierre-Paul LEONELLI, Président Madame Florence BULTEAU RAMBAUD Monsieur Cédric DUDIEUZERE Madame Muriel FIOL Monsieur Bernard KLEYNHOF Monsieur Stéphane SAUVAGEON Madame Sandra TORRES Madame Sonia ZIDATE
Représentant des actionnaires détenant une part minoritaire au capital	Monsieur Marc DAUNIS
Soit un total de :	9 représentants

En sa séance du 26 janvier 2016, le Conseil d'Administration a procédé à la nomination de Monsieur Pierre-Paul LEONELLI aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

En sa séance du 13 juillet 2016, le Conseil d'Administration a procédé à la nomination de Monsieur Laurent GELLE-LACROIX aux fonctions de Directeur Général.

1.3 - CONSEILS D'ADMINISTRATION 2019

Au cours de l'année 2019, ont eu lieu 3 réunions du Conseil d'Administration, le 3 avril, le 29 mai et le 22 novembre.

I - SEANCE DU 3 AVRIL 2019 :

Points examinés :

- Approbation du PV de la séance du 19 décembre 2018
- Constat changement d'un représentant de la Région au sein du CA
- Constat augmentation de capital : Communauté de Communes du Briançonnais
- Augmentation de capital : Villes de Serres (05), Cotignac (83) et la Communauté de Communes du Pays des Ecrins (05)

- Comptes 2018 et budget 2019
- Avenant ZAC des Ateliers à Arles
- Concession Cœur du Var
- Information sur arrêt du Conseil d'Etat du 14 novembre 2018

Administrateurs présents :

- Monsieur Pierre-Paul LEONELLI
- Madame Florence BULTEAU-RAMBAUD
- Monsieur Cédric DUDIEUZERE
- Monsieur Bernard KLEYNHOFF
- Monsieur Stéphane SAUVAGEON
- Madame Sandra TORRES

Administrateurs ayant fait parvenir un pouvoir à la Société :

- Madame Muriel FIOLE à Monsieur Cédric DUDIEUZERE
- Madame Sonia ZIDATE à Monsieur Pierre-Paul LEONELLI

Absents excusés :

- Mr Marc DAUNIS

1) APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2018

Délibération n°1

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 décembre 2018 est approuvé.

➤ La Délibération n° 1 est approuvée à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

2) CONSTAT CHANGEMENT D'UN REPRESENTANT DE LA REGION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°2.1

Le Conseil d'Administration prend acte de la désignation de Madame Florence BULTEAU-RAMBAUD, à compter du 14 décembre 2018, en remplacement de Monsieur Georges LEONETTI, en tant que représentante du Conseil Régional au sein du Conseil d'Administration de la société AREA Région Sud.

➤ La Délibération n° 2.1 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.

Délibération n°2.2

Tous pouvoirs sont conférés par le Conseil d'Administration au Directeur Général pour effectuer toutes les formalités légales requises.

➤ La délibération n° 2.2 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés

3) CONSTAT AUGMENTATION DE CAPITAL : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANCONNAIS

Délibération n° 3.1

Le Conseil d'Administration constate que :

- L'action objet de l'augmentation de capital décidée par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2018 a été entièrement libérée ;
- Par conséquent, l'augmentation de capital est réalisée en date du 7 mars 2019, date d'établissement du certificat du dépositaire (CEPAC) ;
- La Communauté de Communes du Briançonnais est entrée au capital par l'acquisition de cette action au prix de 153 € + une prime d'émission de 2 945 € ;
- Le capital est ainsi porté à 461 142 € et est constitué de 3 014 actions.
- Le Conseil d'Administration arrête le rapport joint en annexe portant sur l'augmentation de capital n° II.4, réalisée dans le cadre de la délégation confiée au CA par l'AGE du 13 octobre 2017. Celui-ci est mis à disposition au siège de la société.

➤ La Délibération n° 3.1 est approuvée à l'unanimité des Administrateur présents ou représentés.

Délibération n° 3.2

Tous pouvoirs sont conférés par le Conseil d'Administration au Directeur Général pour effectuer toutes les formalités légales requises.

➤ La Délibération n° 3.2 est approuvée à l'unanimité des Administrateur présents ou représentés.

4) AUGMENTATION DE CAPITAL VILLES DE SERRES, COTIGNAC ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ECRINS

Délibération n° 4.1

Le Conseil d'administration,

Constatant la libération intégrale du capital social actuel de 461 142 euros, et se prévalant de la délégation de compétence pour décider d'augmenter le capital jusqu'à un montant maximum de 550 800 euros, accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 octobre 2017,

Décide de porter le capital social de 461 142 euros à 461 601 euros, par l'émission de 3 (trois) actions ordinaires de 153 euros de valeur nominale, majorés d'une prime d'émission de 2 945 euros par action.

L'action nouvelle devra être libérée intégralement à la souscription, au moyen de nouveaux apports en numéraire, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société.

L'action nouvelle portera jouissance à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital. A compter de cette date, elle sera assimilée aux actions anciennes et soumise à toutes les dispositions statutaires.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires est supprimé pour la totalité de l'augmentation de capital, au profit des collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales de la Région Provence Alpes Côtes d'Azur non actionnaires et souhaitant bénéficier des services de la SPL AREA.

De la même manière, le droit préférentiel de souscription réservé aux salariés de la société tel que prévu aux articles L. 3332-1 et suivants du code du travail est supprimé.

La souscription sera ouverte du 3 avril 2019 au 30 juin 2019.

Les bulletins de souscription seront reçus au siège social.

Les versements afférents à la souscription feront l'objet de virements bancaires à la Caisse d'Épargne Provence – Corse, qui établira le certificat de versement.

Le délai de souscription se trouvera clos par anticipation dès lors que l'augmentation de capital aura été intégralement souscrite.

► *La Délibération n° 4.1 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.*

Délibération n° 4.2

Le Conseil d'Administration décide, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, de modifier l'article 6 des statuts, relatif au capital social.

L'article 6 des statuts, lequel sera désormais libellé comme suit :

« Le capital social est fixé à 461 601 €. Il est divisé en 3 017 (trois mille dix-sept) actions de CENT CINQUANTE TROIS EUROS (153 €) chacune, souscrites en numéraire et dont la totalité appartient à des collectivités territoriales ou groupements.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions prévues ci-dessous.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur détient au moins 50 % du capital.

Le reste du capital est détenu par plusieurs Collectivités Territoriales ou Groupements.»

► *La Délibération n° 4.2 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.*

Délibération n° 4.3

Tous pouvoirs sont conférés par le Conseil d'Administration au Directeur Général à l'effet de :

- adresser à la Communauté de Communes du Pays des Ecrins, à la Ville de Serres et à la Ville de Cotignac les avis d'ouverture de souscription,
- recueillir les souscriptions,
- constater la libération par compensation des actions,
- prendre toutes mesures utiles pour la réalisation définitive de cette augmentation de capital,
- effectuer toutes formalités légales.

► *La Délibération n° 4.3 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.*

5) COMPTES 2018 ET BUDGET 2019

Délibération n° 5.1

Après en avoir délibéré, les administrateurs :

- Prennent acte du résultat prévisionnel 2018 de + 201 K€ ;
- Approuvent le résultat prévisionnel 2019 de + 187 K€

➤ *La Délibération n° 5.1 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.*

6) AVENANT N° 5 AU TRAITE DE CONCESSION DE LA ZAC DES ATELIERS A ARLES

Délibération n° 6

Le Conseil d'Administration autorise le Directeur Général de l'AREA à signer :

- L'avenant n°5 au traité de concession de la ZAC des Ateliers joint en annexe 1
- La convention tripartite Ville d'Arles / AREA / SCI AAI précisant les modalités du fonds de concours apportée par la SCI AAI pour la conception générale paysagère et l'assistance au suivi des travaux du Parc par le Bureau Bas Smet joint en annexe 2 de l'avenant.

➤ *La Délibération n° 6 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés*

7) TRAITE DE CONCESSION CŒUR DU VAR

Délibération n° 7.1

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve l'engagement de l'opération d'aménagement Varécopole pour la Communauté de Communes Cœur du Var et autorise l'AREA REGION SUD à signer le traité dont le montant prévisionnel est de 26,9 M € HT.

Il autorise le Directeur Général à signer tous documents relatifs à cet effet.

➤ *La Délibération n° 7.1 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés*

Délibération n° 7.2

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, autorise l'AREA REGION SUD à solliciter une subvention CRET auprès de la Région pour l'opération de la ZAC VARECOPOLE, dont le montant prévisionnel est de 1 M € HT et, par la suite à en demander son versement.

Il autorise le Directeur Général à signer tous documents relatifs à cet effet.

➤ *La Délibération n° 7.2 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés*

8) ARRET DU CONSEIL D'ETAT DU 14 NOVEMBRE 2018 - INFORMATION

Le Président rappelle que le Conseil d'Etat a rendu, le 14 novembre 2018, un arrêt considérant que, pour participer au capital d'une Société Publique Locale, une collectivité a l'obligation de détenir « l'ensemble des compétences » figurant à l'objet de ladite SPL ou SEM.

En réaction à cette décision particulièrement restrictive, un Sénateur des Hauts de Seine, Monsieur Hervé MARSEILLE, a déposé une proposition de loi visant à clarifier le statut des SPL et des SEM.

Il propose qu'une collectivité puisse entrer au capital d'une SPL dès lors qu'elle détient au moins une de ses compétences mais que, en revanche, ladite collectivité ne puisse confier à une SPL que des missions pour lesquelles elle détient la compétence.

Cette proposition a été déposée en première lecture le 7 février 2019 et sera discutée en séance publique le 4 avril 2019.

Le Président ajoute que cette décision apparaît comme excessivement restrictive et fait part de son incompréhension quant à la remise en question du fonctionnement des entreprises publiques locales, qu'elles soient SPL ou SEM.

Il souligne que ces types de sociétés sont des outils indispensables aux collectivités, leur permettant une gestion optimisée de leurs deniers.

Laurent GELLE-LACROIX ajoute que, la constitution du capital des EPL aujourd'hui ne peut être source d'aucune dérive quant aux compétences des actionnaires.

En effet, une Collectivité ne peut pas confier une mission à une EPL dans un domaine pour lequel elle ne détient pas la compétence.

Si toutefois une Collectivité venait à signer un tel contrat, le Contrôle de Légalité ne manquerait pas d'exercer son droit de contrôle, garantissant ainsi une totale sécurité.

S'agissant d'une information, ce point ne comporte pas de délibération.

II – SEANCE DU 29 MAI 2019

Points examinés :

- Approbation du PV de la séance du 3 avril 2019
- Arrêté des comptes 2018 - Rapport des élus à leur collectivité
- Constat augmentation de capital par l'émission de 3 actions nouvelles
- Rapport du CA à l'AGE sur l'utilisation de la délégation du 13 octobre 2017
- Convocation AGO, ordre du jour et projets de résolutions
- Proposition d'une nouvelle délégation de compétences pour augmenter le capital de la société
- Convocation AGE, ordre du jour et projets de résolutions

Administrateurs présents :

- Monsieur Pierre-Paul LEONELLI
- Madame Florence BULTEAU-RAMBAUD
- Monsieur Cédric DUDIEUZERE
- Monsieur Stéphane SAUVAGEON
- Madame Sandra TORRES
- Madame Muriel FIOL

Administrateurs ayant fait parvenir un pouvoir à la Société :

- Madame Sonia ZIDATE à Monsieur Pierre-Paul LEONELLI

Excusés :

- Monsieur Marc DAUNIS
- Monsieur Bernard KLEYNHOFF

1) APPROBATION PV DE LA SEANCE DU 3 AVRIL 2019

Délibération n° 1

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 3 avril 2019 est approuvé.

➤ La Délibération n° 1 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.

2) ARRETE DES COMPTES 2018 & RAPPORT DES ELUS A LEUR COLLECTIVITE

Délibération n° 2.1

Après en avoir délibéré, les administrateurs :

- Approuvent le rapport de gestion retraçant l'activité de la Société pour l'exercice 2018 qui sera présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire,
- Approuvent le projet de bilan et d'arrêté des comptes annuels 2018 tels qu'ils lui ont été présentés et faisant apparaître un résultat de 176 524 € pour un total de produits de 23 111 187 € et un total de charges de 22 934 663 €,
- Approuvent l'inscription en résolution, pour la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, de la proposition d'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice 2018 en report à nouveau pour 176 524 €.

➤ La Délibération n° 2.1 est approuvée à la majorité des Administrateurs présents ou représentés
- 2 abstentions : Mme Fiol & Mr Dudieuzère

Délibération n° 2.2

Le Conseil d'Administration approuve le Rapport Annuel des Elus à leur collectivité pour l'année 2018.

Il est précisé que, dans le cadre des obligations imposées par l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque administrateur aura en charge de présenter ce rapport à sa collectivité.

➤ La Délibération n° 2.2 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.

3) CONSTAT AUGMENTATION DE CAPITAL PAR L'EMISSION DE 3 ACTIONS NOUVELLES

Le Président indique que ce point n° 3 est supprimé de l'ordre du jour de la présente réunion et sera traité lors de la prochaine séance du Conseil d'Administration car les délais de mandatement des collectivités ayant souscrit à l'augmentation de capital décidée lors de la séance du 3 avril 2019 n'ont pas permis d'effectuer le versement correspondant sur le compte capital de l'AREA.

4) RAPPORT DU CA A L'AG SUR L'UTILISATION DE LA DELEGATION DU 13 OCTOBRE 2017

Délibération n° 4

Après en avoir délibéré, les administrateurs :

- Approuvent le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire portant sur la délégation de compétences reçue par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 octobre 2017.

➤ La Délibération n° 4 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.

5) CONVOCATION AGO. ORDRE DU JOUR ET PROJETS DE RESOLUTIONS

Délibération n° 5

Après en avoir délibéré, les administrateurs :

- Fixent la date de l'Assemblée Générale Ordinaire au 25 juin 2019,
- Approuvent l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :
 - I - Bilan et Compte de Résultat 2018
 - o Présentation du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au cours de l'exercice 2018,
 - o Lecture du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur les opérations de l'exercice 2018,
 - o Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des conventions passées avec les Administrateurs,

II – Rapport sur l'utilisation de la délégation de compétence reçue par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 octobre 2017 pour décider d'augmentations de capital, dans le cadre fixé par cette dernière,

III - Pouvoirs pour formalités

- Approuvent le projet de résolutions à présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire :

RESOLUTION N°1

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Bilan au 31 Décembre 2018, du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, du Rapport Général du Commissaire aux Comptes et du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes, décide :

- d'approuver les comptes tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration,
- d'affecter le résultat de l'exercice 2018 de 176 524 € en report à nouveau,
- de donner quitus aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé.

RESOLUTION N° 2

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, prend acte de l'utilisation par ce dernier de la délégation de compétences reçue par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 octobre 2017, pour les augmentations de capital de la SPL AREA Région Sud réalisées depuis ladite délégation.

RESOLUTION N° 3

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales.

➤ La Délibération n° 5 est approuvée à la majorité des Administrateurs présents ou représentés
– 2 abstentions : Mme Fiol et Mr Dudieuzère

6) PROPOSITION D'UNE NOUVELLE DELEGATION DE COMPETENCES POUR AUGMENTER LE CAPITAL DE LA SOCIETE

Délibération n° 6.1

Le Conseil autorise le Directeur Général à saisir les Actionnaires afin qu'ils délibèrent sur le projet d'augmentation de capital avec délégation de compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire au Conseil d'Administration, conformément à l'article L. 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ La Délibération n° 6.1 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.

Délibération n° 6.2

Le Conseil décide de soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire le projet de délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la limite d'un montant nominal maximum de 89 199 € (hors prime d'émission) et pour une durée de 18 mois (article L 225138 du Code de Commerce), par l'émission de 583 actions nouvelles au maximum, libérées au moyen de nouveaux apports en numéraire.

➤ La Délibération n° 6.2 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.

Délibération n° 6.3

Le Conseil approuve le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale portant sur les modalités de l'augmentation de capital avec délégation de compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire au Conseil d'Administration.

➤ La Délibération n° 6.3 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.

7) CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE, ORDRE DU JOUR ET PROJETS DE RESOLUTIONS

Délibération n° 7

Après en avoir délibéré, les administrateurs :

- Fixent la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire au 6 septembre 2019, permettant ainsi aux collectivités actionnaires de délibérer sur ce projet avant la tenue de ladite Assemblée.
- Approuvent l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :
 - o Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la limite d'un montant nominal maximum de 89 199 € (hors prime d'émission) et pour une durée de 18 mois (article L 225-138 du Code de Commerce), par l'émission de 583 actions nouvelles au maximum, libérées au moyen de nouveaux apports en numéraire ;
 - o Suppression du droit préférentiel de souscription au profit des Collectivités Territoriales et Groupements de Collectivités Territoriales de la Région Provence -Alpes - Côte d'Azur non actionnaires ;
 - o Pouvoirs au Conseil d'Administration aux fins de décider, réaliser et constater l'augmentation de capital ;
 - o Suppression de l'augmentation de capital réservée aux salariés ;
 - o Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.
- Approuvent le projet de résolutions à présenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire :

RESOLUTION N° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sous réserve de l'adoption de la deuxième résolution, délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider d'augmenter le capital social, conformément aux articles L. 225-129 et L.225-129-2 du code de commerce.

Sur décision du Conseil d'Administration, le capital social pourra être augmenté, en une ou plusieurs fois, dans la limite d'un montant nominal maximum de 89 199 € (hors prime d'émission) et pour une durée de 18 mois, conformément à l'article L. 225-138 du Code de Commerce, par l'émission de 583 actions nouvelles au maximum, libérées au moyen de nouveaux apports en numéraire, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société.

Les actions nouvelles seront émises à leur montant nominal de 153 euros, majoré d'une prime d'émission de 3 263 euros par action.

Elles devront être libérées en totalité lors de la souscription en numéraire.

Les actions nouvelles porteront jouissance à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital. A compter de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

RESOLUTION N° 2

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires conformément aux articles L. 225-135 et L. 225-138 du Code de Commerce, pour la totalité de l'augmentation de capital, au profit des Collectivités Territoriales et Groupements de Collectivités Territoriales de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur non actionnaires et souhaitant bénéficier des services de la SPL AREA Région Sud, dans le cadre de son objet social.

Lorsqu'il est fait usage de la délégation de compétence, le Conseil d'Administration ainsi que le Commissaire aux Comptes établiront chacun un rapport mis à la disposition des actionnaires au siège social, au plus tard dans les quinze jours suivant la réunion du Conseil d'Administration et porté à leur connaissance à l'Assemblée Générale suivante.

RESOLUTION N° 3

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet, conformément aux résolutions qui précèdent, de mettre en œuvre la délégation de compétence qui lui est donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il décidera, de fixer les conditions d'émission, de mener à bonne fin les opérations concourant à la réalisation des augmentations de capital, d'en constater la réalisation définitive et procéder à la modification corrélative des statuts.

RESOLUTION N° 4

Pour satisfaire aux dispositions de l'article L.225-129-6 du code de commerce, l'Assemblée Générale constate que l'ouverture du capital social aux salariés de la société dans le cadre d'une augmentation du capital social en numéraire aux conditions prévues à l'article L.

- 443-5 du Code du Travail n'est pas compatible avec le statut des SPL, dans lesquelles le capital social est composé exclusivement de Collectivités Locales et décide ainsi de ne pas appliquer ces dispositions.

RESOLUTION N° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

➤ La Délibération n° 7 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.

POINT D'INFORMATION :

Le Président donne ensuite aux Administrateurs une information relative au contrôle analogue :

L'AREA a été saisie par un de ses actionnaires, la Métropole de Nice Côte d'Azur, qui a fait part de ses réticences concernant la signature de tout nouveau CPI, considérant que les conditions du contrôle analogue, en ce qui les concerne, ne sont pas réunies.

Le Président indique que nous n'avons pas la même analyse et que l'ensemble de nos contrats conclus avec nos actionnaires minoritaires ont été validés par le contrôle de légalité.

Il ajoute que, au regard de l'évolution de l'actionnariat de l'AREA, il apparaît cependant nécessaire d'envisager une modification de nos statuts afin de garantir à l'intégralité de nos actionnaires les conditions du contrôle analogue les plus optimales.

En effet, si le dispositif aujourd'hui mis en œuvre permet aux actionnaires minoritaires d'agir sur le pouvoir décisionnel de la société, il n'en demeure pas moins que, face à l'évolution croissante de l'actionnariat de l'AREA, une réflexion doit être menée pour maintenir et garantir une sécurité juridique à l'intégralité des actionnaires, par le biais d'une représentation plus forte des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration.

Les modalités de ce renforcement du contrôle analogue sont actuellement à l'étude.

III – SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2019

Points examinés :

1. Approbation du PV de la séance du 29 mai 2019
2. Constat augmentation de capital Serres, Cotignac, CC Pays des Ecrins
3. Rapport du CA à l'AG sur délégation de compétence du 13 octobre 2017
4. Augmentation de capital Miramas avec suppression DPS
5. Modification des statuts :
 - 5.1 – Inscription de la participation de chaque actionnaire au capital de la société
 - 5.2 – Augmentation du nombre de sièges au Conseil d'Administration
6. Convocation de l'AGE
7. Modification du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration

Administrateurs présents :

- Monsieur Pierre-Paul LEONELLI

- Madame Florence BULTEAU-RAMBAUD
- Madame Sandra TORRES
- Madame Muriel FIOL
- Madame Sonia ZIDATE par visioconférence

Les Administrateurs suivants ont transmis leur pouvoir :

- Monsieur Stéphane SAUVAGEON à Monsieur Pierre-Paul LEONELLI
- Monsieur Bernard KLEYNHOFF à Madame Sandra TORRES
- Monsieur Cédric DUDIEUZERE à Madame Muriel FIOL

Excusés :

- Mr Marc DAUNIS

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 MAI 2019

Délibération n° 1

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29 mai 2019 est approuvé.

➤ La Délibération n° 1 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.

2) CONSTAT AUGMENTATION DE CAPITAL PAR L'ENTREE DES VILLES DE SERRES ET COTIGNAC ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ECRINS

Délibération n°2.1

Le Conseil d'Administration constate que :

- Les actions objet de l'augmentation de capital décidée par le Conseil d'Administration du 3 avril 2019 ont été entièrement libérées ;
- Par conséquent, l'augmentation de capital est réalisée en date du 28 juin 2019, date d'établissement du certificat du dépositaire (CEPAC).
- Les collectivités entrantes, ayant acquis chacune une action, au prix de 153 € + une prime d'émission de 2 945 € chacune, sont les suivantes :
 - o La Ville de Cotignac (83)
 - o La Ville de Serres (05)
 - o La Communauté de Communes du Pays des Ecrins (05)
- Le capital est ainsi porté à 461 601 € et est constitué de 3 017 actions.
- Le Conseil d'Administration arrête le rapport joint en annexe portant sur l'augmentation de capital n° 11.5, réalisée dans le cadre de la délégation confiée au CA par l'AGE du 13 octobre 2017. Celui-ci est mis à disposition au siège de la société.

➤ La Délibération n° 2.1 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.

Délibération n° 2.2

Tous pouvoirs sont conférés par le Conseil d'administration au Directeur Général pour effectuer toutes les formalités légales requises.

➤ La Délibération n° 2.2 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.

3) RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE SUR LA DELEGATION DONNEE LE 13 OCTOBRE 2017 PAR L'AGE AU CA

Délibération n° 3

Après en avoir délibéré, les administrateurs :

- Approuvent le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire portant sur la délégation de compétences reçue par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 octobre 2017.

➤ La Délibération n° 3 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.

4) PROPOSITION D'UNE AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

Délibération n°4.1

Le Conseil autorise le Directeur Général à saisir les Actionnaires afin qu'ils délibèrent sur le projet d'augmentation de capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription, conformément aux articles L. 225-132 et L.225-122 du Code de Commerce.

➤ La Délibération n° 4.1 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.

Délibération n°4.2

Le Conseil décide de soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire le projet d'augmentation de capital par l'émission d'une action nouvelle, libérée au moyen de nouveaux apports en numéraire.

➤ La Délibération n° 4.2 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.

Délibération n°4.3

Le Conseil approuve le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale qui lui est soumis, portant sur les modalités de l'augmentation de capital avec suppression du Droit Préférentiel de Souscription.

➤ La Délibération n° 4.3 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.

5) MODIFICATION DES STATUTS

Point 5.1 – Inscription de la participation de chaque actionnaire au capital de la société
– modification de l'Article 6 des statuts

Délibération n° 5.1

Après en avoir délibéré, les administrateurs approuvent l'inscription dans les statuts de la proportion du capital détenu par chaque actionnaire, conformément à l'Article L.1524-5 du CGCT et en application de l'article L.1531-1 du même code.

➤ La Délibération n° 5.1 est approuvée à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés.

Point 5.2 – Inscription de la participation de chaque actionnaire au capital de la société – modification de l'Article 6 des statuts

Délibération n° 5.2

Après en avoir entendu les explications du Président, les administrateurs approuvent la création d'un siège supplémentaire au Conseil d'Administration, passant ainsi à un total de 10 sièges, dont 8 sont attribués aux représentants de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, actionnaire majoritaire, et 2 sont attribués aux représentants des actionnaires minoritaires, par eux désignés en Assemblée Spéciale.

➤ La Délibération n° 5.2 est approuvée à la majorité des Administrateurs présents ou représentés. Deux administrateurs votent contre : Madame Muriel Fiol et Monsieur Cédric Dudieuzère

6) CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Délibération n° 6

Après en avoir délibéré, les administrateurs :

- Fixent la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire au 20 décembre 2019.
- Approuvent l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :
 - 1- Rapport sur l'utilisation de la délégation de compétence reçue par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 octobre 2017 pour décider d'augmentations de capital, dans le cadre fixé par cette dernière
 - 2- Proposition pour une nouvelle augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et modification des statuts
 - 3- Modifications des statuts :
 - Inscription de la part de capital détenue par chaque actionnaire
 - Création d'un nouveau siège au Conseil d'Administration
- Approuvent les projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire :

RESOLUTION N° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, prend acte de l'utilisation par ce dernier de la délégation de compétences reçue par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 octobre 2017, pour les augmentations de capital de la SPL AREA Région Sud réalisées depuis ladite délégation.

RESOLUTION N° 2.1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et après avoir constaté que le capital social était libéré en intégralité, décide d'augmenter le capital de la Société AREA Région Sud, d'un montant de 153 euros, par l'émission au pair de 1 action nouvelle.

Celle-ci sera d'une valeur de 153 (cent cinquante trois) euros, à libérer en numéraire, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société, sous réserve de l'adoption de la deuxième résolution relative à la suppression du droit préférentiel de souscription.

Elle devra être libérée en totalité lors de la souscription en numéraire.

L'action nouvelle portera jouissance à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, soit à la date d'émission de l'attestation de versement par l'organisme au sein duquel le versement a été effectué. A compter de cette date, elle sera assimilée aux actions anciennes et soumise à toutes les dispositions statutaires.

RESOLUTION N° 2.2

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires conformément aux articles L. 225-135 et L. 225-138 du Code de Commerce, pour ladite augmentation de capital, au profit de la Ville de Miramas (Bouches du Rhône).

RESOLUTION N° 2.3

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital susvisée et de procéder à la modification corrélative des statuts, objet de la cinquième résolution.

RESOLUTION N° 2.4

Pour satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale propose une augmentation du capital social en numéraire, réservée aux salariés, aux conditions prévues à l'article L. 3332-18 et suivants du Code du Travail.

RESOLUTION N° 2.5

L'Assemblée Générale décide, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, de modifier l'article 6 des statuts, en le portant à 461 754 euros.

RESOLUTION N° 2.6

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

RESOLUTION N° 3.1

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L.1524-5 du CGCT et en application de l'article L.1531-1 du même code, les actionnaires décident de modifier ce même article 6 des statuts – Capital social -, en précisant la proportion du capital détenue respectivement par chaque actionnaire.

L'article 6 des statuts – Capital social – sera ainsi modifié :

Le capital est fixé à 461 754 euros. Il est divisé en trois mille dix-huit (3 018) actions de cent cinquante trois (153) euros chacune, souscrites en numéraire et dont la totalité doit appartenir à des Collectivités Territoriales ou Groupements, ainsi réparties :

	Collectivité	Nbre Actions	% du capital	Montant
1	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 841	94,14	434 673
2	Ville de Valbonne	20	0,66	3 060
3	Ville de Vaison la Romaine	10	0,33	1530
4	Ville d'Arles	3	0,10	459
5	Communauté de Communes du pays de Forcalquier et Montagne de Lure	3	0,10	459
6	Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence (04)	45	1,49	6885
7	Ville de La Seyne-sur-Mer	45	1,49	6885
8	Ville de Briançon	30	0,99	4590
9	Ville de Mont Dauphin	3	0,10	459
10	Ville de Cannes	1	0,03	153
11	Ville de Vence	1	0,03	153
12	Ville de Carros	1	0,03	153
13	Ville de Jonquières	1	0,03	153
14	Ville de Nice	1	0,03	153
15	Métropole Nice-Côte d'Azur	1	0,03	153
16	Ville de Marignane	1	0,03	153
17	Ville d'Embrun	1	0,03	153
18	Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon	1	0,03	153
19	Communauté d'Agglomération Terre de Provence	1	0,03	153
20	CD 05	1	0,03	153
21	Communauté de Communes Serre-Ponçon	1	0,03	153
22	Communauté de Communes Cœur de Var	1	0,03	153
23	Communauté de Communes du Briançonnais	1	0,03	153

24	Ville de Cotignac	1	0,03	153
25	Ville de Serres	1	0,03	153
26	Communauté de Communes du Pays des Ecrins	1	0,03	153
27	Ville de Miramas	1	0,03	153
		3 018	100,00	461 754

*Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions prévues ci-dessous.
La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur détient au moins 50 % du capital.
Le reste du capital est détenu par plusieurs Collectivités Territoriales ou Groupements.*

RESOLUTION N° 3.2

Après avoir entendu l'exposé du Président, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de procéder à la modification de la composition du Conseil d'Administration par la création d'un siège supplémentaire.

L'article 15 des Statuts – Composition du Conseil d'Administration – sera ainsi modifié :

« Le nombre des sièges au Conseil d'Administration est fixé à un maximum de dix (10), dont huit (8) représentants de la Région Provence Alpes Côte-d'Azur et deux (2) représentants communs aux Collectivités Territoriales ou Groupements ayant une participation réduite au capital.

Ces Collectivités Territoriales ou Groupements de Collectivités sont réunis en Assemblée Générale Spéciale afin de désigner parmi leurs élus, leurs représentants communs, selon les modalités précisées par le Règlement Intérieur.

Les conditions de représentation des Collectivités Territoriales Actionnaires ou Groupements Actionnaires au Conseil d'Administration sont définies par l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La responsabilité civile résultant de l'exercice du mandat du représentant d'une Collectivité Territoriale ou Groupement au Conseil d'Administration incombe à cette Collectivité. »

RESOLUTION N° 3.3

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

*➤ La Délibération n° 3.3 est approuvée à la majorité des Administrateurs présents ou représentés.
Deux administrateurs votent contre : Madame Muriel Fiol et Monsieur Cédric Dudieuzère*

7) MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° 7

Le Conseil d'Administration approuve la modification apportée à son Règlement Intérieur par la modification du nombre de sièges.

Le nombre total des sièges est ainsi porté à 10, dont 8 sont réservés à son actionnaire majoritaire, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et 2 sont réservés aux représentants des actionnaires détenant une part minoritaire au capital de la société.

➤ La Délibération n° 7 est approuvée à la majorité des Administrateurs présents ou représentés.
Deux administrateurs votent contre : Madame Muriel Fiol et Monsieur Cédric Dudieuzère

1.4 - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats des commissaires aux comptes.

COMMISSAIRES AUX COMPTES	Durée du mandat	Terme du mandat
Titulaire : Cabinet MAZARS	6 ans	Dernier exercice 2022
Suppléant : Valérie RIOU	6 ans	Dernier exercice 2022

1.5 - PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ

Evolution globale des effectifs.

Au 31/12/2019, l'effectif de la société est de 41 personnes correspondant à 40 en équivalent temps plein. (Pour information, ce chiffre correspond à l'effectif uniquement de la SPL, le GIE comportant 24 salariés, soit 23,96 en équivalent temps plein).

Sur l'année 2019, 4 personnes ont quitté la société et 4 personnes sont entrées.

Politique contractuelle :

- prime d'ancienneté de 763 € versée à 1 salarié (pour information, 3 salariés concernés sur le GIE),
- prime de vacances de 450,44 € versée en juin à l'ensemble des salariés présents (SPL et GIE) au 01/06/19,
- prise en charge des frais de transport en commun à hauteur de 100 % des frais réels : 35 bénéficiaires (20 sur le GIE et 15 sur la SPL),
- mutuelle entreprise : participation de 55 % de la société,
- tickets restaurant : valeur 9,00 € avec participation de la société de 5,38 €,

- mesures salariales en 2019 enveloppe (pour la SPL et le GIE) représentant 2,2 % de la masse salariale brute (augmentation générale de 0,5 % + augmentations et primes individuelles).

Absentéisme – Accidents de travail :

ABSENCE	Nbre de salariés			Nbre de jours ouvrés SPL		
	SPL	GIE	Total	SPL	GIE	Total
Maladie	20	16	36	294,50	636	930,50
Maternité	2	0	2	0	0	0
Accidents de travail/trajet	0	1	1	0	2,5	2,5
Paternité	0	0	0	0	0	0

Formation :

FORMATION	2019		
	SPL	GIE	Total
Plan de formation	26 070 €	9 406 €	35 476 €
Nombre d'heures	343	98	441
Nombre de stagiaires	14	6	20

Accords d'entreprise en 2019:

- Accord sur la réduction du temps de travail :
 - o 22 jours de RTT, dont 11 jours fixés par l'employeur
 - o forfait de 216 jours de travail pour les cadres autonomes
- Accord d'intéressement : pour la période de 2018 à 2020
- Accord de participation : en cours
- Plan d'épargne entreprise
- Compte épargne temps : 54 salariés ont alimenté le CET (27 sur la SPL, 17 sur le GIE)
- Accord égalité entre hommes et femmes : pour la période de 2018 à 2020

Instances représentatives du personnel :

CSE de l'UES AREA : 4 membres titulaires et 2 membres suppléants.

Au 31 décembre 2019 : 2 délégués syndicaux de l'UES : Force Ouvrière (syndicat majoritaire) et Solidaires.

1.6 - MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions visées à l'article L225-102-1 Alinéa 4 du code de commerce, les administrateurs ont exercé, au titre de l'exercice écoulé, en sus ceux exercés au sein de l'AREA Région Sud, les mandats et les fonctions dans les organismes suivants, (hors mandats électifs) :

Pierre-Paul LEONELLI : Administrateur au Conseil de Surveillance de l'Aéroport Nice-Côte d'Azur, Administrateur de l'EPF PACA, Administrateur à l'Institut de la gouvernance territoriale et de la décentralisation de Paris, Administrateur à AMORCE, Administrateur de la SEMAREA, Membre représentant de l'AREA Région Sud à l'AG du GIE AREA, Administrateur au Parc National du Mercantour ;

Florence BULTEAU-RAMBAUD : Suppléante à l'Agence régionale de la santé, Représentante du Président à l'Association Cité des Métiers de Marseille, Sièges en Assemblée générale et Conseil d'administration à l'Association de gestion de l'Ecole de la Deuxième Chance, Sièges en Assemblée générale et Conseil d'administration à l'association pour le développement de l'information sur les Métiers et les Emplois (METIERAMA ADIME), Sièges en Assemblée générale et Conseil d'administration AU Campus Association de Préfiguration de l'Université régionale des Métiers (URM), Suppléante au CROUS, Représentante du Président à Challenge Partage Région Pole-Emploi, Sièges en Conseil d'administration au CREFOP, Sièges en Commission départementale de l'emploi et de l'insertion, Sièges au Conseil Académique de l'éducation Nationale des Bouches-du-Rhône (CAEN), Sièges au Conseil Départemental de l'Education Nationale des Bouches du Rhône (CDEN), Sièges au Conseil de l'Ecole du Professorat et de l'Education Nationale, Suppléante à l'établissement Public d'Aménagement (EPA) Euroméditerranée, Présidente du GERONTOPOLE SUD, Sièges au Grand Port Maritime de Marseille (GPM), Sièges au Conseil d'administration de l'Institut d'Economie Publique (IDEP), Sièges à l'IFSI des Sites de Ste Marguerite, la Capelette et Nord, Sièges à l'IFSI Blancarde, Sièges à l'IFSI du Groupement de coopération sanitaire du Pays d'Aix, Représentante du Président au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), Sièges au Schéma régional de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SREI), Suppléante au Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel (PNR) des Alpilles, Sièges à l'UFR Arts, Langues, Lettres, Sciences Humaines et Sociales, Sièges à l'UFR Sciences – Aix Marseille Université, Sièges à l'Université d'Aix-Marseille (AMU)

Marc DAUNIS : Membre du Bureau et du Conseil Communautaire CASA, Membre du SYMISA, Administrateur de la SPL ANTIPOLIS AVENIR (au titre de la CASA), Délégué au Comité du SIEF, Titulaire au C.A. Initiative Agglomération Sophia Antipolis - Plateforme France, Délégué titulaire du PNR Pré Alpes d'Azur, Titulaire du Réseau RETIS Innovation, Titulaire de ESA BIC, Titulaire de l'Incubateur PACA EST, Membre titulaire du C.A du CDG de la FPT des Alpes-Maritimes, Membre suppléant au CA du CDG de la FPT des Alpes-Maritimes ;

Bernard KLEYNHOFF : Président Conseil de surveillance de la SAACA, Administrateur de la SEMAREA, Membre représentant la SEMAREA à l'AG du GIE AREA, Elu à la CCI NCA Elu à la CCIR, Représentant de l'Associé Unique (CR) dans REGION SUD INVESTISSEMENT et PACA EMERGENCE;

Cédric DUDIEUZERE : Néant

Muriel FIOL : Néant

Stéphane SAUVAGEON : Administrateur de la SEMAREA et Membre représentant de la SEMAREA à l'AG du GIE AREA ;

Sandra TORRES : Administratrice du CCAS de La Seyne-Sur-Mer, Membre représentante de l'AREA Région Sud à l'AG du GIE AREA ;

Sonia ZIDATE : Administratrice à l'ARS (Agence Régionale de la Santé) : Conseil Territorial de Vaucluse et Conférence régionale de la santé et de l'autonomie, Association de gestion de l'Ecole de la Deuxième Chance (E2C), Centre de ressources pour la réhabilitation du patrimoine architectural : Ecole d'Avignon, Commission département des espaces, sites et itinéraires – Département de Vaucluse (CDESI84), Commission départementale des impôts directs locaux : département de Vaucluse, Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) département de Vaucluse, Conseil départemental de l'accès au droit de Vaucluse, Contrat de ville 2015-2020 de la Commune de Sorgues Dispositif régional d'observation sociale (DROS), IFSI du groupement d'intérêt public des établissements de Santé – Montfavet (en suppléance), Mission locale Jeunes Grand Avignon, Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance (SMAVD) (en suppléance), Syndicat mixte de gestion du parc naturel régional du Luberon (PNR) (en suppléance)

Au titre de leur mandat social :

- le Président n'a perçu aucune indemnité,
- le Directeur Général a perçu une rémunération dont le montant n'est pas mentionné dans ce document car cela amènerait à communiquer une rémunération individuelle.

1.7 - LOCAUX DE L'ENTREPRISE

Les locaux du siège de la société se situent dans une copropriété constituée de 2 copropriétaires :

- SIFER qui détient 4 714 / 10 000 èmes des parties communes générales dans cette copropriété,
- L'AREA qui détient 5 286 / 10 000 èmes des parties communes générales, ces locaux constituant le siège social de la société.

Par ailleurs, l'antenne « Nord/Est » est installée dans des locaux situés à Valbonne, faisant également partie d'une copropriété. L'AREA détient 840 / 10 000èmes des parties communes générales dans cette copropriété.

1.8 - CONTROLES EXTERNES

La société n'a pas fait l'objet de contrôle externe en 2019.

1.9 - CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES ACTIONNAIRES

Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la société et son directeur général, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration (extrait de l'article L. 225-38 du Code de commerce).

Sur l'exercice 2019, aucune convention règlementée n'a fait l'objet d'une approbation par le Conseil d'Administration.

1.10 - ASSURANCES

Contrats en cours :

ASSUREURS	Nature des contrats
GENERALI	Matériel informatique
GENERALI	Véhicule de service
GROUPAMA	Flotte véhicules en LLD
GENERALI	Assurance locaux Marseille et Valbonne
EUROSUD	Responsabilité civile, Cyber attaques, Fraude & Mandataires sociaux

1.11 - COMPTES BANCAIRES

9 comptes bancaires ouverts au 31/12/19 :

ORGANISME	Opération	Déouvert autorisé
Caisse d'Epargne	CPI/Mandats	40 000 K€
Caisse d'Epargne	ZAC Forcalquier	500 K€
Caisse d'Epargne	Autres mandats	150 K€
Caisse d'Epargne	Compte Structure AREA	Non
Caisse d'Epargne	Compte rémunéré société	Non
Caisse d'Epargne	ZAC des Ateliers	Non
Crédit Mutuel	ZAC des Ateliers	Non
ARKEA	ZAC des Ateliers	Non
ARKEA	ZAC Cœur de Ville - Briançon	2 000 K€

1.12 - PROCEDURES DE CONSULTATION

REUNIONS DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES INTERNE

Les marchés passés par la société pour la satisfaction de ses besoins propres, ou pour les contrats de travaux, d'études et de maîtrise d'œuvre conclus en son nom, sont soumis aux principes de publicité, de mise en concurrence et de transparence prévus par l'ordonnance du 6 juin 2015 et de son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le Conseil d'administration du 28 mai 2004 a décidé de la mise en place d'une commission d'appel d'offres.

Celle-ci est actuellement composée de 3 membres à voix délibérative, désignés par le Conseil d'Administration, parmi les représentants de la Région. Le Président de la Commission est désigné par ses membres et parmi eux.

La dernière modification a eu lieu lors du conseil d'administration du 20 juin 2018.

Les membres à voix délibérative sont les suivants :

1	Monsieur Stéphane SAUVAGEON, Président
2	Madame Sandra TORRES, Administrateur
3	Madame Muriel FIOL, Administrateur

Dans le cas où un jury doit être constitué (Marché de maîtrise d'œuvre), le Président désigne en outre deux personnalités détenant une qualification équivalente à la qualification professionnelle exigée pour la consultation. Ces personnalités ont voix délibératives.

Participent également à la Commission, sur convocation du Président :

- Avec voix délibérative : le représentant de la collectivité concernée par l'opération traitée. S'agissant des Concessions d'Aménagement, la présence de ce dernier est de droit, sauf disposition contraire du traité de concession.
- Avec voix consultative : le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou toute personne qu'il estime compétente dans le domaine qui fait l'objet de la consultation.

Leurs avis sont portés au Procès-Verbal à leur demande.

Conformément aux dispositions de l'article 432-12 du Code pénal, chaque membre présent lors d'une séance d'une Commission ou d'un Jury ne doit prendre, recevoir ou conserver un intérêt quelconque dans une entreprise mise en compétition ou dans une opération dont les dossiers sont traités durant cette même séance.

Commission Procédure Adaptée

L'AREA a fait également le choix, comme la Région, de soumettre ses marchés lancés en procédure adaptée pour un montant supérieur à 90 000 euros HT à l'avis d'une commission d'appel d'offre spécifique.

Cette commission est composée du Directeur Général, d'un Directeur Opérationnel et du Responsable des Moyens Généraux. Elle émet un avis sur les marchés et avenants présentés devant elle par la personne en charge du dossier. Cet avis est consigné dans un procès verbal.

De plus, L'AREA produit pour tous ses marchés un rapport d'analyse des offres dans le même formalisme imposé que pour les marchés formalisés.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE LA REGION

Le respect des règles de dévolution des marchés pour les opérations confiées par la Région est assuré par la mise en place de procédures contraignantes mises en œuvre notamment par des outils de gestion d'opérations et de gestion de marchés, qui imposent une stricte application de la réglementation en vigueur, ainsi que les règles définies par la Région.

Parmi ces règles de dévolution, l'AREA doit notamment soumettre les marchés qu'elle conclue à la Commission d'Appel d'Offres de la Région pour les opérations confiées par cette dernière.

1.13 - MODALITES D'APPLICATION DU CONTROLE ANALOGUE

AREA Région Sud est une Société Publique Locale (SPL) depuis le 12 décembre 2014.

Les conditions à respecter pour le « in house » sont les suivantes :

- le capital de la société doit être 100 % public,
- la société doit exercer ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur leur seul territoire,
- les collectivités actionnaires doivent exercer sur la société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services.

Le contrôle analogue est défini par la jurisprudence européenne comme un contrôle permettant aux collectivités actionnaires d'exercer une influence déterminante tant sur les objectifs stratégiques que sur les décisions importantes de la société.

Afin que celui-ci soit assuré par tous les actionnaires, y compris les actionnaires minoritaires, un règlement intérieur du Conseil d'Administration a été approuvé en séance du 24 novembre 2014, qui définit les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration mises en œuvre afin de répondre à cette obligation et introduit la tenue d'Assemblées Spéciales d'Actionnaires, de Comités d'Etudes et d'un Comité Permanent Stratégique et de Contrôle.

Ainsi,

- *l'Assemblée Spéciale des Actionnaires s'est réunie* : le 22 mars, le 29 mai et le 22 novembre 2019 ;
- *Le Comité Permanent Stratégique et de Contrôle s'est réuni* : le 22 mars 2019

1.14 - PERSPECTIVES 2020

La société AREA Région Sud se doit de poursuivre l'accompagnement de la Région dans la mise en oeuvre de sa stratégie Régionale. Dans ce cadre, elle se doit de mettre à disposition des collectivités régionales ses compétences et ses savoir-faire.

C'est pourquoi, de nouvelles collectivités ou groupements de collectivités intégreront l'actionariat de la société au cours de l'année 2020.

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

2.1 - OPERATIONS EN CPI / MANDATS 2019

La société dispose d'un portefeuille de 615 opérations « vivantes » représentant 859 376 K€ TTC, selon le détail suivant :

OPERATIONS CPI / MANDATS « VIVANTES » AU 31/12/2019	Nombre de contrats		Budgets votés hors honoraires en K€ TTC		Pourcentage d'avancement
	Total en cours	Dont votés en 2019	Total en cours	Dont votés en 2019	
<i>Constructions / réhabilitations</i>	57	-	469 060	-	74,76 %
<i>Entretien spécifique</i>	340	88	315 483	69 804	53,51 %
<i>Maintenance annuelle</i>	184	184	17 171	17 171	94,30 %
<i>Autres contrats Région</i>	12	2	22 293	480	51,85 %
Opérations Région	593	274	824 007	87 455	
Opérations Hors Région	22	4	35 369	16 468	32,59 %
Total	615	278	859 376	103 923	

2.2 - OPERATIONS POUR LE COMPTE DE LA REGION

2.2.1 - OPERATIONS LIVREES EN 2019

Mars

- LP ALPHONSE BEAU DE ROCHAS - DIGNE
Toiture du logement Intendante

Juillet

- LYP FÉLIX ESCLANGON - MANOSQUE
Aménagement parking contre plateau sportif

Septembre

- LP ALPHONSE BEAU DE ROCHAS - DIGNE
Drain du bâtiment B

Octobre

- CITÉ MIXTE PAUL ARÈNE - SISTERON
Restructuration de l'établissement
- LYP FÉLIX ESCLANGON - MANOSQUE
Rénovation chaufferie et isolation des combles

Novembre

- LYP ALEXANDRA DAVID NEEL - DIGNE LES BAINS
Réseaux Eau Chaude Sanitaire

Mars

- LYCÉE DOMINIQUE VILLARS - GAP
Modification dérochage

Juin

- LEPA LES EMEYERES - GAP
Mise à niveau de l'Atelier Bois
- LP PAUL HERAUD - GAP
Amélioration énergétique de l'établissement
- LP ALPES & DURANCE - EMBRUN
Mise aux normes PMR

Septembre

- LEPA LES EMEYERES - GAP
Construction d'un bâtiment yaourterie

Octobre

- LYP ARISTIDE BRIAND - GAP
Mise en sûreté de l'établissement

Novembre

- CITÉ MIXTE D'ALTITUDE - BRIANÇON
Travaux de sûreté
Remplacement automates régulation chauffage

Décembre

- LP ALPES & DURANCE - EMBRUN
Travaux de sûreté

Janvier

- ÉCOLE PAUL ELUARD - VILLE DE CARROS
Mise en accessibilité
Création d'un micro-site

Février

- LP JACQUES DOLLE - ANTIBES
Blocs sanitaires
- LYCÉE THIERRY MAULNIER - NICE
Amélioration des conditions de sécurité et sûreté
- LYP ALEXIS DE TOCQUEVILLE - GRASSE
Amélioration des conditions de sécurité et sûreté

Mars

- CAMPUS VERT D'AZUR - ANTIBES
Désamiantage bâtiments
Réfection couverture
- LP PAUL VALERY - MENTON
Mise en sûreté partielle de l'établissement
- LYP GUILLAUME APOLLINAIRE - NICE
Mise en sûreté partielle de l'établissement
- LP MARÉCHAL VAUBAN - NICE
Mise en sûreté partielle de l'établissement

Avril

- LYP PIERRE ET MARIE CURIE - MENTON
Réfection des étanchéités des bâtiments externat, internat et logements de fonction

Mai

- CREPS D'ANTIBES - ANTIBES
Travaux de mise en sûreté du site
- LYP ALBERT CALMETTE - NICE
Complément mise en sûreté
Remplacement du portail accès pompiers

Juillet

- LP INDUSTRIEL CHRIS - GRASSE
Mise en sécurité de l'établissement
- LYCÉE ESTIENNE D'ORVES - NICE
Création d'une liaison fibre optique

Août

- LYCÉE THIERRY MAULNIER - NICE
Rénovation étanchéité de la verrière atrium
Remplacement ouvrant de désenfumage

Septembre

- LYT & LP LES EUCALYPTUS - NICE
Mise en accessibilité de l'établissement

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

06

Octobre

- LP PASTEUR - NICE
Travaux de rénovation de la laverie en demi-pension

Novembre

- LYCÉE FRANCIS DE CROISSET - GRASSE
Mise en sécurité du lycée

Décembre

- L.A HORTICOLE VERT D'AZUR - ANTIBES
Rénovation de l'installation SSI du site
- LYCÉE SIMONE VEIL - VALBONNE SOPHIA-ANTIPOLIS
Mise en surêté partielle de l'établissement
- CITE INTERNATIONALE DE VALBONNE
Traitement des épaufrures des façades
- LYCÉE SIMONE VEIL - VALBONNE SOPHIA-ANTIPOLIS
Travaux rénovation de la laverie en 1/2-pension

Janvier

- LP RENÉ CAILLIE - MARSEILLE
Atelier Maçonnerie
- CREPS D'AIX EN PROVENCE - AIX EN PROVENCE
Travaux de solidité et mise en sécurité du bâti
Travaux de mise en sûreté du site
- LYP ANTONIN ARTAUD - MARSEILLE
Pôle électrotechnique
- LYT PASQUET - ARLES
Réhabilitation du foyer des élèves
- LYT & LP ADAM DE CRAPONNE - SALON DE PROVENCE
Rénovation des équipements du chauffage
- LP COLBERT - MARSEILLE
Réfection façades cor et arrière des bâtiments
- LYCÉE DES CALANQUES (EX-LPA) - MARSEILLE
Sécurisation du front rocheux derrière l'internat

Février

- LP LÉONARD DE VINCI - MARSEILLE
Restructuration de l'atelier des industries graphiques
- MONTMAJOUR ET PERDIGUIER - ARLES
Mise en conformité accessibilité du site
- LYCÉE VICTOR HUGO - MARSEILLE
Réfection des réseaux enterrés du lycée

Mars

- LYCÉE CHARLES MONGRAND - PORT DE BOUC
Aménagement de la vie scolaire
- CFA HENRI ROL-TANGUY - PORT DE BOUC
Création mezzanine de stockage dans atelier piscine

Avril

- LYP & LP JEAN LURCAT - MARTIGUES
Mise en conformité accessibilité du site
Amélioration conditions d'accueil, ateliers et CDI

Mai

- SITE HONORÉ DAUMIER - MARSEILLE
Sécurisation du site
- LYP DE L'EMPERI - SALON DE PROVENCE
Restructuration de l'entrée du lycée

Juin

- LYCÉE VICTOR HUGO - MARSEILLE
Amélioration des installations électriques
- LYCÉE LATECOERE - ISTRES
Extension - Réhabilitation - Études

Juillet

- LYCÉE PIERRE MENDES-FRANCE - VITROLLES
Réhabilitation 2 logements
Sécurisation façades internat
- LYP ALPHONSE DAUDET - TARASCON
Mise en sûreté
- LYT JEAN PERRIN - MARSEILLE
Sécurisation des accès et des clôtures
- LYT DENIS DIDEROT - MARSEILLE
Salle de musculation
- LP LES ALPILLES - MIRAMAS
Mise en sûreté du site

Août

- LYP EMILE ZOLA & ARC-DE-MEYRAN - AIX-EN-PROVENCE
Plateau « Esthétique »
Travaux de sécurité - sûreté du site
- LP LE CHATELIER - MARSEILLE
Rénovation réseau vapeur ateliers chimie
- LP LATECOERE - ISTRES
Réhabilitation logement n°8
- LP DOMAINE D'EGUILLES - VEDENE
Réparation des caissons des fenêtres
- LYCÉE DES CALANQUES (EX-LPA) - MARSEILLE
Traitement des charpentes bois

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

- LYCÉE VICTOR HUGO - MARSEILLE
Travaux de sûreté
- LYCÉE D'ALLAUCH
Construction neuve du lycée
- LEPA LES ALPILLES - ST-REMY-DE-PROVENCE
Mise en sûreté et sécurité de l'établissement
- LYCÉE JOLIOT CURIE - AUBAGNE
Salles de sciences ST2S

Septembre

- LYCÉE DE CHÂTEAURENARD
Construction d'un lycée général et techno
- LYCÉE MARCEL PAGNOL - MARSEILLE
Restructuration de la demi-pension
- LYP ALPHONSE DAUDET - TARASCON
Travaux de mise en accessibilité
- LP DOMAINE D'EGUILLES - VEDENE
Amélioration réseaux chauffage et production ECS
- LYCÉE GEORGES DUBY - LUYNES
Mise en sécurité et sûreté du site
Réfection des toitures de l'internat
- LYT HÔTELIER DE BONNEVEINE - MARSEILLE
Rénovation du restaurant brasserie
Sécurisation des accès et des clôtures
- LYP A. ET L. LUMIERE - LA CIOTAT
Mise en accessibilité du site
- LYP EMILE ZOLA & ARC-DE-MEYRAN - AIX-EN-PROVENCE
Remplacement du SSI et création d'un SSS

Octobre

- ARTHUR RIMBAUD - ISTRES
Étanchéité toitures demi-pension, infirmerie, atelier
- LYP JEAN COCTEAU - MIRAMAS
Réfection salles de sciences
- LP LES ALPILLES - MIRAMAS
Amélioration thermique des locaux
- LYCÉE VAL DE DURANCE - PERTUIS
Travaux de sûreté et sécurité du site
Étanchéité demi-pension et extension plonge
- LP FRÉDÉRIC MISTRAL - MARSEILLE
Remplacement du système d'aspiration des ateliers mécaniques auto
- LP LES ALPILLES - MIRAMAS
Mise en accessibilité du site

Novembre

- LYCÉE MARIE CURIE - MARSEILLE
Restructuration de la laverie
- LYCÉE CHARLES MONGRAND - PORT DE BOUC
Remplacement des pavés de verres en façade des bâtiments satellites par des menuiseries
- LYP DE L'EMPERI - SALON DE PROVENCE
Remplacement chaudière
- LP DOMAINE D'EGUILLES - VEDENE
Mise en sûreté de l'établissement
- LYP ANTONIN ARTAUD - MARSEILLE
Rafraîchissement de locaux intérieurs
Remplacement de menuiseries extérieures
- LYP & LP JEAN LURCAT - MARTIGUES
Mise en sûreté de l'établissement

Décembre

- LP DE L'ÉTOILE - GARDANNE
Mise en sûreté et en sécurité du site

Janvier

- LYT ROUVIERE - TOULON
Mise en place de salles préfabriquées

Février

- CREPS DE BOULOURIS - SAINT RAPHAËL
Travaux de mise en sûreté du site
Travaux d'assainissement logement de fonction

Avril

- CREPS DE BOULOURIS - SAINT RAPHAËL
Clos couvert urgent sur le site

Mai

- LP GALLIENI-FREJUS
Mise en sûreté du site (2^{ème} phase)
- CREPS DE BOULOURIS - SAINT RAPHAËL
Complément de mise en sûreté

Juillet

- LYP ALBERT CAMUS - FRÉJUS
Travaux de mise en accessibilité PMR
- LYCÉE DU VAL D'ARGENS - LE MUY
Amélioration eau chaude sanitaire lycée, internat

Août

- LP GOLF HÔTEL - HYÈRES
Renforcement des mesures de sûreté du site
- LYCÉE RAYNOUARD - BRIGNOLES
Construction du pôle formation sanitaire et social, et espaces sportifs

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

83

Septembre

- LP CLARET - TOULON
Construction de la demi-pension
- PARC SAINT JEAN - TOULON
Amélioration énergétique
- LYCEE DU VAL D'ARGENS - LE MUY
Rénovation étanchéités

Octobre

- LYP BONAPARTE - TOULON
Réaménagement des locaux ARL et salle des act
- CITE MIXTE THOMAS EDISON - LORGUES
Remplacement du SSI

Novembre

- CREPS DE BOULOURIS - SAINT RAPHAEL
Solidité, étanchéité, isolation, chauffage

Décembre

- LYCÉE MAURICE JANETTI - SAINT MAXIMIN
Reprise des réseaux EU-EV-EP
- LYP COUDON - LA GARDE
Travaux de sûreté du site

84

Février

- LYCÉE VITI - VINICOLE - ORANGE
Construction d'un gymnase
Restructuration des locaux pédagogiques
- E.R.F AUX PROFESSIONS PARAMÉDICALES - AVIGNON
Travaux de mise en sécurité
- LA RICARDE - L'ISLE-SUR-SORGUE
Mise en sûreté du site

Mars

- LYCÉE ALEXANDRE DUMAS - CAVAILLON
Remplacement du SSI
- CITÉ MIXTE JOSEPH ROUMANILLE - AVIGNON
Remplacement du SSI du Lycée Casares
- AÉROPORT AVIGNON PROVENCE - AVIGNON
Requalification et construction de bâtiments aéronautiques
- LYCÉE ISMAËL DAUPHIN - CAVAILLON
Amélioration de la demi-pension
- LYCÉE RENÉ CHAR - AVIGNON
Réfection zone préparation de la demi-pension

84

Avril

- LYP DE L'ARC-ORANGE
Travaux de mise en accessibilité PMR
- LYCÉE VICTOR HUGO - CARPENTRAS
Séparation réseaux de chauffage du bâtiment AB
- LYCÉE RENÉ CHAR - AVIGNON
Remplacement SSI et mise en sécurité du site
- AÉROPORT AVIGNON PROVENCE - AVIGNON
Aménagement de la zone d'activité du Pôle Pégase

Juillet

- LYCÉE VITI - VINICOLE - ORANGE
Travaux de mise en sûreté (2^{ème} tranche)
- LYCÉE LOUIS GIRAUD - CARPENTRAS
Réfection menuiseries et toitures logements fonction

Août

- LYCÉE ARISTIDE BRIAND - ORANGE
Amélioration des salles de sciences labo
- LYCÉE VICTOR HUGO - CARPENTRAS
Mise en sûreté

Septembre

- LYCÉE FERDINAND REVOUL - VALREAS
Réfection salle de sciences e104
- E.R.F AUX PROFESSIONS PARAMÉDICALES - AVIGNON
Réaménagement intérieur de l'amphithéâtre
- AÉROPORT AVIGNON PROVENCE - AVIGNON
Requalification et extension de voiries aéronautiques et réseaux divers

Octobre

- L.A. FRANÇOIS PETRARQUE-AVIGNON
Étanchéité toitures demi-pension et administration
Étanchéité amphithéâtre

Novembre

- CITE MIXTE FRÉDÉRIC MISTRAL - AVIGNON
Mise en accessibilité du site
- CITE MIXTE JEAN-HENRI FABRE - CARPENTRAS
Réfection de l'étanchéité du gymnase

Décembre

- LYCÉE FERDINAND REVOUL - VALREAS
Mise en sûreté du SSI et installation d'un SSS
- AÉROPORT D'AVIGNON-PROVENCE
TECHNOPÔLE PEGASE - AVIGNON
Piste de drones

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

2.2.2 - OUVERTURES DE CHANTIERS EN 2019

05 Juin

- LYP FÉLIX ESCLANGON - MANOSQUE
Rénovation de la chaufferie et isolation des combles

Juillet

- LYP ALEXANDRA DAVID NEEL - DIGNE-LES-BAINS
Réseaux ECS EF Bouclage
- ECOLE INTERNATIONALE PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR - MANOSQUE
Réaménagement partiel
- LP A. BEAU DE ROCHAS - DIGNE
Drain bâtiment B

05 Janvier

- CITE MIXTE D'ALTITUDE - BRIANCON
Remplacement automates régulation chauffage
- LEPA LES EMEYERES - GAP
Mise à niveau Atelier Bois

Février

- SITE DOMINIQUE VILLARS - GAP
Modification dérochage

Mai

- SITE MIXTE D'ALTITUDE - BRIANCON
Travaux de sûreté de l'établissement

Juin

- LYP ARISTIDE BRIAND - GAP
Rénovation et isolation de la restauration
Mise en sûreté de l'établissement
- LP SEVIGNE - GAP
Reprise étanchéité réserves et logement accueil

Novembre

- LEPA LES EMEYERES - GAP
Mise en sûreté de l'établissement

06 Janvier

- LP INDUSTRIEL CHRIS - GRASSE
Mise en sécurité de l'établissement

Mars

- LYT & LP LES EUCALYPTUS - NICE
Mise en accessibilité de l'établissement

06 Mai

- LYCEE ESTIENNE D'ORVES - NICE
Création d'une liaison fibre optique
- LYCEE SIMONE VEIL - VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS
Mise en sûreté partielle de l'établissement

Juin

- LA HORTICOLE VERT D'AZUR - ANTIBES
Rénovation de l'installation SSI de l'ensemble du site
- CITE INTERNATIONALE DE VALBONNE - SOPHIA ANTIPOLIS
Traitement des épaufrures des façades

Juillet

- LP AUGUSTE ESCOFFIER - CAGNES-SUR-MER
Amélioration de la sûreté de l'établissement
- LYCEE SIMONE VEIL - VALBONNE SOPHIA-ANTIPOLIS
Travaux de rénovation de la laverie en demi-pension
- VILLE DE CARROS
Construction de l'École Simone Veil
- FRANCIS DE CROISSET - GRASSE
Mise en sécurité du lycée
- LP PASTEUR - NICE
Travaux de rénovation de la laverie en demi-pension
- LYP AMIRAL DE GRASSE - GRASSE
Remplacement du SSI, centrale, détections et câblage
- LYT HÔTELIER PAUL AUGIER - NICE
Restructuration Extension de l'établissement

Octobre

- LYT & LP LES EUCALYPTUS-NICE
Monte-charge ateliers

Janvier

- LYCÉE CHARLES MONGRAND - PORT DE BOUC
Aménagement de la vie scolaire
- LEPA LES ALPILLES - SAINT REMY DE PROVENCE
Mise en sûreté et sécurité de l'établissement
- LYCÉE VAUVENARGUES - AIX EN PROVENCE
Mise en sécurité du parking professeurs

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

CREPS D'AIX EN PROVENCE - AIX EN PROVENCE
Solidité et mise en sécurité du bâti (Phase 2)

Février

LYCÉE JOLIOT CURIE - AUBAGNE
Accueil de l'IFSI-IFAS et réhab. partielle

Mars

LP JEAN MOULIN - PORT DE BOUC
Construction d'une salle de réunion et réfection de la verrière du hall d'accueil

LYT HÔTELIER DE BONNEVEINE - MARSEILLE

Sécurisation des accès et des clôtures

LYP & LP JEAN LURCAT - MARTIGUES

Mise en sûreté de l'établissement

Avril

LYT PASQUET - ARLES
Réfection de la toiture du bâtiment 4

LYP EMILE ZOLA & ARC-DE-MEYRAN - AIX
Plateau Esthétique

VILLA MEDITERRANEE - MARSEILLE
Réalisation travaux gros entretien et réparations

Mai

LYCEE VAL DE DURANCE - PERTUIS
Travaux de sûreté et sécurité du site

LYT DENIS DIDEROT - MARSEILLE
Salle de musculation

LYCÉE C. MONGRAND - PORT DE BOUC
Construction d'une salle de sport

Juin

LYCÉE JOLIOT CURIE - AUBAGNE
Salles de sciences ST2S

LP LE CHATELIER - MARSEILLE
Rénovation réseau vapeur ateliers chimie

LYT JEAN PERRIN - MARSEILLE
Rénovation de la demi-pension

LP LA VISTE-MARSEILLE
Rénovation toiture du gymnase

LYCEE VAL DE DURANCE - PERTUIS
Étanchéité demi-pension et extension plonge

LYCÉE C. MONGRAND - PORT DE BOUC
Remplacement des pavés de verres par des menuiseries

LYT PASQUET - ARLES
Réhabilitation du foyer des élèves

Juillet

- LP DE L'ÉTOILE - GARDANNE
Mise en sûreté et en sécurité du site
- LYP ÉMILE ZOLA & ARC-DE-MEYRAN - AIX-EN-PROVENCE

Remplacement du SSI et Création d'un SSS

- LP LEAU - MARSEILLE

Réaménagement du plateau esthétique salle 201

- LYCÉE MARIE CURIE - MARSEILLE

Restructuration de la laverie

- LYCÉE PAUL CEZANNE - AIX EN PROVENCE

Étanchéité toiture logements et demi-pension

- LYT HÔTELIER DE BONNEVEINE - MARSEILLE

Rénovation du restaurant Brasserie

- LYP ANTONIN ARTAUD - MARSEILLE

Rafraîchissement locaux intérieurs de bâtiments

- LYCÉE ARTHUR RIMBAUD - ISTRES

Réfection étanchéité toitures demi-pension, salles 111 et 112, infirmerie, atelier OP

- LP FRÉDÉRIC MISTRAL - MARSEILLE

Remplacement du système d'aspiration des ateliers mécaniques auto

- LYP ANTONIN ARTAUD - MARSEILLE

Remplacement de menuiseries extérieures

- LYCÉE DES CALANQUES (EX-LPA) - MARSEILLE

Traitement des charpentes bois

- LYCÉE VICTOR HUGO - MARSEILLE

Travaux de sûreté

Août

- LYP DE L'EMPERI - SALON-DE-PROVENCE
Remplacement chaudière

- LYP SAINT-EXUPERY - MARSEILLE

Renforcement de la sûreté du site

Septembre

- CREPS D'AIX EN PROVENCE
Amélioration des conditions d'accueil et hébergement

- LYP & LP JEAN LURCAT - MARTIGUES

Fermeture des cages d'ascenseurs

Octobre

- LYP FOURCADE MARIE-MADELEINE - GARDANNE

Mise en sûreté et en sécurité du site

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

83

Avril

- LYP SAINT EXUPERY - SAINT-RAPHAEL
Étanchéité logements de fonction et travaux liés

Mai

- PARC SAINT JEAN - TOULON
Amélioration énergétique
- LYCEE DU VAL D'ARGENS - LE MUY
Amélioration eau chaude sanitaire du lycée et de l'internat

Juin

- LYP DUMONT D'URVILLE - TOULON
Restructuration des extérieurs du site (voiries, réseaux)

Juillet

- LYCÉE MAURICE JANETTI - SAINT MAXIMIN
Reprise des réseaux EU-EV-EP
- LYCEE DU VAL D'ARGENS - LE MUY
Rénovation étanchéité
- CREPS DE BOULOURIS - SAINT RAPHAEL
Solidité, étanchéité, isolation, chauffage
- LYP BONAPARTE - TOULON
Réaménagement des locaux ARL, salle des actes
- LYP COUDON - LA GARDE
Travaux de sûreté du site
- LYP BONAPARTE - TOULON
Mise en sûreté et mise en accessibilité du site

Août

- LYP ALBERT CAMUS - FREJUS
Mise en sûreté partielle du site
- CREPS DE BOULOURIS - SAINT-RAPHAEL
Mise aux normes de chambres Bât. Sud

Novembre

- CREPS DE BOULOURIS - SAINT-RAPHAEL
Accessibilité prioritaire

84

Janvier

- L.A. FRANÇOIS PETRARQUE - AVIGNON
Etanchéité de l'amphithéâtre
Etanchéité toitures de la demi-pension et de l'administration

84

Février

- LYCÉE FERDINAND REVOUL - VALREAS
Mise en sûreté du SSI
Installation d'un SSS
- CITE MIXTE JEAN-HENRI FABRE - CARPENTRAS
Travaux de solidité du mur de soutènement

Mars

- LYCÉE PAUL VINCENSINI - VEDENE / LE PONTET
Mise en sûreté et sécurité de l'établissement
- LP DOMAINE D'EGUILLES - VEDENE
Amélioration des réseaux chauffage et production ECS

Mai

- LYCEE ARISTIDE BRIAND - ORANGE
Amélioration des salles de sciences Labo exao
- LYCÉE FERDINAND REVOUL - VALREAS
Réfection salle de sciences E104
- E.R.F AUX PROFESSIONS PARAMÉDICALES - AVIGNON
Réaménagement intérieur de l'amphithéâtre

Juin

- AÉROPORT AVIGNON PROVENCE - AVIGNON
Requalification et extension de voiries aéronautiques et réseaux divers

Juillet

- CITE MIXTE JEAN-HENRI FABRE - CARPENTRAS
Réfection de l'étanchéité du gymnase

Septembre

- LYCÉE ISMAËL DAUPHIN - CAVAILLON
Mise en sûreté du site

Octobre

- LYCÉE THÉODORE AUBANEL - AVIGNON
Abattage des arbres atteints du chancre coloré
- AÉROPORT AVIGNON PROVENCE - AVIGNON
Maintien du potentiel bâtiments et divers

Novembre

- CITE MIXTE FRÉDÉRIC MISTRAL - AVIGNON
Abattage des arbres atteints du chancre coloré

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

2.2.3 - LIVRAISONS PREVISIONNELLES EN 2020

05

Février

- LP A. BEAU DE ROCHAS - DIGNE LES BAINS
Mise en accessibilité et remplacement ascenseur Bât 4

Août

- LYP A. DAVID NEEL - DIGNE LES BAINS
Reconstruction réserves du gymnase

Sept

- LYT P.G. DE GENNES - DIGNE LES BAINS
Études de la rénovation du plateau scientifique

Octobre

- LYCÉE DES ISCLES - MANOSQUE
Reprise d'étanchéité partielle de la toiture de l'externat et de l'administration
Mise en sécurité de l'établissement
- LYT P.G. DE GENNES - DIGNE LES BAINS
Étanchéité de la toiture des logements de fonction avec isolation

Décembre

- ECOLE INTERNATIONALE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR - MANOSQUE
Réaménagement partiel

05

Mars

- LEPA LES EMEYERES - GAP
Mise en sûreté de l'établissement

Avril

- LP SEVIGNE - GAP
Reprise Étanchéité Réserves et Logement accueil

Septembre

- LEPA LES EMEYERES - GAP
Construction d'un Logement de fonction

Octobre

- LP ALPES & DURANCE - EMBRUN
Rénovation voirie livraison et ateliers

Novembre

- LYP ARISTIDE BRIAND - GAP
Rénovation et isolation de la restauration
- LYCEE HONORE ROMANE - EMBRUN
Remise à niveau après incendie

Décembre

- LEPA LES EMEYERES - GAP
Remise à niveau du gymnase

06

Janvier

- LYP AMIRAL DE GRASSE - GRASSE
Remplacement SSI, centrale, détections et câblages

Février

- LYCÉE ESTIENNE D'ORVES - NICE
Amélioration des conditions de sûreté de l'établissement suivant référentiel Région
- LYP & LP BEAU SITE - NICE
Amélioration des conditions de sûreté de l'établissement suivant référentiel région

Avril

- CREPS D'ANTIBES - ANTIBES
Reprise complète des étanchéités
- LYT & LP LES EUCALYPTUS - NICE
Monte-charge ateliers

Juin

- CREPS D'ANTIBES - ANTIBES
Étanchéité urgente des bâtiments du site
Travaux de menuiseries extérieures et bardage

Juillet

- VILLE DE VALBONNE - SOPHIA-ANTIPOLIS
Rénovation de bâtiments de la commune : Étanchéité et couverture

Août

- EQUIPEMENTS SPORTIFS DES BOUILLIDES - VALBONNE
Réhabilitation des équipements
- VILLE DE VALBONNE SOPHIA-ANTIPOLIS
Rénovation bâtiments de la Commune : menuiseries et charpente

Septembre

- LP JACQUES DOLLE - ANTIBES
Désamiantage des revêtements de sols niveau RDC et pose de sols durs
- LYP PIERRE ET MARIE CURIE - MENTON
Rénovation des installations de distribution de chauffage dans l'internat
- LP LES COTEAUX - CANNES
Reprise des épaufrures du bâtiment administratif
- LYP PIERRE ET MARIE CURIE - MENTON
Désamiantage de 2 salles
- VILLE DE CARROS
Travaux d'isolation à l'École Paul Eluard

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

06 Octobre

- LP MAGNAN - NICE
Amélioration des conditions de sécurité et sûreté
- LYCEE DE LA MONTAGNE - VALDEBLORE
Remplacement verrière du hall en toiture de l'administration

Novembre

- LYP PIERRE ET MARIE CURIE - MENTON
Mise en Sûreté partielle de l'établissement
- LYT LÉONARD DE VINCI - ANTIBES
Mise en Sûreté partielle de l'établissement
- VILLE DE CARROS
Construction de l'Ecole Simone Veil

Décembre

- LYP ALEXIS DE TOCQUEVILLE - GRASSE
Rénovation partielle des étanchéités gymnase et demi-pension

07 Janvier

- CREPS D'AIX EN PROVENCE
Mise en conformité réseaux d'eau et chauffage
- LYT PASQUET - ARLES
Réfection de la toiture du bâtiment 4
- LP LA VISTE - MARSEILLE
Rénovation toiture du gymnase
- CREPS D'AIX EN PROVENCE
Mise en sûreté du site (Phase 2)
- PAUL CEZANNE - AIX EN PROVENCE
Étanchéité toiture logements et demi-pension

Février

- UNIVERSITÉ RÉGIONALE DES MÉTIERS - MARSEILLE
Mission de Commissionnement
- LYP JEAN MOULIN - PORT DE BOUC
Construction d'une salle de réunion et réfection de la verrière du hall d'accueil
- LYCÉE PAUL CEZANNE - AIX EN PROVENCE
Mise en sécurité et sûreté

Avril

- CREPS D'AIX EN PROVENCE
Amélioration conditions accueil et hébergement
- LYT JEAN PERRIN - MARSEILLE
Renforcement structurel bâtiment F

Mai

- LYP & LP JEAN LURCAT - MARTIGUES
Fermeture des cages d'ascenseurs

- LP L'ESTAQUE - MARSEILLE
Aménagement plateforme e-commerce

Juin

- LYCÉE CHARLES MONGRAND - PORT DE BOUC
Construction d'une salle de sport
- LYCÉE JOLIOT CURIE - AUBAGNE
Accueil de l'IFSI-IFAS et réhabilitation partielle de l'établissement
- LYP FOURCADE MARIE-MADELEINE - GARDANNE
Mise en sûreté et en sécurité du site
- LYCÉE NELSON MANDELA - MARSEILLE
Étanchéité du bâtiment A
- LEPA LES ALPILLES - ST REMY DE PROVENCE
Remplacement d'une chaudière (chaufferie centrale)

Juillet

- VILLA MEDITERRANEE - MARSEILLE
Parachèvement
- CREPS D'AIX EN PROVENCE
Solidité et mise en sécurité du bâti (Phase 2)
- LYT JEAN PERRIN - MARSEILLE
Rénovation de la vie scolaire

Août

- LYCEE DE VAUVENARGUES - AIX EN PROVENCE
Mise en sécurité du parking professeurs
- CFA HENRI ROL-TANGUY - PORT DE BOUC
Réfection étanchéité et isolation, toiture bâtiment Enseignement
- LYP PIERRE MENDES-FRANCE - VITROLLES
Consolidation de la charpente de la demi-pension
- LYCÉE SIMONE VEIL - MARSEILLE
Aménagement de vestiaires

Septembre

- LYT REMPART - MARSEILLE
Réfection de la toiture du bâtiment de liaison
- LYP SAINT-EXUPERY - MARSEILLE
Renforcement de la sûreté du site
- LYP E. ZOLA & ARC-DE-MEYRAN - AIX-EN-PROVENCE
Plateau sportif
- LP LEAU - MARSEILLE
Réaménagement du plateau esthétique
- LP GUSTAVE EIFFEL - AUBAGNE
Restructuration pôle médical
- LYP ANTONIN ARTAUD - MARSEILLE
Laverie
- VAUVENARGUES - AIX EN PROVENCE
Création de cellule de comptage

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

Octobre

- LYT REMPART - MARSEILLE
Création d'un internat
- LYT JEAN PERRIN - MARSEILLE
Rénovation de la demi-pension
- EREA LOUIS ARAGON - LES PENNES
MIRABEAU
Reprise structurelle du B10
- LP LA CALADE - MARSEILLE
Rénovation chaufferie
- LYCÉE MARCEL PAGNOL - MARSEILLE
Restructuration du SSI du site
- JEAN MOULIN - PORT DE BOUC
Mise en conformité chaufferie : 3 chaudières
neuves
- LP LOUIS BLEROT - MARIGNANE
Réfection étanchéité et isolation de la toiture du
bâtiment accueil / CDI
- LP COLBERT - MARSEILLE
Remplacement des 2 chaudières en chaufferie
principale
- LP CAMILLE JULLIAN - MARSEILLE
Ravalement des façades
- LP LEAU - MARSEILLE
Consolidation des bâtiments
- LYP PIERRE MENDES-FRANCE - VITROLLES
Mise en accessibilité
Aménagement atelier ARL
- LP G. POINSO-CHAPUIS - MARSEILLE
Rénovation chauffage et VMC des ateliers

Novembre

- LP L'ESTAQUE - MARSEILLE
Rénovation plateau sportif
- LP BLAISE PASCAL - MARSEILLE
Rénovation totale du SSI
- LP AMPERE - MARSEILLE
Remplacement du SSI

Décembre

- LYP PAUL CEZANNE - AIX EN PROVENCE
Réhabilitation de la laverie et vestiaires.
- CREPS D'AIX EN PROVENCE
Solidité et mise en sécurité du bâti (Phase 3)
- LYP DE L'EMPERI - SALON DE PROVENCE
Amélioration des réseaux de chauffage (2^{ème}
tranche de travaux)

83 Janvier

- LYT ROUVIERE - TOULON
Remise à niveau des façades et désamiantage des
Bâtiments Logements
- LYP DUMONT D'URVILLE - TOULON
Restructuration des extérieurs, voiries et réseaux
- LYP SAINT EXUPERY - SAINT RAPHAEL
Étanchéité des logements de fonction et travaux liés

Février

- LP LÉON BLUM - DRAGUIGNAN
Réfection réseaux EU-EV
- LYP BONAPARTE - TOULON
Mise en sûreté du site

Mars

- LYP ALBERT CAMUS - FREJUS
Mise en sûreté partielle du site
- CREPS DE BOULOURIS - SAINT RAPHAEL
Mise aux normes d'une dizaine de chambres du
Bât Sud

Juillet

- CREPS DE BOULOURIS - SAINT RAPHAEL
Travaux ECS dans le COSEC

Août

- LYP BEAUSSIER - LA SEYNE
Amélioration énergétique
- LYP BONAPARTE - TOULON
Mise en accessibilité du site
Remplacement des 2 chaudières en chaufferie du
Bât D
- LP LÉON BLUM - DRAGUIGNAN
Reprise du Système de désenfumage des ateliers
- LYCÉE MAURICE JANETTI - SAINT MAXIMIN
Aménagements dans l'atelier TISEC

Septembre

- LYP ANNE-SOPHIE PIC - TOULON
Amélioration acoustique des CTA en toiture
- CITE MIXTE THOMAS EDISON - LORGUES
Rénovation/désamiantage de l'abris deux roues
- LYCÉE JEAN MOULIN - DRAGUIGNAN
Rénovation de 4 salles de sciences/désamiantage
- LYP SAINT EXUPERY - SAINT-RAPHAEL
Finalisation GTC
- LYP DUMONT D'URVILLE - TOULON
Restructuration machinerie piscine Bat K

83

Octobre

- LYP RAYNOUARD - BRIGNOLES
Remplacement ligne de self et travaux liés
- LYP DUMONT D'URVILLE - TOULON
Purge et réfection des façades dégradées des bat E, F, G, H, I et J. Diagnostic et premiers travaux
- LP GOLF HOTEL - HYERES
Déconstruction de 2 bâtiments préfabriqués et travaux divers

Novembre

- LP GEORGES CISSON - TOULON
Mise en sûreté établissement
- LYCÉE JEAN MOULIN - DRAGUIGNAN
Remplacement ascenseur du bâtiment principal

Décembre

- L.A. HORTICOLE - HYERES
Mise en sûreté établissement
- LP LÉON BLUM - DRAGUIGNAN
Mise en sûreté partielle du site phase 2

84

Janvier

- LYCÉE LA RICARDE - L'ISLE SUR SORGUE
Mise en accessibilité du site
- AÉROPORT AVIGNON PROVENCE - AVIGNON
Voiries Salon AERO PRO 2020

Février

- CITE MIXTE JEAN-HENRI FABRE - CARPENTRAS
Travaux divers de solidité : mur de soutènement
- LYCÉE PAUL VINCENSINI - VEDENE / LE PONTET
Mise en sûreté et sécurité de l'établissement
- LYCÉE THÉODORE AUBANEL - AVIGNON
Abattage des arbres atteints du chancre coloré

84

Mars

- CITE MIXTE FRÉDÉRIC MISTRAL – AVIGNON
Abattage des arbres atteints du chancre coloré

Mai

- AÉROPORT AVIGNON PROVENCE - AVIGNON
Maintien du potentiel pistes voiries et divers

Juin

- AÉROPORT AVIGNON PROVENCE - AVIGNON
Conformité réglementaire sécurité aéronautique

Juillet

- LYCÉE ISMAËL DAUPHIN - CAVAILLON
Mise en sûreté du site
- AÉROPORT AVIGNON PROVENCE - AVIGNON
Mise en sécurité et viabilisation zone Est

Août

- LYCÉE LOUIS GIRAUD - CARPENTRAS
Travaux de mise en accessibilité PMR

Septembre

- LYCÉE THÉODORE AUBANEL - AVIGNON
Réfection des sanitaires de la cour et création d'un auvent sur la terrasse de la demi-pension
- LYCÉE ISMAËL DAUPHIN - CAVAILLON
Amélioration des performances énergétiques

Novembre

- L.A. FRANÇOIS PETRARQUE - AVIGNON
Atelier de transformation agroalimentaire
- LYCÉE PHILIPPE DE GIRARD ET ROBERT SCHUMAN - AVIGNON
Confortement escalier bâtiment J
- LYCÉE AGRICOLE LA RICARDE - L'ISLE SUR SORGUE
Fermeture internat et isolation

Décembre

- CITE MIXTE FRÉDÉRIC MISTRAL - AVIGNON
Réaménagement des salles d'Arts appliqués
- AÉROPORT AVIGNON PROVENCE - AVIGNON
Maintien du potentiel bâtiments et divers

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

2.2.4 - DEMARRAGES PREVISIONNELS DE CHANTIERS 2020

04	Mars - LYCÉE DES ISCLES – MANOSQUE Reprise d'étanchéité toiture externat et administration	05	- LYCÉE HONORE ROMANE - EMBRUN Remise à niveau après incendie
	Mai - LYCÉE A. HONNORAT - BARCELONNETTE Restructuration de l'établissement		Août - LYCÉE ROMANE - EMBRUN Rénovation toiture et mise en oeuvre d'installations photovoltaïques
	Juin - LYCÉE DES ISCLES - MANOSQUE Mise en sécurité - LYP A. DAVID NEEL - DIGNE LES BAINS Reconstruction Réserves Gymnase - LYT P.G. DE GENNES - DIGNE LES BAINS Étanchéité toiture logements de fonction		Octobre - LP SEVIGNE-GAP Mise en sûreté
	Juillet - LP A. BEAU DE ROCHAS - DIGNE LES BAINS Mise aux normes PMR et remplacement ascenseur Bât 4		Décembre - LP SEVIGNE-GAP Rénovation SSI (y compris SSS)
	Août - LP LOUIS MARTIN BRET - MANOSQUE Extension et réhabilitation du lycée - LEPA CARMEJANE - LE CHAFFAUT Atelier de transformation Agro-alimentaires	06	Janvier - VILLE DE VALBONNE - SOPHIA-ANTIPOLIS Rénovation de bâtiments de la commune - CREPS D'ANTIBES - ANTIBES Reprise complète des étanchéité
	Septembre - LYT P.G. DE GENNES - DIGNE LES BAINS Études de la rénovation du plateau scientifique - LYP ALEXANDRA DAVID NEEL - DIGNE LES BAINS Remplacement de l'ascenseur de l'externat		Février - VILLE DE VALBONNE - SOPHIA-ANTIPOLIS Rénovation de bâtiments étanchéité et couverture
	Octobre - LP A. BEAU DE ROCHAS - DIGNE LES BAINS Rénovation locaux section TP		Mars - LP JACQUES DOLLE - ANTIBES Désamiantage des revêtements de sols niveau RDC et pose de sols durs - CREPS D'ANTIBES - ANTIBES Travaux de menuiseries extérieures et bardage
05	Avril - LP ALPES & DURANCE - EMBRUN Rénovation thermique logements de fonction - LEPA LES EMEYERES - GAP Construction d'un logement de fonction		Avril - LP MAGNAN - NICE Amélioration des conditions de sécurité et sûreté - LYP PIERRE ET MARIE CURIE - MENTON Mise en Sûreté partielle de l'établissement Rénovation installations chauffage dans l'internat - EQUIPEMENTS SPORTIFS DES BOUILLIDES - VALBONNE Conduite d'opération de réhabilitation - VILLE DE CARROS Travaux d'isolation à l'École Paul Eluard
	Mai - LEPA LES EMEYERES - GAP Remise à niveau gymnase		Mai - LYT LÉONARD DE VINCI - ANTIBES Mise en sûreté partielle de l'établissement - LYP ALBERT CALMETTE - NICE Complément mise en sûreté Remplacement du portail accès pompiers
	Juin - LP ALPES & DURANCE - EMBRUN Rénovation voirie livraison et ateliers		

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

06

Juin

- HONORÉ D'ESTIENNE D'ORVES - NICE
Réhabilitation du gymnase

Juillet

- LYCÉE DES MÉTIERS DE LA MONTAGNE - VALDEBLORE
Création d'une salle d'escalade et rénovation du plateau sportif extérieur
- LYP ALBERT CALMETTE - NICE
Rénovation SSI et SSS
- LYCÉE LES PALMIERS - NICE
Rénovation SSI et SSS
- LYCÉE DES METIERS DE LA MONTAGNE - VALDEBLORE
Remplacement de la verrière du hall
- LP LES COTEAUX - CANNES
Reprise des épaufrures du bâtiment administratif
- LYP PIERRE ET MARIE CURIE - MENTON
Désamiantage de 2 salles
- LYT & LP LES EUCALYPTUS-NICE
Rénovation du secteur Science (phase 1)

Août

- LYT JULES FERRY - CANNES
Mise en accessibilité bâtiment F

Septembre

- LYP ALEXIS DE TOCQUEVILLE - GRASSE
Rénovation partielle étanchéité gymnase et 1/2 pension

Novembre

- LP JACQUES DOLLE - ANTIBES
Mise en sûreté

Décembre

- LYP GUILLAUME APOLLINAIRE - NICE
Rénovation toiture et installations photovoltaïques
- LYCÉE THIERRY MAULNIER - NICE
Rénovation toiture et installations photovoltaïques

Janvier

- LEPA LES ALPILLES - ST REMY DE PROVENCE
Remplacement d'une chaudière (chaufferie centrale)

- LP L'ESTAQUE - MARSEILLE
Aménagement plateforme e-commerce
- CREPS D'AIX EN PROVENCE
Solidité et mise en sécurité du bâti (Phase 3)

Février

- LYCÉE PAUL LANGEVIN - MARTIGUES
Amélioration performance énergétique de l'externat et mise en accessibilité PMR
- LYCÉE NELSON MANDELA - MARSEILLE
Étanchéité bâtiment A

Mars

- CREPS D'AIX EN PROVENCE
Mise en conformité ECS et vestiaire salle d'armes

Avril

- LYP PIERRE MENDES-FRANCE - VITROLLES
Mise en accessibilité

Mai

- LYCÉE VAUVENARGUES - AIX EN PROVENCE
Réhabilitation, restructuration et extension
Création de cellule de comptage
- LYT JEAN PERRIN - MARSEILLE
Rénovation de la vie scolaire
- LYP PAUL CEZANNE - AIX EN PROVENCE
Réhabilitation de la laverie et vestiaires
- LYP PIERRE MENDES-FRANCE - VITROLLES
Consolidation de la charpente de la demi-pension
- LYP SAINT-EXUPERY - MARSEILLE
Renforcement de la sûreté du site

Juin

- EREA LOUIS ARAGON - LES PENNES MIRABEAU
Reprise structurelle du B10
- LP LA CALADE - MARSEILLE
Rénovation chaufferie
- LYP EMILE ZOLA & ARC-DE-MEYRAN - AIX-
Plateau sportif
- LYCÉE MARCEL PAGNOL - MARSEILLE
Restructuration du SSI du site
- LP LOUIS BLERIOT - MARIGNANE
Réfection étanchéité, isolation toiture Accueil et CDI
- LYP ANTONIN ARTAUD - MARSEILLE
Laverie
- CREPS D'AIX EN PROVENCE
Réhabilitation de l'unité d'hébergement Guiramande

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

- LP COLBERT - MARSEILLE
Remplacement des 2 chaudières en chaufferie principale
- LP LEAU - MARSEILLE
Consolidation des bâtiments
- LYT DENIS DIDEROT - MARSEILLE
Aménagement atelier ARL
- LP G. POINSO-CHAPUIS - MARSEILLE
Rénovation chauffage et VMC des ateliers
- Juillet**
- LYP JEAN COCTEAU - MIRAMAS
Réhabilitation partielle, construction d'un internat
- LYT REMPART - MARSEILLE
Réfection de la toiture du bâtiment de liaison
- LYCÉE JEAN MOULIN - PORT DE BOUC
Mise en conformité de la chaufferie
- LP GUSTAVE EIFFEL - AUBAGNE
Restructuration pôle médical
- CFA HENRI ROL-TANGUY - PORT DE BOUC
Réfection étanchéité et isolation, toiture bâtiment Enseignement
- LP AMPERE - MARSEILLE
Rénovation toiture, installations photovoltaïques
- LP FRÉDÉRIC MISTRAL - MARSEILLE
Rénovation toiture, installations photovoltaïques
- LP LEAU - MARSEILLE
Rénovation toiture, installations photovoltaïques
- LP RENÉ CAILLIE - MARSEILLE
Rénovation toiture, installations photovoltaïques
- LP JEAN MOULIN - PORT DE BOUC
Rénovation toiture, installations photovoltaïques
- LP CAMILLE JULLIAN - MARSEILLE
Ravalement des façades
- LYCÉE SIMONE VEIL - MARSEILLE
Aménagement de vestiaires
- Août**
- LYT JEAN PERRIN - MARSEILLE
Rénovation SSI Externat
- LP L'ESTAQUE - MARSEILLE
Rénovation plateau sportif
- LP BLAISE PASCAL - MARSEILLE
Rénovation totale du SSI
- LP AMPERE - MARSEILLE
Remplacement du SSI

- LYCÉE MARIE-MADELEINE FOURCADE - GARDANNE
Etanchéité bâtiment CDI (1ère phase)
- LYP DE L'EMPERI - SALON DE PROVENCE
Amélioration des réseaux de chauffage (2ème tranche)
- Septembre**
- CITÉ MIXTE MARSEILLEVEYRE - MARSEILLE
Rénovation des ascenseurs
- LYP ANTONIN ARTAUD - MARSEILLE
Remplacement de menuiseries extérieures
- Novembre**
- LYT REMPART - MARSEILLE
Mise en conformité accessibilité du site
- LP LATECOERE - ISTRES
Reprise du réseau vapeur des ateliers
- LYCÉE SAINT-EXUPERY - MARSEILLE
Mur d'escalade SAE
- LYT & LP ADAM DE CRAPONNE-SALON
Reprise infiltrations, mise en conformité réseaux
- Décembre**
- LYP ALPHONSE DAUDET - TARASCON
Rénovation toiture, installations photovoltaïques
- SAINT-EXUPERY - MARSEILLE
Rénovation toiture, installations photovoltaïques
- LP L'ESTAQUE - MARSEILLE
Rénovation toiture, installations photovoltaïques
- LP LA CALADE - MARSEILLE
Rénovation toiture, installations photovoltaïques

- 83** **Avril**
- LYP RAYNOUARD - BRIGNOLES
Remplacement ligne de self et travaux liés
- Mai**
- LYP BONAPARTE - TOULON
Remplacement des 2 chaudières en chaufferie
- LYP DUMONT D'URVILLE - TOULON
Restructuration machinerie piscine bat K
- L.A. HORTICOLE - HYÈRES
Mise en sûreté établissement
- CREPS DE BOULOURIS - SAINT-RAPHAËL
Travaux ECS dans le COSEC
- Juin**
- LYP DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ - GASSIN
Extension restructuration du gymnase

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

83

- LP GEORGES CISSON - TOULON
Mise en sûreté établissement
- CREPS DE BOULOURIS - SAINT-RAPHAËL
Rénovation de 13 chambres
- LYP DUMONT D'URVILLE - TOULON
Purge et réfection des façades dégradées des bâtiments, diagnostic et premiers travaux
- LP LÉON BLUM - DRAGUIGNAN
Reprise du système de désenfumage des ateliers

Juillet

- LYP ANNE-SOPHIE PIC - TOULON
Amélioration acoustique des CTA en toiture
- SITE DE LORGUES - THOMAS EDISON - LORGUES
Rénovation et désamiantage abris deux roues
- LYCÉE JEAN MOULIN - DRAGUIGNAN
Rénovation de 4 salles de sciences désamiantage
Rénovation toiture, installations photovoltaïques
- LYP SAINT EXUPERY - SAINT-RAPHAËL
Finalisation GTC
- LYCÉE MAURICE JANETTI - SAINT-MAXIMIN
Aménagements dans l'atelier TISEC

Août

- LYP COUDON - LA GARDE
Rénovation toiture, installations photovoltaïques
- LP LÉON BLUM - DRAGUIGNAN
Mise en sûreté partielle du site phase 2

Septembre

- LYCÉE JEAN MOULIN - DRAGUIGNAN
Remplacement de l'ascenseur du bâtiment principal

Octobre

- AÉRODROMES RÉGIONAUX
Requalification de bâtiments aéronautiques
Aménagements et équipements de plateformes
- LYP RAYNOUARD-BRIGNOLES
Rénovation du SSI

Novembre

- CREPS DE BOULOURIS - SAINT-RAPHAËL
Accessibilité prioritaire

84

Décembre

- LYCÉE MAURICE JANETTI - SAINT MAXIMIN
Amélioration de la plonge du lycée

Janvier

- LYCÉE THÉODORE AUBANEL - AVIGNON
Mise en accessibilité du site
- CITÉ MIXTE FRÉDÉRIC MISTRAL - AVIGNON
Restructuration de la demi-pension et construction d'un bâtiment atelier

Mars

- CITÉ MIXTE FRÉDÉRIC MISTRAL - AVIGNON
Réaménagement des salles d'Arts appliqués

Avril

- LYCÉE ALEXANDRE DUMAS - CAVAILLON
Mise en accessibilité des bâtiments
- L. PHILIPPE DE GIRARD & ROBERT SCHUMAN - AVIGNON
Confortement de l'escalier bâtiment J
- AÉROPORT AVIGNON PROVENCE - AVIGNON
Conformité réglementaire sécurité aéronautique

Mai

- AÉROPORT AVIGNON PROVENCE - AVIGNON
Mise en sécurité et viabilisation zone Est
Maintien du potentiel pistes voiries et divers
- ISMAËL DAUPHIN - CAVAILLON
Amélioration des performances énergétiques

Juin

- CITÉ MIXTE JOSEPH ROUMANILLE - AVIGNON
Mise en sûreté du Lycée Maria Casares

Juillet

- L.A. FRANÇOIS PETRARQUE - AVIGNON
Atelier de transformation agroalimentaire
- LYCÉE AGRICOLE LA RICARDE - L'ISLE SUR SORGUE
Fermeture internat et isolation
- CITÉ MIXTE JEAN-HENRI FABRE - CARPENTRAS
Rénovation toiture, installations photovoltaïques

Août

- LYCÉE ALPHONSE BENOIT - L'ISLE SUR SORGUE
1^{ers} travaux de confortement structurel
- LYCÉE ISMAËL DAUPHIN - CAVAILLON
Démolition du préau de liaison et mise en œuvre de marquises au-dessus des entrées

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

84 **Septembre**

- LYP DE L'ARC - ORANGE
- Mise en sûreté (2^{ème} tranche)

Octobre

- CFA VICTOR HUGO - CARPENTRAS
- Réhabilitation du CFA

Novembre

- LYCÉE ARISTIDE BRIAND - ORANGE
- Rénovation du SSI - SSS et travaux de 2nd œuvre

84 **CITÉ MIXTE DE L'ARGENSOL - ORANGE**

- Rénovation du SSI et mise en œuvre d'un SSS

Décembre

- LYCÉE FERDINAND REVOUL - VALREAS
- Rénovation toiture, installations photovoltaïques
- LYCÉE VITI - VINICOLE - ORANGE
- Rénovation du SSI de l'internat

2.3 - OPERATIONS D'AMENAGEMENT

2.3.1 -ZAC DES CHALUS II – FORCALQUIER (04)

281A – Concession d'aménagement de la ZAC des Chalus II à Forcalquier
Concédant : Communauté de Communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure

Approbation du dossier de création de la ZAC (128 710 m²) : 26 juin 2007
Concession d'aménagement notifiée le 6 novembre 2008 après mise en concurrence.
Durée de la concession : 12 ans, de 2008 à décembre 2018.

OBJECTIFS :

La ZAC des Chalus II est une zone d'activité et son objectif est d'accueillir de nouvelles entreprises en continuité de la zone d'activité économique existante et de favoriser l'installation d'entreprises s'inscrivant notamment dans le domaine du pôle Senteurs - Saveurs auquel participe le pays de Forcalquier.

L'accent est mis sur la qualité des implantations et la nature des futures activités : activités de pointe, activités d'accompagnement d'activités de développement durable, bâtiments de haute qualité architecturale et environnementale.

Des projets de pépinière, d'hôtel d'entreprises et d'atelier-relais sont prévus pour répondre aux divers besoins des créateurs d'entreprises ou de sociétés désireuses de se relocaliser dans un environnement de forte qualité.

La ZAC reçoit également une déchetterie intercommunale aux dernières normes qui accueille les activités de collecte de déchets et de tri sélectif.

PROGRAMME PREVISIONNEL :

Emprise totale de la ZAC = 12,871 hectares
Surface première tranche = 47 167 m²
Surface deuxième tranche = 81 543 m².

A l'origine, le projet comprenait deux tranches opérationnelles. En raison de l'évolution du marché local et du rythme de commercialisation de la première tranche, l'opération a été limitée à cette première tranche.

Les travaux de VRD ont commencé en juin 2013. Suite à la reprise du tracé des voiries et de plusieurs périodes d'intempéries, ils ont été livrés en mai 2014.

La ZAC comprend 18 lots d'activité dont 12 privés. Au 31 décembre 2018 :

- 6 lots ont été cédés sous forme de convention de participation (2, 8, 15, 16, 17 et 18)
- 7 lots ont été vendus (lots n° 1, 9, 11, 4, 5, 7 et 14)
- 3 lots sont sous promesse de vente (lots n°3,12 et 10).

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

Au 1er janvier 2019, le Concédant est, du seul fait de l'expiration, subrogé dans les droits et obligations du concessionnaire. Ainsi, la Communauté de Communes du Pays de Forcalquier - Montage de Lure devient propriétaire de l'ensemble des biens destinés à être cédés aux tiers et non encore revendus, à savoir :

- Parcelle lot 3 référence cadastrale ZD 294 pour 2 246 m2
- Parcelle lot 6 référence cadastrale ZD 297 pour 3 331 m2
- Parcelle lot 10 référence cadastrale ZD 301 pour 1 411 m2
- Parcelle lot 12 référence cadastrale ZD 303 pour 1 816 m2
- Parcelle lot 13 référence cadastrale ZD 304 pour 1 1135 m2

Ce transfert sera finalisé par acte notarié qui se traduira par le versement de la valeur vénale établie par les domaines pour un montant de 298 170 € HT.

DEROULEMENT DE LA REALISATION :

- Étude environnementale, étude hydraulique, étude d'impact, étude de sol, étude de conception VRD : réalisées de mars à juillet 2009,
- Modification du PLU approuvé en juin 2009,
- Diagnostics archéologiques : réalisés en novembre et décembre 2009,
- Études de réalisation réalisées de septembre à novembre 2009,
- Dossier de réalisation et programme des équipements publics approuvés le 21/12/ 2009,
- Prescriptions de fouilles archéologiques en juin 2010 et consultation réalisée en octobre 2010 ; subvention au titre du Fonds national d'archéologie préventive sollicitée en novembre 2010 et refusée en mars 2011,
- Négociation avec le SRA pour réduction de l'emprise à fouiller et pour division par lots spécifiques (paléolithique et bronze ancien) : juin à octobre 2011. Nouvelles prescriptions remises par le SRA en octobre 2011,
- Relance consultation pour fouilles archéologiques : novembre 2011 à janvier 2012,
- Travaux de fouilles archéologiques : mai à juillet 2012,
- Reprise AVP, PRO et DLE : juin à septembre 2012,
- Consultation VRD et attribution : octobre-décembre 2012,
- Attribution marchés de travaux VRD et aménagement : 14 mars 2013,
- Déroulement travaux VRD et aménagement 1ère tranche : mai 2013 à mai 2014,
- Livraison travaux 1ère tranche : 27 mai 2014,
- La déchetterie implantée sur le lot n°2 a été mise en service en mars 2014,
- Cession des différents lots de 2014 à 2019 (6 derniers lots en 2019),
- Dossier de Clôture de l'opération du 15 avril 2020, transmis le 05 mai 2020 à la communauté de Communauté Pays de Forcalquier - montagne de Lure ; en attente du Quitus.

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

BUDGETS :

DEPENSES PREVISIONNELLES EN K€ HT			RECETTES PREVISIONNELLES EN K€ HT		
	Bilan voté	Prévision bilan final		Bilan voté	Prévision bilan final
1. Études opérationnelles	125	126	1. Cessions lots privées	462	352
2. Charge foncière	1	1	2. Transfert de propriété	166	298
3. Mise en état des sols	317	317	3. Participations publiques sur lots publics	392	392
4. Travaux d'aménagement	1 150	1 147	4. Participations publiques sur équip. publics	836	836
5. Honoraires sur travaux	87	86	5. Participation ERDF	54	54
6. Frais de suivi et de coordination	28	27	6. Divers	0	0
7. Impôts et taxes	41	45			
8. Révision générale et aléas	-	-			
9. Frais financiers	56	58			
10. Rémunération concessionnaire	94	94			
TOTAL DEPENSES HT	1 898	1 901	TOTAL RECETTES HT	1 911	1 932
			RESULTAT	13	32

Au 31 décembre 2019,

- le total des dépenses s'élève à 1 898 175,01 € HT,
 - le total des recettes s'élève à 1 921 076,50 € HT,
- soit un différentiel positif de 22 901,49 €.

Cet écart s'explique d'une part par la maîtrise des dépenses qui ont baissé par rapport au bilan financier prévisionnel initial (avenant n°1 du 10 juin 2013 : 1 949 546 € HT), et d'autre part par les ajustements successifs du montant de la participation aux équipements publics qui est restée stable.

Les dépenses définitives s'établissent à 1 898 175,01 € HT et leurs répartitions par postes principaux sont les suivantes (en € HT) :

Dépenses :

postes	montant € HT	%
1 ETUDES OPERATIONNELLES	128 242,27	6,69%
2 CHARGE FONCIERE	647,07	0,03%
3 MISE EN ETAT DES SOLS	316 924,56	16,71%
4 TRAVAUX D'AMENAGEMENT	1 143 304,05	60,28%
5 HONORAIRES SUR TRAVAUX	84 912,42	4,48%
6 FRAIS DE SUIVI ET COORDINATION	29 960,48	1,58%
7 IMPOTS ET TAXES	44 556,06	2,35%
8 Révision générale et aléas	-	-
9 FRAIS FINANCIERS	58 107,06	3,06%
10 REMUNERATION CONCESSIONNAIRE	91 521,10	4,83%
Total Dépenses	1 898 175,01	100%

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

Recettes :

L'ensemble des recettes comprend :

- Le montant des cessions des lots aménagés
- La participation de la communauté de communes aux équipements publics
- Le remboursement des concessionnaires de réseaux pour l'alimentation électrique
- Des produits financiers

Les recettes définitives s'établissent à 1 921 076,50 € HT et leurs répartitions sont les suivantes :

Compte	Intervenant	Intitulé	Montant € HT
1 CESSION DE LOTS AMENAGES			1 030 403,95
5200	SCI Atelier bois	Cession lot n° 1	20 265,00
5200	Communauté CCPFML	Cession lot n° 2	145 500,00
5200	Communauté CCPFML	Cession lots n° 8, 15, 16, 17 & 18	246 204,95
5200	Communauté CCPFML	Cession lots n° 3, 6, 10, 12 & 13	286 940,00
5200	SCI Tom	Cession lot n° 4	62 500,00
5200	Huguenet Immobilier	Cession lot n° 5	59 160,00
5200	Hangar 04	Cession lot n° 7	97 680,00
5200	Domene	Cession lot n° 9	31 325,00
5200	SCI Ponchais	Cession lot n° 11	51 600,00
5200	SCI Argos-Lure	Cession lot n° 14	29 229,00
2 PARTICIPATION COMMUNAUTE DE COMMUNES			836 041,16
5502	Communauté CCPFML	Participation équipements publics	836 041,16
3 REMBOURSEMENT CONCESSIONNAIRES DE RESEAUX			54 173,89
	ENEDIS	Convention Enedis	54 173,89
4 PRODUITS FINANCIERS			457,50
	Caisse d'Epargne	Produits financiers 2011	457,50
TOTAL			1 921 076,50

Résultat de l'opération et affectation

Le résultat de l'opération représente un montant positif de 22 901,49 €.

Il n'y a pas de factures en instance à payer, ni de retenues à verser, et les marchés sont apurés.

Le résultat sera donc affecté en totalité.

Affectation : conformément au traité de concession article 24.5, l'excédent du bilan de clôture doit être reversé au concédant pour un montant de 22 901,49 €.

Avenant financier

Un avenant financier n°6 au traité de concession sera établi pour approuver le présent dossier de clôture de l'opération d'aménagement de la ZAC des Chalus II, valider l'arrêté des comptes et approuver le bilan de clôture, affecter le résultat d'opération au concédant, constater l'expiration du traité de concession et autoriser le concédant à donner quitus de sa mission au concessionnaire.

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

Bilan de clôture

Le bilan de clôture s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 1 921 076,50 €

ZAC DES CHALUS II
BILAN DE CLOTURE

31/12/2019

DEPENSES				RECETTES			
compte	libellé	montant € HT	montant € HT	compte	libellé	montant € HT	montant € HT
1	ETUDES OPERATIONNELLES		128 242,27	1	CESSIONS DE LOTS AMENAGES		1 030 403,95
1002	études de géométrie	28 550,00		5200	cession lot n°1	20 265,00	
1005	étude loi sur l'eau	6 500,00		5200	cession lot n°2	145 500,00	
1006	étude environnementale	19 700,11		5200	cession lot n°8, 16, 18, 17 et 18	240 204,95	
1009	étude d'urbanisme	82 967,84		5200	cession lot n°3, 6, 10, 12 et 13	280 940,00	
1009	implantation bornes de lots	860,00		5200	cession lot n°4	62 600,00	
1009	mise au point projet d'aménagement	9 578,22		5200	cession lot n°5	69 160,00	
				5200	cession lot n°7	97 680,00	
2	CHARGE FONCIERE		617,07	5200	cession lot n°9	31 325,00	
1201	acquisitions terrains CCPFML	1,00		5200	cession lot n°11	51 600,00	
1202	frai sur acquisitions	640,07		5200	cession lot n°14	29 229,00	
3	MISE EN ETAT DES SOLS		316 924,68	2	PARTICIPATION COMMUNAUTE DE COMMUNES		836 041,10
1300	feuilles archéologiques age du bronze	316 924,68		6602	participation aux équipements publics	836 041,10	
4	TRAVAUX D'AMENAGEMENT		1 143 304,05	3	REBOURSEMENT CONCESSIONNAIRES DE RESEAUX		64 173,89
13021	terrassment voiries et réseaux	1 013 736,13			convention Enedis	64 173,89	
13021	aménagement paysagers	42 074,89		4	PRODUITS FINANCIERS		457,50
1304	raccordement réseaux	76 196,56			produits financiers 2011	457,50	
1306	révisions de prix	11 297,48					
6	HONORAIRES SUR TRAVAUX		84 912,42				
15011	maîtrise d'œuvre travaux aménagement	74 871,37					
15011	maîtrise d'œuvre travaux infrastructure	2 241,98					
15011	CSPS feuilles archéologiques	3 186,42					
1506	révisions de prix	4 610,25					
6	FRAIS DE SUIVI ET COORDINATION		29 980,48				
18011	frai de publicité	21 796,47					
1802	frai de reprographie	1 964,07					
1805	assistance juridique	1 080,00					
1805	fabrication panneaux commerciaux	2 455,00					
1805	SIMI 2009	129,60					
1805	création graphique panneaux	730,00					
1805	constat huissier	828,10					
1805	assistance comptable	987,24					
7	IMPOTS ET TAXES		44 556,00				
1820	quote-part 2013 et 2014	2 250,00					
1820	avance archéologique	27 830,00					
1820	taxes foncières 2013 à 2019	14 476,00					
9	FRAIS FINANCIERS		68 107,06				
21011	frai financiers internes	6 572,19					
21011	frai financiers bancaires	23 059,87					
2102	frai financiers sur emprunt	26 475,00					
10	REMUNERATION CONCESSIONNAIRE		91 521,10				
17011	remunération sur acquisitions	38,82					
1702	remunération sur études	11 387,67					
1703	remunération sur travaux	61 831,99					
1704	remunération sur commercialisation	2 478,56					
1706	remunération de gestion	10 780,06					
1706	remunération complémentaire	5 000,00					
11	REVERSEMENT AU CONCEDANT		22 801,49				
	versement au concédant	22 801,49					
		1 921 076,50	1 921 076,50			1 921 076,50	1 921 076,50

2.3.2 -ZAC DES ATELIERS – ARLES (13)

278A – Concession d'aménagement de la ZAC des Ateliers

Concédant : Ville d'Arles

Approbation du dossier de création de la ZAC par délibération de la Ville d'Arles du 17 juillet 2006.
Concession d'aménagement du 31 mai 2007 confiée par la Ville d'Arles à l'AREA après mise en concurrence.

Durée de la concession : 13 ans, de juin 2008 à 31 décembre 2020.

Prolongée par avenant jusqu'au 31 Décembre 2023. (avenant 6 février 2020)

OBJECTIFS :

La Ville d'Arles, en partenariat avec la Région, a décidé de réaliser sur le site des anciens ateliers ferroviaires un projet de renouvellement urbain afin de créer de nouvelles fonctions urbaines centrées sur un grand projet culturel autour de l'image, de la photographie et de l'art contemporain.

Le projet s'articule principalement autour des réalisations de la Fondation LUMA, preneur principal des lots, dont le signal fort sera constitué par la construction d'un immeuble d'architecture contemporaine de grande hauteur conçu par l'architecte américain Franck GEHRY ouvrant sur un grand parc urbain et des jardins ouverts au public.

PROGRAMME PREVISIONNEL :

Surface de la ZAC = 113 000 m²

Nombre de lots = 11

SHON globale = 82 700 m²

Le programme culturel du Parc des Ateliers comprend :

- Le centre de l'image, de la photographie et des arts contemporains de la Fondation LUMA,
- Les bâtiments des Forges et des mécaniques à vocation d'expositions,
- La Grande Halle à vocation d'exposition,
- L'installation du siège des éditions ACTES SUD,
- L'implantation de l'École Nationale Supérieure de la Photographie réalisée sous la direction du Ministère de la culture,
- La réhabilitation partielle de la chapelle St Pierre de Mouleyrès (monument historique),
- La création d'un parc public remarquable.

Les équipements publics sont réalisés par le concessionnaire sur une surface d'environ 30 000 m² (infrastructures, VRD, aménagements de surface).

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

PHASAGE DES TRAVAUX :

Phase 1 : Réalisation des réseaux primaires et de voiries provisoires

Cette phase a débuté en 2014 et s'est terminée en 2017. Elle comprend la réalisation de tous les réseaux primaires nécessaires à la viabilisation des lots afin de permettre leur mise en exploitation en respectant le planning de réalisation des acquéreurs des lots. Cette phase comprend également la réalisation d'un bassin de rétention afin de recueillir les eaux de pluies et l'aménagement des deux exutoires d'eaux pluviales nécessaires au fonctionnement du site. Les travaux réalisés ont permis d'obtenir la conformité en termes de sécurité incendie auprès du SDIS et de garantir ainsi la sécurité.

Dans le but de garantir les divers accès aux lots cédés, des voies d'accès provisoires chantier et fonctionnels ont également été aménagés durant cette phase 1.

Phase 2 : Aménagement de surface des boulevards et voirie d'accès au site

Cette phase comprend le réaménagement du boulevard Victor Hugo et du chemin des Minimes compris dans le périmètre de la ZAC. Ces travaux sont réalisés dans un premier temps (avril 2017 à mai 2018 puis novembre 2018 à avril 2019) afin de garantir les accès à proximité de la ZAC et faciliter le fonctionnement des bâtiments déjà en exploitation, les bâtiments des Forges, des Mécaniques, de la Grande Halle ou des formations sont prévus à l'exploitation dès 2018.

En parallèle la dépose de la ligne RTE devenue obsolète pour le site, est prévue entre février et avril 2018.

La réalisation de ces travaux, séparés de la phase du parc actuellement en cours de conception, permet également une livraison des espaces extérieurs en cohérence avec la date de livraison partielle de la tour en mai 2019.

Phase 3 : Aménagement du parc

Cette zone comprend l'aménagement de l'esplanade y compris le lot 7 (à acquérir suite à l'avenant 5 prévu en 2019).

La réalisation des travaux sur ces espaces est prévue en 2020 2021, pour une livraison en juin 2021.

Le bilan financier prévisionnel est établi sur un échelonnement des dépenses d'opération sur la durée de ces quatre phases principales et sur des recettes de cession.

MOBILISATION FONCIERE :

- Acquisition des terrains de la Région : 12 décembre 2012 (main levée du privilège de vendeur le 29 novembre 2013),
- Acquisition du terrain Nord de RFF : 28 juillet 2014,
- Acquisition du terrain Nord de SNCF : 8 août 2014,
- Acquisition du terrain Sud de RFF : 2nd semestre 2015,
- Acquisition du terrain Sud Craponne à Antoine : Décembre 2017,
- Acquisition lot 7 : 2019

Au 31 décembre 2018, le concessionnaire AREA maîtrisait 100 % de la surface de la ZAC hors emprises communales et secteur non aménagé au Sud du canal de Craponne.

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

COMMERCIALISATION :

- Protocole signé le 20 juin 2008 avec la Fondation LUMA pour développer un projet à dimension internationale et avec les Éditions ACTES SUD : engagement des projets soumis à l'obtention des permis de construire purgés,
- Cession des terrains à la Fondation LUMA : acte authentique signé le 29 novembre 2013. Le bâtiment de la grande halle fait l'objet d'un usufruit de 30 ans ; le concessionnaire puis la ville en conserve la nue-propriété. Un versement comptant a été effectué en 2013 et le solde sera versé en 7 annuités égales entre 2014 et 2020,
- Cession du lot n°8 à ACTES SUD : 7 juillet 2014,
- Cession du lot n°2 au Ministère de la culture pour la construction de l'École Nationale Supérieure de la Photographie : 07/09/2016 (vente à titre gratuit),
- Cession en 2017 des lots 10 et 11 à la SCI AAI,
- Cession en 2017 à la SCI AAI de la partie ouest des terrains des Minimes pour la réalisation d'un parking,
- Cession nue-propriété Grande Halle à la SCI AAI : 2019

AVENANT EN COURS

Une réflexion est en cours avec la ville et la fondation Luma pour la finalisation de l'opération et une modification de programme. Ces évolutions entraîneront une modification des coûts de l'opération ainsi que de leur réparation et nécessiteront un allongement de la durée de la concession. Un avenant n°5 au traité de concession a été acté au cours du dernier trimestre 2019 afin d'établir la modification de programme et ses conséquences financières et de délai.

Les principales modifications sont liées :

- A la confirmation de la réalisation du parc et des jardins dans les équipements publics de la ZAC avant l'été 2021, avec le concours du Bureau Bas Smets apporté par la SCI AAI,
- A l'accord sur la participation de la SCI AAI à la réalisation des investissements communs nécessaires à l'entretien futur de l'ensemble des espaces verts du Parc,
- A l'accord sur des échanges fonciers entre la SCI AAI et l'AREA concernant la nue-propriété de la Grande Halle et de son Parvis contre le foncier du lot 7 nécessaire à la réalisation des espaces verts. Pour rappel, la SCI AAI était déjà propriétaire de l'usufruit de la Grande Halle,
- A la décision de concentrer l'effort financier pour l'aménagement des équipements publics sur le parc, les jardins et la restauration du mur d'enceinte, au vu de la proposition du Bureau Bas Smets et de renvoyer à une date ultérieure la question des aménagements de la tranche 2 du Boulevard Victor Hugo et du Chemin des Muraillettes,
- A la prolongation des délais de la concession de 3 ans (jusqu'en 2023) pour parfaire les écritures comptables de fin de bilan de la ZAC.

Ces évolutions entraînent une augmentation des dépenses et des recettes sans modification de l'équilibre financier final. Les équipements publics ne sont pas modifiés dans leurs objectifs fonctionnels.

Ainsi, de 39 551 637 € (avenant 4), le bilan financier de l'opération a été porté à 41 126 069 € HT, en augmentation de 1 574 432 € HT selon le détail suivant :

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

	AVENANT 4		AVENANT 5		ECARTS AVENANTS 4 ET 5
	BILAN 4	EQP 4	BILAN 5	EQP 5	
DEPENSES PREVISIONNELLES EN € HT	39 551 637	24 961 050	41 126 069	29 122 148	1 574 432
ETUDES OPERATIONNELLES	649 003	649 003	723 161	723 161	74 158
TRAVAUX BATIMENTS	544 329	291 000	571 044	163 715	26 715
CHARGES FONCIERES	11 818 625	300 000	12 654 600	530 000	835 975
MISE EN ETAT DES SOLS	7 652 860	7 052 860	7 271 019	7 271 019	-381 841
TRAVAUX D'AMENAGEMENT	13 368 584	13 367 976	14 044 349	14 044 349	675 765
HONORAIRES	1 563 415	1 234 786	2 203 430	1 943 705	640 015
GERANCE / ANIMATION / COMMUNICATION	430 000	0	367 386	0	-62 614
REMUNERATION CONCESSIONNAIRE	1 872 000	736 000	1 917 000	853 750	45 000
FRAIS DIVERS	188 935	105 000	160 255	98 131	-28 680
IMPOTS ET TAXES	225 000	0	222 543	0	-2 457
IMPREVUS - ALEAS	0	0	0	0	0
FRAIS FINANCIERS	1 238 886	624 425	991 282	594 318	-247 604
RECETTES PREVISIONNELLES EN € HT	39 551 637	24 961 050	41 126 069	28 122 148	1 574 432
CESSION DES CHARGES FONCIERES	14 533 359	0	14 942 471	0	409 112
PRODUITS DE LOCATION	42 032	0	46 809	0	6 777
PARTICIPATIONS PRIVEES	12 265	0	912 641	900 000	900 376
PARTICIPATIONS PUBLIQUES	24 963 981	24 961 050	25 222 148	25 222 148	258 167
<i>Dont Villes d'Arles</i>	<i>5 032 979</i>	<i>5 030 048</i>	<i>5 037 146</i>	<i>5 037 146</i>	<i>3 667</i>
<i>et dont valorisation dépose ligne ht Mirnmes</i>	<i>1 400 000</i>	<i>1 400 000</i>	<i>1 400 000</i>	<i>1 400 000</i>	<i>0</i>

Il est précisé que la rémunération de l'AREA était arrêtée à 1 872 000 € dans l'avenant 4 comprenant une part variable de 56 K€ liée à la réalisation des travaux supplémentaires sur l'avenue Victor Hugo et sur le chemin des Muraillettes. La non réalisation de ces travaux est compensée par le transfert du budget pour la réalisation du Parc. Ainsi, et en prenant en compte l'allongement des travaux et de la Concession ainsi que l'élaboration d'un nouveau DCE Travaux, la rémunération de la société serait portée forfaitairement à 1 917 000 €.

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

2.3.3 -ZAC CŒUR DE VILLE – BRIANÇON (05)

107 – Concession d'aménagement de la ZAC Cœur de Ville

Concédant : Ville de Briançon

Approbation du dossier de création de la ZAC (113 262 m²) : 18 décembre 2013

Concession d'aménagement notifiée le 15 février 2015.

Durée de la concession : 12 ans de 2014 à 2026.

OBJECTIFS :

Les objectifs de la ZAC Cœur de ville visent la réalisation d'une opération d'aménagement permettant d'assurer le développement économique et urbain du site des anciennes casernes Colaud et Berwick en vue notamment de favoriser :

- la protection du patrimoine existant présentant un caractère notable,
- le renouvellement urbain du site des casernes Colaud et Berwick,
- le développement économique,
- le développement culturel et la mixité urbaine et sociale.

PROGRAMME PREVISIONNEL :

La constructibilité maximale autorisée par le dossier de création de la ZAC est de 80 000 m² de surface de plancher. Le dossier de réalisation de ZAC est établi sur une surface légèrement moindre, à 76 140 m² de surface de plancher (SDP).

Ce programme s'articule autour :

- d'un pôle économique, commercial et culturel dans la partie nord de la ZAC établi autour du projet de médiathèque, du cinéma, d'Altipolis et des constructions qui seront centrées autour de la place des casernes et de place du marché à côté de la résidence seniors,
- du parc urbain et du pôle sportif dans la partie centrale et sud de la ZAC qui concentrent l'essentiel des constructions résidentielles et des surfaces commerciales implantées en rez-de-chaussée des immeubles en front de rue Barbot/Colaud.

De façon prévisionnelle, le programme global des constructions est réparti selon les 6 catégories suivantes :

- Constructions à usage résidentiel,
 - Constructions à usage d'hôtellerie,
 - Constructions à usage commercial,
 - Constructions à usage de bureaux et services,
 - Constructions à usage d'activités,
 - Constructions à usage d'équipements publics.
-

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

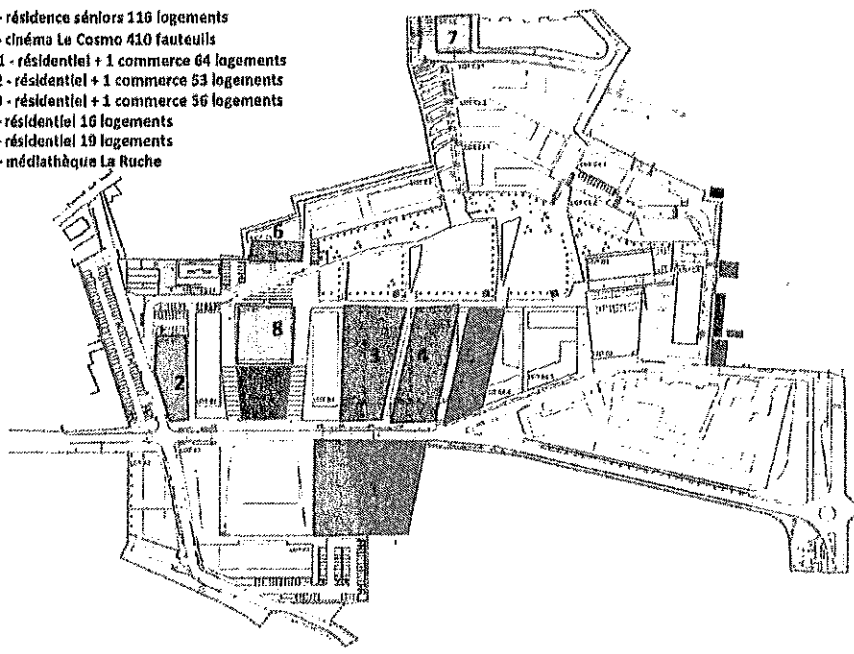
Déroulement 2019 :

Les 13 bâtiments ayant fait l'objet d'un permis délivré à partir de 2015 ont été livrés tout au long de l'année 2019 :

- . 1 résidence séniors 116 logements
- . 1 cinéma 410 fauteuils
- . 1 médiathèque La ruche
- . 10 bâtiments résidentiels familiaux 205 logements

Annexe – plan des constructions réalisées au 31 décembre 2019

1. Lot A5 - résidence séniors 116 logements
2. Lot B1 - cinéma Le Cosmo 410 fauteuils
3. Lot B4-1 - résidentiel + 1 commerce 64 logements
4. lot B4-2 - résidentiel + 1 commerce 53 logements
5. lot B4-3 - résidentiel + 1 commerce 56 logements
6. lot C1 – résidentiel 16 logements
7. lot C5 – résidentiel 19 logements
8. lot D1 – médiathèque La Ruche



- Livraison par la collectivité de la médiathèque.
- Poursuite de l'exécution des travaux de la première tranche, parking du stand de tir, voie d'accès lots C3, aménagements de surface.
- Lancement d'une consultation pour une deuxième tranche de travaux, portant principalement sur le parc et la place Berwick,
- Poursuite des actions de communication opérationnelle.
- Décision de la collectivité sur l'engagement d'une opération de réalisation d'un parking en ouvrage.
- Adaptation de la programmation commerciale des lots au marché de la promotion.
- Lancement d'un appel à projets "réinventons nos cœurs de ville" pour la cession du lot B2.
- Poursuite de la commercialisation et cession des lots C3, A3, D3, A2b,

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

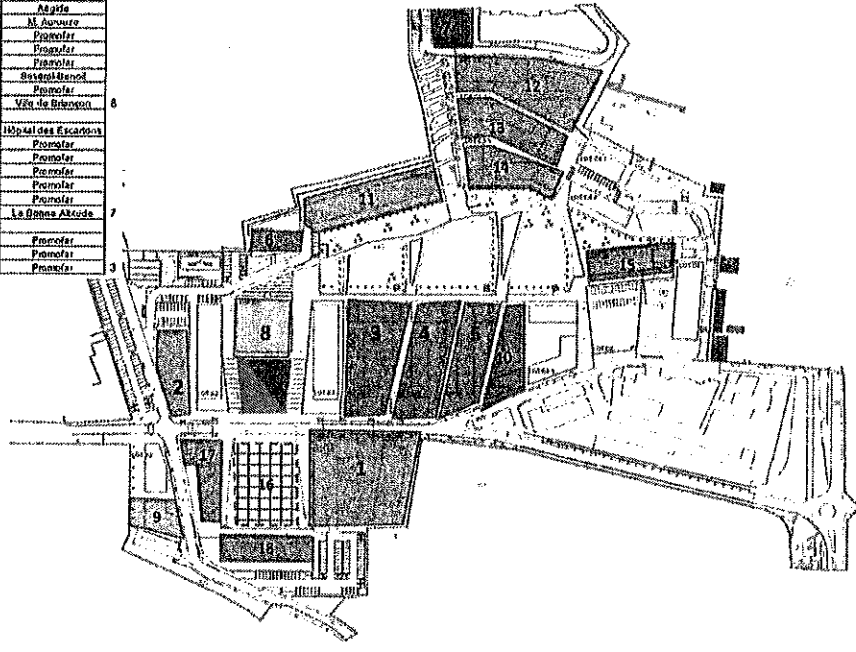
Prévisions 2020

L'année 2020 sera consacrée à :

- la finalisation des derniers travaux de la phase 1 non réalisés avant la trêve hivernale.
- Lancement de l'appel d'offre de la Phase 2 de travaux
- La poursuite de la commercialisation cf. carte page suivante

PLAN DES CESSIONS ET COMPROMIS AU 15 JUIN 2020

LOTS VENDUS				
	spc	h	preneur	
1 A3	Résidence seniors	200	10	Adage
2 B1	épave Le Colson	1200	6	M. Dumore
3 B4-1	résidentiel	400	60	Promofar
4 B4-2	résidentiel	320	55	Promofar
5 B4-3	résidentiel	480	57	Promofar
6 C1	La Commanderie	80	18	Staveland
7 G3	habitat de luxe	120	25	Promofar
8 D1	résidence Rue La Roche	400	0	V&A de Brénois
LOTS SOUS COMPROMIS				
9 A2b	Hôpital de jour	100	0	Hôpital des Escarpiers
10 B4-4	résidentiel	240	40	Promofar
11 G2	résidentiel	240	60	Promofar
12 G3-1	résidentiel	400	60	Promofar
13 G3-2	résidentiel	400	70	Promofar
14 G3-3	résidentiel	250	0	Promofar
15 G3	logement social	250	0	Le Dôme Abbeville
LOTS EN INSTANCE DE COMPROMIS				
16 A1	parking 100 places	100	0	Promofar
17 A3	résidentiel	400	70	Promofar
18 A4	hôtel 4* 60 ch et 60m2	400	0	Promofar



Nota :

L'année 2020 permettra par ailleurs d'engager la seconde phase des travaux d'aménagement, après la validation finale du dossier PRO et une consultation d'entreprises (lancée fin juin 2020 compte tenu de l'état d'urgence sanitaire a fortement perturbé l'engagement de cette phase) répondant aux estimations du concessionnaire.

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

BUDGET PREVISIONNEL :

DEPENSES PREVISIONNELLES EN K€ HT		RECETTES PREVISIONNELLES EN K€ HT	
1. Études opérationnelles	1 521	1. Cessions lots privées	15 636
2. Charge foncière	5	2. Participations	7 669
3. Mise en état des sols	3 300	3. Divers	-
4. Travaux d'aménagement	11 037		
5. Honoraires sur travaux	2 111		
6. Gestion provisoire et autres frais	690		
7. Imprévus	1 624		
8. Impôts et taxes	323		
9. Frais financiers	1 101		
10. Rémunération concessionnaire	1 592		
TOTAL DEPENSES HT	23 305	TOTAL RECETTES HT	23 305

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

2.3.4 - CONCESSION PLACE DE L'OLIVIER - SECTEUR DES BRUYERES A MARIGNANE (13)

EVM108 – Concession d'aménagement

Concédant : Ville de Marignane

Durée : 7 ans

Cette opération, située en centre historique de Marignane, a pour objectif de donner un signe fort à la population et aux investisseurs de la rénovation d'une partie importante de ce quartier, avec une ambition de renouveau.

Cette opération multi-sites se développe sur 2 secteurs : **la Place de l'Olivier et le secteur des Bruyères.**

Sur la place de l'Olivier, le concessionnaire sera en charge de démolir la majorité des bâtis existants et de réaliser une partie de l'école des arts.

Par ailleurs l'AREA assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de la construction de l'Ecole des Arts, bâtiment destiné à accueillir l'école de musique communale.

Les constructions neuves et les bâtiments réhabilités abriteront des logements, des locaux commerciaux, tertiaires et équipements publics, qui permettront de faire vivre la place, en très grande partie piétonne.

Les logements qui y seront produits seront majoritairement de taille moyenne ou petite à destination des propriétaires occupants et des salariés du tissu économique environnant. L'hypothèse d'une spécialisation d'une partie des logements vers un public senior est aussi une piste qui pourrait être explorée. Une partie des logements sera par ailleurs destinée à de l'accession sociale (type PSLA).

Le concessionnaire réalisera une partie de l'école des arts permettant aux habitants de Marignane de réinvestir le Centre Ancien et d'offrir aux usagers un cadre pratique, moderne et adapté à leurs activités. Cet équipement a vocation à faire vivre la place, en très grande partie piétonne.

De même, les rez-de-chaussée commerciaux et les locaux d'activités en assureront l'animation.

Le programme prendra en considération le cadre patrimonial et l'harmonie architecturale du Centre Ancien, à préserver.

Le deuxième secteur dit « **des Bruyères** » est situé à proximité immédiate de la Place de l'Olivier. C'est un site porteur en termes d'enjeu de rénovation urbaine. La libération des espaces accueillant les bâtiments publics désaffectés ouvrira les potentialités de reconstruction et de densification.

Concernant la programmation de logement, plus facilement commercialisable, l'offre sera plus complète et aura aussi pour objectif d'accueillir les salariés du bassin économique.

Les obligations de réalisation de logements sociaux en vigueur sur ce secteur seront remplies, en concertation avec la Ville (bailleurs, localisation...).

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

L'opération assurera un stationnement privatif suffisant pour les futurs habitants mais également une offre de stationnement privatif complémentaire pour répondre, dans une certaine mesure, aux besoins des habitants du centre historique.

En outre, le stationnement public sera maintenu dans les mêmes capacités que l'existant, en accord avec la Métropole, compétente sur ce volet.

Le boulodrome actuellement en place sera, quant à lui, maintenu.

Ces opérations seront conçues en bonne intelligence avec le tissu pavillonnaire mitoyen et la proximité du centre historique.

Réalisations 2019

L'année 2019 a été essentiellement consacrée aux phases d'études et de conception. Un certain nombre de consultations ont été lancées, avec attribution des marchés correspondants. Enfin, cette année a permis d'amorcer les premières phases de travaux portant essentiellement sur les démolitions de la Place de l'Olivier y compris sur les emprises de la future école des Arts.

Prévisionnel 2020

L'année 2020 va être consacrée :

- à la reprise des études suite aux évolutions de programme et à la poursuite des travaux de démolition et sécurisation, entamés fin 2019.
- aux acquisitions et ventes de foncier place de l'Olivier
- les phases APS et APD de l'Ecole des Arts
- Le dépôt du permis de construire de l'Ecole des Arts
- le lancement des fouilles archéologiques sur le site de l'Ecole des Arts

BUDGET PREVISIONNEL :

DEPENSES PREVISIONNELLES EN K€ HT		RECETTES PREVISIONNELLES EN K€ HT	
1. Études opérationnelles :	335	101- Cessions de charges Foncières -	1 355
2. Charge foncière	293	102- Vente logements réhabilités cent	0
antage et Démolitions - Mise en état des sols :	1 253	103- Participations publiques	2 902
4. Travaux d'aménagement :	620	104- Participation d'équilibre	1 536
5. Travaux Construction	2 420	105- Subventions	1 623
6. Honoraires sur travaux	792		
7. Frais Divers	100		
8.gestion provisoire et autres frais	170		
9. Impôts et taxes	195		
10. imprévus	309		
11. Frais financiers	412		
12. Rémunération concessionnaire	518		
TOTAL DEPENSES HT	7 416	TOTAL RECETTES HT	7 416

L'opération nécessite la mise en place d'un emprunt évalué à un montant maximum de 4 M€ qui sera partiellement garanti par la ville à hauteur de 40 %, le taux d'emprunt sera à négocier auprès des établissements financiers qui seront sollicités.

2.3.5 - VARECOPOLE

FCDV109-- Concession d'aménagement -- traité de concession signé le 08 avril 2019

Concédant : Communauté de communes de cœur du Var

Durée : 10 ans

Nature de l'opération

Création d'une zone urbaine mixte à vocation principale d'activités économiques orientées sur le développement durable.

Création des fonctions urbaines nécessaires au développement économique et urbain du nouveau quartier, complémentaires à celles présentes en centre-ville de la commune du Cannet des Maures

Programmation globale 144 316 m2 de surface de plancher dont :

- Activités tertiaires orientées sur les technologies liées au développement durable : 70 810 m2 de SDP avec possibilité d'intégrer un établissement d'enseignement supérieur.
- Création d'un « village artisanal » destiné aux PME & PMI : 33 992 m2 de SDP.
- Création de locaux permettant d'accueillir des activités de production : 35 822 m2.
- Création d'un « vitipole » orienté sur le segment de l'excellence des métiers du Vin et de l'agriculture : 46 883 m2 de SDP.
- Habitat 3692 m2.

Création de cheminements doux s'appuyant sur la trame verte et bleue formant à terme un parc naturel linéaire.

Actualités 2019-2020

- Obtention subvention CRET par la Région le 16/10/2019
- Attribution de l'accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine (février 2020), suite à consultation lancée en 2019
- Projet d'avenant n° 1 validé par délibération de décembre 2019 (ajustement di bilan d'opération suite à l'attribution du CRET

Foncier

Négociation en cours avec l'EPF PACA pour acter d'un rachat global du secteur 1 en fin d'année 2021 lorsque les procédures et autorisations environnementales seront finalisées.

Avancement des études

Analyse des offres et attribution de l'accord cadre mono attributaire pour l'ensemble des études de maîtrise d'œuvre urbaine.

Dépenses

Lancement des études préalables pour la réalisation de la ZAC conformément à l'accord cadre attribué en février 2020

- Mission 1 : maîtrise d'œuvre urbaine : 256 895 € HT
- Mission 2 : missions de géomètre sur l'ensemble du périmètre : 92 580 € HT
- Mission 4 : étude de trafics : 27 595 € HT

Engagement d'un marché d'entretien débroussaillage.

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

Prévisions 2020

Réalisation et finalisation des études de ZAC et des dossiers réglementaires

Optimisation du programme

Lancement de la consultation, analyse et attribution d'un marché pour les missions de géotechnique

Bilan prévisionnel

Dépenses	Montant K€	Recettes	Montant K€
Frais d'études	374	Foncier	18 283
Charge foncière	6 917	Participations privées	4 219
Mise en état des sols	186	Participations publiques et concessionnaires	4 670
Travaux d'aménagement	15 013		
Honoraires sur travaux	1 443		
Gestion provisoire du site	150		
Rémunération aménageur	1 414		
Impôts et taxes	181		
Aléas et imprévus	798 488		
Frais financiers	694		
Total	27 173	Total	27 173

DEUXIEME PARTIE : ACTIVITE OPERATIONNELLE

2.3.6 - ETUDES PREALABLES DE LA ZONE DU PLANET

CPI

MOA : Communauté de Communes du Pays des Ecrins

Durée : 24 mois

Montant de l'opération : 180 500 € HT

Surface traitée : 38 800 m²

Montant honoraires : 56 800 € HT

La Communauté de communes des Écrins souhaite réaliser un réaménagement de la partie déjà exploitée et l'extension de la zone d'activités du Planet, située au sud de la commune de La Roche de Rame.

La zone actuelle s'étend au nord sur 56 000 m² et il est projeté une extension des activités dans une première zone centrale de 39 160 m³ et une seconde, au sud, de 29 154 m².

L'objectif est de créer 24 nouveaux lots échelonnés entre 900 à 1 500 m² et un macro-lot de 10 000 m² (projet de centre de compostage intercommunautaire).

La partie nord est déjà fortement industrialisée et accueille des entreprises d'envergure : Elsa métal, Extruflex, Briançon béton, Autocars Durance Écrins, Allamano BTP, Mamdullah, Hildebrandt, Demir...

La situation de la Zone d'Activités, en bordure de la RN 94 est idéalement placée entre Embrun, Guillestre et Briançon.

Dans un premier temps, L'AREA Région Sud intervient pour :

- mener les études pré-opérationnelles, mises au point technique, financière et administratives, réaliser des études préalables complémentaires ainsi que des mises à jour et réaliser le dossier de création de ZAC, avec un CPI de Mandat de MOD
- préparer les données d'un traité de concession que la CCE attribuerait à la SPL après l'approbation du Dossier de Création.

Dans un second temps, l'AREA Région Sud pourra être concessionnaire de la ZAC.

- ⇒ Une unité de compostage sera installée sur la zone du Planet – démarrage travaux prévu en 2022 : modification PLU à prévoir pour implantation unité de compostage.

Réalisations 2019 :

Le CPI validé en octobre 2019 pour l'extension du parc d'activité du Planet

- ⇒ fin 2019 la CCE a fait une demande de sélection d'une AMO « amiante » afin de faire réaliser un diagnostic avant démolition sur le site MGI (site pollué de 3 hectares voué à démolition et reconversion) ;
- ⇒ une proposition de cahier des charges pour sélectionner un maître d'œuvre certifié a été transmise courant janvier 2020

Prévisionnel 2020 :

- ⇒ Consultation pour sélectionner une équipe pluridisciplinaire en vue de la réalisation des études préalables permettant de monter un dossier de création de ZAC.
- ⇒ Lancement et réalisation d'études préalables

2.3.7 - REQUALIFICATION DE LA PISCINE DU JAI - MARIGNANE

9KUA– CPI d'AMO - signé le 01 octobre 2018

MOA : Communauté de Communes du Pays des Ecrins

Durée : 3 ans

CPI signé en octobre 2018

Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage - Reconversion du site de la Piscine du Jai

Réalisations 2019 :

1er appel à projets (base de loisirs ou équivalent) lancé en septembre 2019 non concluant.

Le 2^{ème} appel à projets pour lequel l'AREA a été lancé

Principales dates de l'Appel à projet :

- 27 novembre 2019 : Lancement Consultation sur la plateforme AREA, sur Tourmag et autres supports (BOAMP,...)
- Visites de sites

Prévisionnel 2020

- Janvier 2020 : Une visite d'information générale en Mairie avec l'AREA et chaque candidat individuel ou le Mandataire de chaque groupement. Réponses aux questions
- Février 2020 : remise des offres puis Analyse AREA
- Avril 2020 : sélection de 3 candidats
- Fin juillet 2020 : remise des propositions - offres
- Septembre 2020 sélection du lauréat – Etablissement du contrat entre la MOA et le lauréat

TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

3.1 - ELEMENTS JURIDIQUES

3.1.1 - COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES

a) REUNIONS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES INTERNE

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à 5 reprises en 2019.

14/05/2019 :

1. ZAC des Ateliers – Arles : prestations de maîtrise d'œuvre d'exécution – réalisation de travaux d'aménagement du parc public dans l'enceinte du Parc des Ateliers à Arles
 - Attribué à TPF INGENIERIE ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 129 362,50 € HT, soit 108 362,50 € HT en tranche ferme, 16 250,00 € HT en tranche optionnelle 1 (mission OPC) et 4 750,00 € HT en tranche conditionnelle 2
2. ZAC Cœur de Ville – Briançon : avenant n° 1 au marché n° 282B/15M – Lot 2 Génie civil et serrurerie
 - Avis favorable sur l'avenant n°1 proposé pour un montant de :
 - Tranche Ferme : + 148 687,22 € HT
 - Tranche Optionnelle n° 1 : + 52 498,48 € HT
 - Tranche Optionnelle n° 2 : + 66 067,15 € HT

05/08/2019 :

- Travaux de restauration et d'aménagement de la Chapelle de Mouleyrès – ZAC des Ateliers à Arles :
- Lot 1 – Décontamination amiante et plomb
 - Attribué à l'Entreprise ISOLEA pour un montant de 18 500,00 € HT
 - Lot 2 – Sécurisation du front rocheux
 - Attribué à l'Entreprise Hydrokarst pour 56 468,00 € HT
 - Lot 3 – Maçonnerie – pierre de taille
 - Attribué à l'Entreprise Vivia & Cie pour 164 757,82 € HT
 - Lot 4 – Cloisons et faux plafonds
 - Attribué à l'Entreprise Fernandez et Fils pour 18 140,82 € HT
 - Lot 5 – Menuiseries bois
 - Attribué aux Etablissements Fouque et Fils pour 46 495,74 € HT
 - Lot 6 - Ferronnerie
 - Attribué à l'Atelier Rolland Gilles pour 6 907,00 € HT
 - Lot 7 - Electricité
 - Attribué à l'Entreprise Rhones Electric pour 16 934,00 € HT
 - Lot 8 – Plomberie - sanitaires
 - Attribué à l'Entreprise Cyril Lapeyre pour 6 646,00 € HT
 - Lot 9 – Peinture
 - Attribué à la société des Etablissements Noël Series pour 41 213,50 € HT

TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

04/09/2019 :

Concours restreint de Maîtrise d'œuvre pour la construction de l'Ecole des Arts à Marignane - Examen des candidatures - Avis du jury

➤ 3 candidats retenus :

- Groupement Atelier Lame Architecture
- Groupement Fabre Speller Architectes
- Groupement TZU Studio

17/10/2019 :

Travaux de démolitions et déconstructions Ilot Ouest - Ecole des Arts - Centre Ancien Marignane (13)

➤ Attribué à l'Entreprise Marion TP SAS pour 172 000,00 € HT

18/12/2019 :

Concours restreint de Maîtrise d'œuvre pour la construction de l'Ecole des Arts à Marignane - Examen des offres et sélection - Avis du jury

➤ Lauréat : projet proposé par le Groupement Fabre Speller Architectes avec un taux de rémunération de 14,24 %.

b) COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE LA REGION

Le respect des règles de dévolution des marchés pour les opérations confiées par la Région est assuré par la mise en place de procédures contraignantes mises en œuvre notamment par des outils de gestion d'opérations et de gestion de marchés, qui imposent une stricte application de la réglementation en vigueur, ainsi que les règles définies par la Région.

Parmi ces règles de dévolution, l'AREA doit notamment soumettre les marchés qu'elle conclut à la Commission d'Appel d'Offres de la Région pour les opérations confiées par cette dernière.

3.1.2 -PUBLICITES EN 2019

En 2019, la société a lancé 96 publicités pour le compte de la Région et 50 publicité hors Région.

A. Procédures formalisées

◆ Appel d'Offres Ouvert

⇒ Région

- Mission d'assistance technique pour le suivi des travaux de remise en état de la VILLA MEDITERRANNE à MARSEILLE (13)
- Mission OPC pour la restructuration et l'extension du lycée Martin BRET à Manosque (04)
- Marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et la rénovation énergétique du lycée Arthur RIMBAUD à ISTRES
- Marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration fonctionnelle - rénovation énergétique et réhabilitation du lycée Charles DE GAULLE à APT (84)

TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

- Mission assistance technique pour les travaux de gestion du patrimoine et d'intervention d'urgence de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur Entretien des bâtiments et infrastructures aéronautiques
- Construction d'un internat - Réhabilitation du lycée J.COCTEAU à MIRAMAS (Consultation allotie en 5 lots)
- 95GATXXA Réhabilitation énergétique et mise en accessibilité du lycée Paul LANGEVIN à MARTIGUES (Consultation allotie en 7 lots)
- Extension et restructuration du lycée Hôtelier Paul AUGIER à NICE (Consultation allotie en 6 lots)
- Reconstruction de l'EREA DES PENNES MIRABEAU (Consultation allotie en 1 lot)
- Travaux pour la gestion du patrimoine et d'intervention d'urgence de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (Consultation allotie en 17 lots)
- Extension et restructuration du lycée Hôtelier Paul AUGIER à NICE (Consultation allotie en 13 lots)

⇒ Hors Région :

- Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux d'aménagement d'un parc public dans l'enceinte du parc des Ateliers à Arles (13)
- Maîtrise d'œuvre urbaine et des espaces publics pour la réalisation de la ZAC de VARECOPOLE AU CANNET-DES-MAURES
- Mission d'OPC pour la restructuration, la réhabilitation et l'extension de l'équipement du groupe scolaire de l'Île Verte à Valbonne
- ZAC des Ateliers à Arles - Aménagement des Espaces Publics Intérieurs - Terrassements du parc public - ARLES (13200)
- ZAC Cœur de Ville Briançon 05 - Travaux d'aménagements de la Phase 2 [Consultation allotie en 4 lots]

◆ Appel d'Offres Restreint

⇒ Région

- Maîtrise d'œuvre pour la Rénovation des toitures et la mise en œuvre d'installations photovoltaïques sur 18 lycées
- Réhabilitation partielle des internats comprenant leur rénovation thermique et leur mise en accessibilité PMR au lycée MASSENA à Nice (06)
- Mission de la Maîtrise d'Oeuvre pour la fin de la rénovation du Lycée Dominique Villars à GAP (05)
- Rénovation de la demi-pension du lycée Les Eucalyptus à Nice (06)

⇒ Hors Région

- Appel d'offres restreint de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et la réhabilitation du complexe sportif municipal des Bouillides à Valbonne (06)

◆ Concours Restreint

⇒ Région

- Maîtrise d'œuvre pour l'extension et la restructuration partielle du lycée Emile ZOLA à AIX-EN-PROVENCE

TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

- Maîtrise d'œuvre pour la Construction d'un gymnase au lycée GALLIENI à FREJUS (83)
- ⇒ **Hors Région**
 - Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction et restructuration du collège des Hauts de Plaine à LARAGNE (05) - Concours d'architecture et d'ingénierie sur : Esquisse.
 - Construction de l'école des Arts à Marignane (13) - Concours restreint de maîtrise d'œuvre
 - Maîtrise d'œuvre pour la restructuration, réhabilitation et extension de l'équipement de l'ILE VERTE à VALBONNE (06)
- ◆ **Dialogue compétitif pour la Région**
 - Construction d'une Cité Scolaire Internationale à Marseille – Dialogue Compétitif – Appel à candidature pour la passation d'un marché public global de performance
- ◆ **Concession hors Région**
 - Appel à projets en vue de la requalification du site du Jai à Marignane, pour développement d'activités à vocation touristique
- ◆ **Procédure avec négociation ou procédure sans publicité ni sans mise en concurrence**
9 Région et 8 hors Région

B. Procédures adaptées

- ⇒ **Région : 69** dont
 - 25 procédures MAPA comprises entre 214 et 5 350 K€
 - 44 procédures MAPA < 214 K€
- ⇒ **Hors Région : 31** dont
 - 4 procédures MAPA comprises entre 214 et 5 350 K€
 - 27 procédures MAPA < 214 K€

3.1.3 - MARCHES NOTIFIES EN 2019

698 marchés ont été notifiés en 2019 dont :

- 577 marchés de travaux
- 109 marchés de services
- 12 marchés de fournitures.

Ci-dessous, la répartition du nombre de ces marchés par territoire et nature:

TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

	Services		Travaux		Total	
	Montant €	Nbre	Montant €	Nbre	Montant €	Nbre
Antenne Nord/Est		6	32 315	67	32 741	73
Antenne Sud	37	10	10 298	41	10 831	52
Antenne Ouest		3	3 286	17	3 395	20
Aménagement		8	1 462	10	1 925	18
Aréa Structure		2			133	2
Total		29	47 061	155	49 025	165

✓Y compris 8 marchés pour la Ville de Carros pour un montant de 87 K€ .

Ne sont pas recensés dans ce tableau :

✓Les marchés hors Région < 25 K€ soit 69 marchés pour un montant de 455 K€

✓Les marchés < 25 K€ soit 548 marchés pour un montant de 2 460 K€

✓dont 174 marchés d'un montant de 673 K€ HT passés selon l'article 30.1.3 et 388 marchés d'un montant de 1307 K€ HT

✓Les bons de commande travaux d'un montant de 24 223 K euros (entretien/maintenance des lycées)

✓Les bons de commande ou marchés subséquents d'Assistance Technique, de Contrôle Technique et Coordination SPS (niveau II et III) pour un montant de 4 565 K€ .

3.1.4 -CONTENTIEUX OPERATIONNELS

Dans le cadre des missions confiées à l'AREA, l'activité contentieuse a progressé sensiblement en 2019, notamment sur les demandes indemnitaires des entreprises. Cette inflation (légère) est également une conséquence de la décision de ne plus recourir au protocole transactionnel (ci-joint tableau récapitulatif en annexe 2).

3.2 - ELEMENTS FINANCIERS

3.2.1 - GIE AREA

La mise en place d'un Groupement d'Intérêt Économique (GIE) au 1er janvier 2018 a modifié structurellement la comptabilité.

Depuis cette date le GIE supporte les dépenses communes et le personnel des fonctions supports, avant de les répartir par un schéma de refacturation à ses adhérents (SEMAREA et SPL AREA).

Il sera rappelé dans un premier temps :

- Les principes généraux et les clés de répartition qui régissent le GIE,
- Le résultat 2019 du GIE comprenant l'impact pour la SPL AREA et la SEMAREA.

A) GIE - PRINCIPES GENERAUX ET CLES DE REPARTITION

1) Principes généraux

- Les achats seront gérés par le GIE, mais le transfert des contrats n'était prévu qu'à leur renouvellement.
- Le GIE refacture à prix coûtant la gestion des services assurée pour le compte de ses membres.
- Les frais engagés par le GIE sont ainsi refacturés entre les membres en fonction de leur quote-part respective.
- Une codification analytique des comptes du GIE est appliquée pour assurer la bonne répartition entre les membres des frais engagés.

2) Les principes de répartition sont les suivants

- Les dépenses propres à chaque membre restent dans la structure concernée.
- Dans les autres cas, il s'agit de dépenses communes dont l'imputation se fera suivant les clés de répartition dont les règles sont définies par l'Assemblée Générale du GIE, pour l'exercice en cours, en accord avec le Conseil d'Administration de chaque membre du GIE.
- Les dépenses propres du GIE ainsi que les dépenses communes gérées directement par les membres du GIE feront l'objet d'un même périmètre d'étude pour l'application des clés de répartition visées plus haut.
- Les produits comptabilisés dans le GIE seront répartis, soit directement, soit selon la nature de la dépense s'y rattachant (ex : remboursement frais de formation = clé utilisable pour les dépenses de Formation continue).

3) Appropriation de résultats exceptionnels :

- L'éventuel résultat positif ou négatif de l'exercice, ou en cas de liquidation du GIE, l'excédent d'actif ou de passif, seront répartis entre les membres par application d'une clé de répartition moyenne.
- Cette clé sera calculée lors de chaque exercice à l'occasion de l'approbation des comptes annuels selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Total des dépenses affectées à un membre}}{\text{Total des dépenses incluses dans le périmètre}} \times 100$$

(Fonctionnement et Investissement)

TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

4) Ressources

Les charges du GIE sont couvertes par les avances des membres du GIE, dont le montant est fixé au début de chaque année par l'Assemblée Générale, sur la base du budget de l'exercice et selon les clés de répartition prévues à l'article 3 du Règlement Intérieur du GIE.

Les acquisitions des matériels et mobiliers donnant lieu à immobilisation sont assurées par le GIE à l'aide d'apports en compte courant par les membres du GIE, sur la base du budget d'investissement adopté chaque année.

Ces apports sont effectués suivant les principes de répartition mentionnés ci-dessus pour les frais de fonctionnement.

Chaque année, le GIE met à charge de chacun de ses membres sa quote-part d'amortissement des immobilisations par débit de son compte courant.

Sous réserve d'en apporter la justification, l'Administrateur du GIE peut proposer de réduire ou d'augmenter ces appels de fonds (fonctionnement et investissement) dans le but d'ajuster le fonds de roulement au strict besoin.

Ils font l'objet d'un ajustement au terme de chaque exercice, lors de la clôture des comptes du GIE.

5) Clés de répartition

- Imputation pour leur montant exact des frais de fonctionnement concernant uniquement un membre du GIE.
- Dans les autres cas, imputation suivant les clés de répartition suivantes :
 - o *Le personnel support du GIE est réparti dans les coûts de ses membres selon le calcul suivant :*
Total des comptes de personnel du GIE (classe 64) multiplié par une clé de répartition moyenne :

$$\left(\frac{\text{Factures payées/structure}}{\text{Nb de factures payées}} + \frac{\text{Marchés notifiés/structure}}{\text{Nb de marchés notifiés}} + \frac{\text{Salariés opérationnels}^1}{\text{Nb d'opérationnels}} + \frac{\text{CA}^2/\text{structure}}{\text{CA Total}} \right) \times 0,25$$

- o *Personnel propre des membres :*

Le personnel propre n'est pas destiné à travailler pour les autres structures, sauf refacturation au cas par cas au travers d'une convention de mise à disposition (au coût de revient)

- o *Dépenses communes de fonctionnement :*

Il sera utilisé principalement la clé de répartition suivante (B) :

$$\left(\frac{\text{Factures payées/structure}}{\text{Nb de factures payées}} + \frac{\text{Marchés notifiés/structure}}{\text{Nb de marchés notifiés}} + \frac{\text{Salariés opérationnels/structure}}{\text{Nb d'opérationnels}} \right) \times 1/3$$

Les frais engendrés par les opérationnels (carburant, location véhicules,...) seront répartis au prorata des salariés opérationnels par structure.

¹ Opérationnels : calcul en effectif temps plein, y compris personnel opérationnel mis à disposition le cas échéant.

² Chiffre d'affaires : honoraires sur mandats, honoraires et marges propres et rémunération concession.

TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

o Clés de répartition 2019

	2019		
	SPL	SEM	TOTAL
Factures Payées	13 128	322	13 450
	97,6%	2,4%	
Marchés notifiés	149	0	149
	100,0%	0,0%	
Salariés opérationnels par structure (ETP)	24,2	0,1	24,3
	99,6%	0,4%	
Chiffre d'Affaires	6 330 380	19 850	6 350 230
	99,7%	0,3%	

	SPL	SEM	TOTAL
Clé de répartition moyenne personnel GIE (clé A)	99,22%	0,78%	100,00%
Clé de répartition moyenne dép. fonct (clé B)	99,06%	0,94%	100,00%
Salariés opérationnels par structure (ETP) (clé C)	99,59%	0,41%	100,00%

B) GIE : Résultat 2019

Le résultat 2019 du GIE comprend les dépenses gérées directement par le GIE ainsi que les dépenses communes prises en charge par les membres du GIE.

Le résultat de l'exercice est nul par construction, dès lors que l'ensemble des charges et produits est réparti aux membres.

Le budget du GIE comprend les dépenses et recettes gérées en propre ainsi que les dépenses communes prises en charge directement par les membres du GIE. Il s'élève pour ses propres dépenses à 1 627 K€ pour 2019 dont plus de 90 % liés au coût des salariés du GIE.

Les autres postes de charges sont composés des achats et charges externes dont les volumes augmenteront chaque année grâce à une meilleure prise en charge par le GIE des dépenses communes (budget en moins pour la SPL).

Les dépenses communes des 2 structures, comprenant 993 K€ portés uniquement par la SPL, ont été transférés dans les comptes du GIE. Ce transfert se traduit dans les comptes de la SPL dans le poste « Production vendue de services (Chiffre d'Affaires) ». Ce poste est en diminution par rapport à l'an passé du fait d'un travail approfondi d'examen des dépenses communes portées par chaque membre ayant conduit à une refacturation moindre de la SPL au GIE.

Le résultat du GIE à répartir s'élève à 2 597 K€ dont 2 580 K€ pour la SPL AREA et 17 K€ pour la SEMAREA. Ces affectations se traduisent dans les comptes de 2 structures par une augmentation du poste « Autres Achats et Charges Externes ».

Concernant les appels de fonds, le périmètre concerné est égal au résultat propre du GIE avant prise en compte des dépenses communes qui seraient portées par la SEM et de la SPL, ceux-ci seront émis en 2020. Pour faire face à ses dépenses, le GIE a bénéficié d'une avance de la part de la SPL pour un montant de 1 500 K€.

TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

GIE AREA En k€	2018	2019	Variation
+ Honoraires			
+ Autres	6 881	2 597	-62,26%
CHIFFRE D'AFFAIRE	6 881	2 597	-62,26%
- Achats et charges externes	-5 158	-1 209	-76,55%
VALEUR AJOUTEE	1 724	1 387	-19,51%
- Impôts, Taxes, Formations	-49	-30	-39,27%
- Salaires et Charges Sociales avant Int.	-1 672	-1 379	-17,51%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	3	-21	-853,53%
+ Reprises sur amort. et Prov.	5	24	367,40%
+ Produits divers de Gestion Courante			
- Dotation Amortissements et prov.	-6		-100,00%
- Autres Charges	0	0	50,00%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1	2	56,92%
+ Produits Financiers			
- Intérêts et Charges Assimilées	-1	-2	56,82%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	0	0	-100,00%
+ Produits Exceptionnels			
- Charges Exceptionnelles			
RESULTAT AVANT IS ET PARTICIPATION	0	0	-100,00%
- Impôts sur les Bénéfices			
- Participation des Salariés			
TOTAL PRODUITS	6 886	2 620	-61,95%
TOTAL CHARGES	-6 886	-2 620	-61,95%
RESULTAT NET	0	0	100,00%

TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

3.2.2 - COMPTE DE RESULTAT, PAR ACTIVITE, DE LA SPL AREA

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. L'activité de la société se solde par un résultat déficitaire de - 548 189 €.

En vue de donner une vue claire et synthétique de l'activité de la société et de son évolution, sont présentés ci-après les chiffres les plus significatifs.

Compte tenu de l'activité spécifique des Sociétés Publiques Locales, il est présenté un compte de résultat ventilé par activité. Cette présentation permet une analyse pertinente de l'activité intrinsèque de notre société, dont les valeurs figurent dans la colonne « fonctionnement ». Les autres colonnes permettent par ailleurs d'isoler les différents flux financiers propres à chacune des activités d'AREA.

COMPTE DE RESULTAT 2019	FONCTIONNEMENT	CONCESSIONS	MANDATS	TOTAL
Produits d'exploitation				0
Vente de marchandises				0
Production vendue biens et produits		1 244 774		1 244 774
Production vendue services	7 166 704	368		7 167 072
Montant Net du Chiffre d'Affaires	7 166 704	1 245 142	0	8 411 846
Production stockée biens et produits		3 872 621		3 872 621
Production stockée services				0
Production immobilisée				0
Subvention d'exploitation	74 127			74 127
Reprises s/prov. & amort. - transf. De charges	727 890			727 890
Autres produits	700			700
TOTAL I Produits d'exploitation	7 969 421	5 117 763	0	13 087 184
Charges d'exploitation				0
Autres achats et charges externes	3 667 953	5 117 763		8 785 716
Impôts, taxes et versements assimilés	155 499			155 499
Salaires et traitements	2 525 691			2 525 691
Charges sociales	1 353 252			1 353 252
Dotations aux amortissements & provisions				0
Dot. Aux amort. sur Immobilisations	302 969			302 969
Dot. Aux provisions sur Immobilisations	0			0
Dot. Aux provisions sur actif circulant	48 501			48 501
Dot. Aux provisions pour risques et charges	450 122			450 122
Autres charges	10			10
TOTAL II Charges d'exploitation	8 503 997	5 117 763	0	13 621 760
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-534 576	0	0	-534 576
RESULTAT FINANCIER	1 961			1 961
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-15 574			-15 574
Participation salariés aux résultats	0			0
Impôts sur les bénéfices	0			0
TOTAL des produits	7 974 357	5 117 763		13 092 120
TOTAL des charges	8 522 546	5 117 763		13 640 309
BENEFICE OU PERTE	-548 189	0	0	-548 189

TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

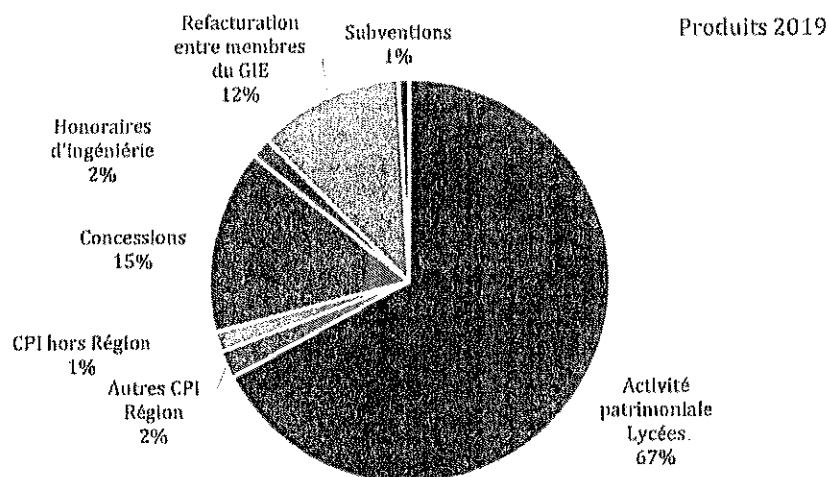
3.2.3 -ANALYSE BUDGETAIRE

Le résultat comptable net 2019 s'élève à - 548 K€ représentant la différence entre le total des produits, soit 13 092 K€ et le total des charges, soit 13 640 K€. Les postes du compte de résultat ci-dessous sont expliqués en détail dans ce point.

SPL AREA En k€	2018	2019	Variation
+ Production Vendue (biens)	1 528	1 245	-18,55%
+ Production vendue (services)	11 793	7 167	-39,23%
+ Autres	2	1	-57,08%
CHIFFRE D'AFFAIRES	13 323	8 413	-36,86%
+ Production stockée	8 280	3 873	-53,23%
- Achats et charges externes	-18 017	-8 786	-51,24%
VALEUR AJOUTEE	3 586	3 499	-2,40%
- Impôts, Taxes, Formations	-237	-155	-34,51%
- Salaires et Charges Sociales avant Int.	-3 685	-3 879	5,26%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	337	-535	58,71%
+ Reprises sur amort. et Prov.	1 363	728	-46,61%
+ Produits divers de Gestion Courante			
+ Subventions d'exploitation	105	74	
- Dotation Amortissements et prov.	-861	-802	-6,90%
- Autres Charges	0	0	-47,37%
RESULTAT D'EXPLOITATION	271	-535	297,52%
+ Produits Financiers	26	4	-85,72%
- Intérêts et Charges Assimilées	-2	-2	-26,91%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	294	-533	281,11%
+ Produits Exceptionnels	14	1	-91,15%
- Charges Exceptionnelles	-87	-17	-80,71%
RESULTAT AVANT IS ET PARTICIPATION	221	-548	348,03%
- Impôts sur les Bénéfices	-44		-100,00%
- Participation des Salariés			
TOTAL PRODUITS	23 111	13 092	-43,35%
TOTAL CHARGES	-22 935	-13 640	-40,53%
RESULTAT NET	177	-548	-410,54%

ANALYSE DETAILLEE DES PRODUITS

Les produits de la société s'élèvent à 8 487 K€.



CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires s'élève à 7 421 K€ et comprend :

La rémunération sur les Contrats de Prestations Intégrées et les concessions : 7 420 K€

Cette activité consiste en des prestations de services effectuées pour le compte de collectivités territoriales et, essentiellement (à 79 %), pour le compte du Conseil Régional Région Sud. Ces prestations sont de deux types :

1. Etudes, construction, réhabilitation et gros entretien des lycées :

L'AREA a perçu 3 628 K€ d'honoraires dont les modalités d'application sont fixées en fonction de la nature des contrats.

Les honoraires concernant les conventions de mandat d'études préalables, d'études et réalisation des lycées sont facturés mensuellement et, de manière générale, proportionnellement au montant des dépenses réglées par l'AREA pour les opérations notifiées antérieurement à 2008.

S'agissant des opérations confiées à l'AREA depuis 2008 (les Contrats de Prestations Intégrées, ou CPI), les honoraires sont comptabilisés en fonction de l'atteinte de phases opérationnelles ; les contrats, de manière générale, prévoient l'échéancier suivant :

- A la notification du contrat 10 %
- A la notification du marché de maîtrise d'œuvre 10 %
- A la notification de validation de l'APS 10 %
- A la notification de validation de l'APD 10 %
- + recalage de la rémunération... jusqu'à 40 %
- A la date d'envoi de l'AAPC travaux 10 %
- Pendant la phase travaux, répartis sur le nombre de trimestres du chantier 40 %
- A la notification de réception des travaux 5 %
- Au quitus, après clôture de l'opération 5 %

TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

Dans le cadre de l'arrêté des comptes 2019, des factures à établir correspondant aux phasages échus et non encore facturés ont été constatées pour 352 K€ HT. Les encours entre chaque phase opérationnelle, jugés non significatifs, n'ont pas fait l'objet de retraitement comptable (méthode identique depuis 2008).

2. Maintenance patrimoniale :

Afin de préserver la pérennité de ses sites, la Région a confié à l'AREA la maintenance relevant expressément du propriétaire des locaux (maintenance courante et travaux qualifiés d'urgence). Pour l'exécution de cette mission, la société perçoit des honoraires forfaitaires par site, facturés selon une périodicité trimestrielle.

Au cours de l'exercice 2019, 181 sites sont concernés par cette facturation forfaitaire annuelle pour un montant global de 2 075 K€ HT (contre 2 345 K€ HT en 2018), soit un forfait annuel moyen de 11 400 € par site.

3. Mission d'ingénierie publique :

Pour la réalisation de sa mission de maintenance/gros entretien, la société peut, soit confier l'assistance technique à un prestataire externe en qualité de maître d'œuvre, soit exécuter elle-même cette mission par ses propres moyens. Pour la réalisation de cette prestation, la société a perçu, en 2019, 141 K€ HT de rémunération.

4. Autres prestations en CPI Région :

En dehors des lycées, l'AREA intervient en études et travaux pour des opérations du Conseil Régional (Villa, aéroport, aérodromes...). Pour ces missions, l'AREA a perçu 187 K€ HT en 2019.

5. Rémunération sur les concessions :

4 ZAC sont concernées en 2019, à savoir Le Parc des Ateliers (Arles), Cœur de Ville (Briançon), Varécopole (Cannet des Maures), Centre Ancien Bruyères (Marignane), pour un montant de 1 250 K€.

6. Produits complémentaires

En complément de la rémunération sur ces ZAC, la société intervient en études et travaux pour ses autres actionnaires (Carros, Nice Côte d'Azur...) pour un montant d'honoraires de 140 K€ en 2019.

Évolution du chiffre d'affaires sur les 5 derniers exercices :

CHIFFRE D'AFFAIRES EN K€ HT	2015	2016	2017	2018	2019
Constructions/Réhabilitations des lycées	2 377	2 096	1 528	1 119	1 157
Entretien spécifique des lycées	1 756	1 828	2 598	2 789	2 471
Autres opérations Régionales	176	222	551	203	187
CPI hors Région	60	141	169	111	140
Sous total CPI	4 369	4 287	4 845	4 221	3 955
Forfait de maintenance des lycées	2 534	2 227	2 300	2 345	2 075
Rémunérations des Concessions	306	170	300	521	270
Honoraires d'Ingénierie (assistance technique)	74	141	180	165	141
Total honoraires et rémunérations	7 283	6 825	7 625	7 252	2 466
Autres chiffres d'affaires :	4	342	316	5	1
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	7 287	7 167	7 940	7 258	6 442

TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

AUTRES PRODUITS

Autres produits d'exploitation : 728 K€

Les autres produits d'exploitation comptent notamment :

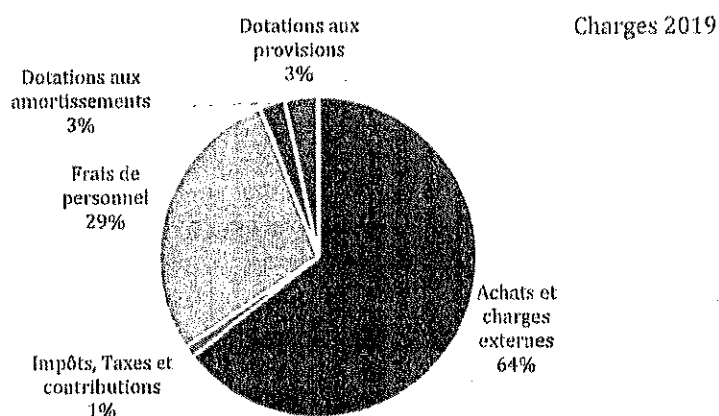
- les reprises de provisions : 525 K€
 - Reprise de la provision dans le cadre de l'affaire Bourdier (contentieux Prud'hommes) : 47 K€. Cette reprise est compensée par un paiement de 47 K€
 - Reprise de provision pour les médailles du travail (20 ans) suite au transfert des salariés au GIE : 10 K€.
 - Reprise de provision pour les temps passés nécessaires à la clôture des opérations ne bénéficiant pas d'honoraires distincts pour cette étape : 466 K€. (reprise compensée par une dotation de 493 K€).

Produits financiers : 4 K€

Les produits financiers correspondent à la rémunération des avances consenties par la société à la ZAC des Ateliers.

ANALYSE DETAILLEE DES CHARGES

Les charges de la société s'élèvent à 13 639 K€.



Achats et charges externes: 8 786 K€

- Achats (électricité, fournitures...) : 106 K€
- Services extérieurs (location, maintenance, entretien, assurances...) : 3 054 K€
 - o A noter que ce poste comptable inclut les montant refacturé par le GIE conformément aux principes présentés précédemment pour un montant de 2 502 K€
- Autres services extérieurs (expert-comptable, avocats, Commissaires, communication, frais de déplacements...) : 507 K€
- Charges externes propres aux concessions 5 119 K€

TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

Impôts, taxes et contributions 155 K€

- la participation de l'employeur aux formations et taxe d'apprentissage : 57 K€
- la taxe effort de construction : 10 K€
- la CFE et CVAE : 33 K€
- la taxe sur les véhicules de sociétés : 10 K€
- la taxe foncière : 45 K€

Frais de personnel (salaires et charges) 3 879 K€

L'effectif à fin 2019 est de 41 personnes, représentant 40 Équivalents Temps Plein.

Dotation aux amortissements et dépréciation 351 K€

- Logiciels
- Construction/aménagement intérieur
- Matériel informatique et de bureau
- Matériel et mobilier

Dotations aux provisions : 450 K€

- Une provision pour les temps passés nécessaires à la clôture des opérations ne bénéficiant pas d'honoraires distincts pour cette étape (pour mémoire compensée par une reprise de provision de 466 K€) 450 K€

SYNTHESE DES PROVISIONS AU 31/12/2018 EN K€

Comptes de bilan	Libellés	TOTAL PROVISIONS AU 01/01/2019	Reprises provisions 2019	Dotations provisions 2019	TOTAL PROVISIONS FIN 2019
1511000	Anciens salariés	47 777	-47 777	0	0
163100	Médailles du travail	10 682	-4 678		6 104
157800	Travaux de clôtures d'opérations	466 171	-466 171	450 122	450 122
Total Classe 15		524 630	-518 526	450 122	456 226
4987000	ARDB - Maison retraite Thoard - OP. 265A	91 791			91 791
	Provision sur ED à risques	849 638		48 501	898 139
Total Classe 49		941 429	0	48 501	989 930
TOTAL		1 466 059	-518 526	498 623	1 446 156

Charges exceptionnelles 17 K€

Paiements de diverses amendes et pénalités

La société n'est pas imposée au titre de l'impôt sur les sociétés en 2019.

TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

3.2.4 - BILAN 2019

BILAN ACTIF - 2019	IMMOBILISATIONS	CONCESSIONS	MANDATS	TOTAL
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	0			
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	16			16
Immobilisations incorporelles en cours	55			55
Av. & acptes s/immobilisations incorporelles				0
Immobilisations corporelles	0			0
Terrains	129			129
Constructions	2 475			2 475
Inst.techniq, matériel & outillage industriels				0
Autres immobilisations corporelles	83			83
Immobilisations corporelles en cours	0			0
Av. & acomptes s/immos corporelles				0
Immobilisations financières (2)	0			0
Participations	1			1
Créances rattachées à des participations				0
Autres titres immobilisés				0
Prêts				0
Autres immobilisations financières	5			5
TOTAL I	2 765	0	0	2 765
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
Mat. prem et autres approvisionnements				
En cours de production biens		24 357		24 357
En cours de production services				0
Produits intermédiaires et finis				0
Marchandises				0
Av. & acomptes versés s/commande	1			1
Créances				0
Créances clients et comptes rattachés (3)	1 702	236	22 954	24 892
Mandants			5 748	5 748
Autres créances (3)	1 351	1 506		2 858
Capital souscrit appelé, non versé				0
Valeurs mobilières de placement		13		13
Disponibilités	6 804	2 387		9 191
Charges constatées d'avance (3)	180	0		180
TOTAL II	10 039	28 499	28 702	67 240
Charges à répartir s/plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL VI (I+II+III+IV+V)	12 803	28 499	28 702	70 004
Comptes de liaison (VII)	26 130	0	0	26 130
TOTAL GENERAL - ACTIF	38 933	28 499	28 702	96 134

TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

BILAN PASSIF 2019	STRUCTURE	CONCESSIONS	MANDATS	TOTAL
CAPITAUX PROPRES				
Capital (1) (*)	462			462
Primes d'émission, de fusion, d'apport	47			47
Ecart de réévaluation (2)	0			
Réserves	0			
Réserve légale	46			46
Réserves statutaires ou contractuelles	0			
Réserves réglementées (3)	0			
Autres réserves	8 435			8 435
Report à nouveau	1 258			1 258
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-548			-548
Subventions d'investissement	0			
Provisions réglementées	0			
TOTAL I	9 700	0	0	9 700
AUTRES FONDS PROPRES				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Droit du concédant				
TOTAL I BIS				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques	0			0
Provisions pour charges	456			456
TOTAL II	456	0	0	456
DETTES (4)				
Emprunts obligataires convertibles			0	0
Autres emprunts obligataires			0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	22 694	5 892	0	28 586
Emprunts et dettes financières divers (6)	12	0	0	12
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	19 092	0	19 092
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 287	573	5 774	9 634
Dettes fiscales et sociales	1 270	203	0	1 473
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	0	0
Mandats	0	0	0	0
Autres dettes	509	34	0	543
Produits constatés d'avance (4)	312	196		507
TOTAL III	28 084	25 989	5 774	59 848
Ecarts de conversion passif (IV)				
TOTAL V (I+I bis+II+III+IV)	38 241	25 989	5 774	70 004
Comptes de liaison (VI)	692	2 510	22 927	26 130
TOTAL GENERAL PASSIF	38 933	28 499	28 702	96 134

3.2.5 - ANALYSE BILANTIELLE

A. BILAN ACTIF

Immobilisations incorporelles et corporelles :

2 765 K€

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	Brut	Amt	Net
Logiciels	634	563	71
Terrains	129	0	129
Constructions et aménagement Marseille et Valbonne	7 018	4 542	2 475
Matériel informatique	406	332	71
Matériel de transport	13	13	0
Mobilier et matériel bureau	626	618	8
Autres investissements corporels	9	7	2
	8 835	6 076	2 759

TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

Les investissements sont amortis selon les méthodes suivantes :

CATEGORIE	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	5 ans
Constructions :		
- Gros œuvre structure		40 ans
- Gros œuvre travaux		25 ans
- Couverture, façade, étanchéité, menuiserie, vitrage		20 ans
- Chauffage et climatisation	Linéaire	15 ans
- Installations Générales et Techniques		15 ans
- Agencement, décoration, aménagements		10 ans
Aménagements divers	Linéaire	10 à 15 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

A ces montants s'ajoutent pour 55 K€ d'immobilisations en cours ainsi que :

Immobilisations financières : 6 K€

- Titre de participation IRFEDD : 1 K€
- Cautions versées (badges autoroutes, parking...) : 5 K€

Stock et en cours : 24 356 K€

Le poste comprend la différence entre le cumul des dépenses constatées et le celui estimé des éléments cédés :

	ZAC ATELIERS	ZAC CHALUS	ZAC CŒUR DE VILLE	CONCESSION MARIGNANE	ZAC VARECOPOLE	CUMUL
ETUDES	1 023	122	875	32	-	2 052
ACQUISITIONS	11 659	-	-	-	-	11 659
FRAIS/ACQUISITION	373	1	59	-	-	433
TRAVAUX	13 539	1 389	8 350	102	-	23 380
HONORAIRES / TRAVAUX	1 085	118	1 896	26	-	3 125
FRAIS FINANCIERS	584	58	153	1	-	796
REMUNERATION	1 445	94	711	32	25	2 307
FRAIS DIVERS	655	120	183	22	4	984
PROVISION POUR CHARGES	-	-	-	-	1	1
						-
COÛT DE REVIENT DES ÉLÉMENTS ACTIFS CÉDÉS	- 15 464	- 1 887	- 3 030	-	-	- 20 381
						-
Total	14 899	15	9 197	215	30	24 356

TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

Créances : 24 892 K€

Les créances clients comprennent principalement :

- Les produits à recevoir au titre de l'exercice 2019 pour 425 K€ (facturation en 2020 de prestations réalisées en 2019),
- Un solde de subvention à recevoir - Programme Impulse pour un montant de 84 K€
- Les charges transférées par la SPL au GIE pour 1 192 K€ TTC à recevoir au titre de l'exercice
- Les créances liées aux demandes de remboursements sur mandats/CPI en attente pour 22 954 K€.

Mandats : 4 758 K€

Il est inscrit principalement dans ce poste :

- La différence entre les dépenses reçues pour le compte des mandats et CPI confiés par nos actionnaires et les demandes de remboursements facturées pour ces mêmes collectivités : 5 748 K€
- En déduction, les provisions constituées pour des dépréciations des créances sur les mandats pour - 990 K€ (cf. tableau des provisions, compte 4967000).

Autres créances : 3 847 K€

Il est inscrit principalement dans ce poste :

- Les soldes de créances de TVA déductible sur factures reçues et à recevoir : 782 K€
- Le solde de la créance sur la cession LUMA pour 1 196 K€ (ZAC des ateliers,
- Les avances versées au GIE pour 1 500 K€ (dans l'attente de la facturation des charges définitives),
- Une créance d'État (Impôt Société) pour 75 K€.

Trésorerie et disponibilités : 9 203 K€

On relève notamment :

- Compte Caisse d'Épargne (structure)* :	6 779 K€
- Autres société (caisse, titres restaurant...):	24 K€
- Placements Arkéa (ZAC des Ateliers) :	11 K€
- Placements Arkéa (ZAC Cœur Ville) :	2 K€
- Compte courant Arkéa (ZAC des Ateliers) :	1 192 K€
- Compte courant Crédit Mutuel (ZAC des Ateliers) :	4 K€
- Compte courant Arkéa (Zac Briançon) :	976 K€
- Compte courant Arkéa (Zac Marignane) :	99 K€
- Compte courant CE (Zac Forcalquier) :	116 K€

* incluant DAT à hauteur de 3 000 K€

TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

Charges constatées d'avance : 180 K€

Il s'agit d'un compte de régularisation (prorata) pour les charges comptabilisées en 2019 et qui concernent l'exercice 2019.

Comptes de liaison : 26 129 K€

Les comptes de liaison enregistrent les flux entre les opérations et la structure. On retrouve pour contrepartie la même somme au passif dans les opérations et notamment :

- Trésorerie des opérations en mandats/CPI (compte bancaire en structure): 22 927 K€
- Avance sur opérations de Zac (à rembourser à la structure) : 2 180 K€
- Frais financiers internes facturés à la ZAC des Ateliers - Arles (à encaisser): 26 K€
- Frais financiers internes facturés à la ZAC des Chalus - Forcalquier (à encaisser) : 1 K€
- Rémunération de la ZAC des Ateliers - Arles (à encaisser) : 81 K€
- Rémunération de la ZAC des Chalus - Forcalquier (à encaisser) : 3 K€
- Rémunération de la ZAC Cœur de Ville - Briançon (à encaisser) : 354 K€
- Rémunération de la ZAC Marignane (à encaisser) : 32 K€

Ces comptes de liaison sont neutralisés en global dans les comptes sociaux de l'AREA qui présentent un total bilan de 70 004 k€ à fin 2019.

B. BILAN PASSIF

Capital, situation nette, capitaux (ou fonds) propres : 9 700 K€

Le capital versé au 31/12/2019 est de 462 K€. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 13/10/2017, a délégué sa compétence au Conseil d'Administration pour une augmentation de capital selon les modalités suivantes :

- Montant : 90 882 € maxi
- Durée de la délégation : 18 mois
- Nombre d'actions : 594
- Suppression du droit préférentiel de souscription au profit de collectivités ou groupements de collectivités de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Une première augmentation de capital marquant l'entrée de 7 nouveaux actionnaires a été constatée en 2018 :

- La Ville de Marignane,
- La Ville d'Embrun,
- La Communauté d'Agglomération Terre de Provence,
- La Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon,
- La Communauté de Communes de Serre-Ponçon,
- Le Conseil Départemental des Hautes Alpes
- La Communauté de Communes Cœur du Var

TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

En 2019, 4 nouveaux actionnaires ont rejoint la SPL, portant son capital à 3 017 actions pour un montant de 461 601 euros.

Après constatation du déficit enregistré sur l'exercice, les fonds propres représentent 9 700 K€.

Provisions pour risques et charges : 456 K€

Ce poste comprend l'ensemble des provisions constituées pour les contentieux, la médaille du travail et les travaux de clôtures d'opérations (cf. tableau des provisions, compte 1511000, 1518000, 153100, 157800).

Il est à noter que la gestion des indemnités de fin de carrière (IFC) des salariés de la société est confiée depuis 2008 à un prestataire externe (Cardif Groupe BNP). Dans le cadre de ce contrat, les fonds versés au cours des exercices antérieurs auprès de cet organisme représentent une valeur actualisée de 710 K€. Ces versements couvrent le passif social qui a été calculé pour 729 K€ (droits acquis des salariés). A noter que ce contrat couvre tout à la fois la SPL et le GIE (salariés transférés). Une régularisation contractuelle auprès de l'organisme d'externalisation sera effectuée en 2020.

Emprunts et dettes financières : 28 586 K€

Le découvert est utilisé à fin 2019 pour ses opérations :

- Compte courant Caisse d'Épargne (opérations Région) : 22 625 K€

Pour les concessions, la société a contracté 3 emprunts dont 2 sont en cours sur l'opération de Briançon.

En effet, l'emprunt dédié au financement de la ZAC d'Arles a été remboursé en 2019.

Ce solde d'emprunt est garanti par le concédant à hauteur de 40%.

En complément, il est enregistré en dettes financières diverses, 12 K€ concernant un solde en faveur de la SCI Nedelec pour les locaux de Marseille (montant identique à fin 2018).

Notons également, la présence d'un compte « de virement interne » pour un montant de 68 K€ qui se solde sur le mois de janvier 2020.

Avances et acomptes : 19 092 K€

Concerne les opérations de concession, dont notamment :

- un acompte de participation sur la ZAC des Ateliers : 14 614 K€
- un acompte de participation sur la ZAC Cœur de Ville : 4 169 K€
- un acompte sur Marignane Centre Ancien 300 K€
- 3 compromis signés sur la ZAC des Chalus : 9 K€

Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 14 734 K€

Dont :

- Factures 2019 non payées sur la structure : 251 K€

TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

- Les charges transférées par le GIE à la SPL :	3 095 K€
- Factures 2019 non payées sur les concessions :	574 K€
- Factures 2018 non payées sur les mandats/CPI :	5 774 K€
- Factures non reçues mais dont la charge est rattachée à l'exercice :	27 K€

Dettes fiscales et sociales : 1 473 K€

- la provision pour congés payés et compte épargne temps et coût liés au départ de certains salariés :	433 K€
- les cotisations sociales, impôts et taxes 2019 (IS, apprentissage, formation, construction) :	549 K€
- la TVA collectée et à payer :	192 K€
- la TVA sur factures à établir (produits à recevoir) :	269 K€
- le Montant du prélèvement à la source à reverser	30 K€

Autres dettes : 510 K€

Ce poste comporte principalement :

- Solde d'anciennes créances CPI/mandats pour 314 K€ qui sera soldé lors des clôtures des opérations.
- Le solde de Charges à payer pour 183 K€ au profit du GIE liées à la régularisation des stocks de congés et RTT au 1^{er} janvier 2018 suite au transfert du personnel vers le GIE.

Produits constatés d'avance : 507 K€

Les produits constatés d'avance comprennent :

- la rémunération anticipée sur la ZAC des Ateliers (cf. rémunération des concessions dans l'analyse détaillée des produits) pour un montant de 311 K€ (en structure).
- la neutralisation d'une subvention Anru sur l'opération Marignane Centre Ancien pour 196 K€

Comptes de liaison : 26 130 K€

Les comptes de liaison enregistrent les flux entre les opérations et la structure.

On retrouve, pour contrepartie, la même somme à l'actif dans la structure.

- Avances réalisées aux concessions (à rembourser) :	2 180 K€
- Trésorerie des opérations en mandats/CPI (compte bancaire en structure) :	22 927 K€
- Frais financiers internes facturés à la ZAC des Ateliers - Arles (à payer) :	26 K€
- Frais financiers internes facturés à la ZAC des Chalus - Forcalquier (à payer) :	1 K€
- Rémunération de la ZAC des Ateliers - Arles (à payer) :	575 K€
- Rémunération de la ZAC des Chalus - Forcalquier (à payer) :	3 K€
- Rémunération de la ZAC Cœur de Ville - Briançon (à payer) :	354 K€
- Rémunération de la concession Marignane Centre Ancien (à payer) :	32 K€
- Rémunération de la concession Varécopole (à payer) :	25 K€

Pour mémoire, ces comptes de liaisons se neutralisent dans le total bilan de la SPL.

TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

Délai de paiement

Pour les exercices ouverts depuis 1er juillet 2016, le rapport de gestion des sociétés dont les comptes sont certifiés par un Commissaire aux Comptes doit mentionner, aussi bien pour les clients que pour les fournisseurs, le nombre et le montant total des factures reçues ou émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Code du commerce Art. D 441-4).

	Article D. 441 II.- 1° : Factures <u>reçues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II.- 2° : Factures <u>émises</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées	1004	XXXXXXXXXX				14009	461	XXXXXXXXXX				4734
Montant cumulé des factures concernées TTC	8 615 895,70	3 587 748,06	5 421 154,92	9 095 973,74	87 777 629,89	125 882 106,81	7 387 178,19	11 317 244,61	2 949 484,56	11 444 507,49	99 009 820,69	129 728 216,86
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	6,41%	2,67%	4,03%	6,76%	80,13%	93,59%	XXXXXXXXXX					
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année	XXXXXXXXXX						5,39%	8,25%	6,53%	8,35%	71,48%	94,61%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 30 jours						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 30 jours					

TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

3.2.6 - SEMAREA

Les résultats de la SEM AREA sont sensiblement identiques entre 2018 et 2019.

Compte tenu de sa création récente, peu d'opérations sont affectées à cette structure ce qui explique cette évolution.

SEM 2019 en K€	2018	2019	Variation
+ Production Vendue (biens)			
+ Production vendue (services)	20	20	-0,25%
+ Autres		0	
CHIFFRE D'AFFAIRES	20	20	0,24%
+ Production stockée			
- Achats et charges externes	-39	-25	-37,50%
VALEUR AJOUTEE	-19	-5	75,75%
- Impôts, Taxes, Formations	0	0	-2,54%
- Salaires et Charges Sociales avant Int.	-4	-18	341,01%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-24	-23	2,48%
+ Reprises sur amort. et Prov.			
+ Produits divers de Gestion Courante			
+ Subventions d'exploitation			
- Dotation Amortissements et prov.			
- Autres Charges	0	0	-66,67%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-24	-23	2,50%
+ Produits Financiers			
- Intérêts et Charges Assimilées	0	0	-60,27%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-24	-23	2,52%
+ Produits Exceptionnels			
- Charges Exceptionnelles			
RESULTAT AVANT IS ET PARTICIPATION	-24	-23	2,52%
- Impôts sur les Bénéfices			
- Participation des Salariés			
TOTAL PRODUITS	20	20	-0,24%
TOTAL CHARGES	-44	-43	-1,38%
RESULTAT NET	-24	-23	2,32%

TROISIEME PARTIE : ACTIVITE JURIDIQUE ET FINANCIERE

3.2.7 -PREVISIONNELS FINANCIERS DE LA SPL AREA REGION SUD

Ce budget prévisionnel présente un résultat déficitaire pour l'exercice 2020 de - 2 866 K€ et tient compte de :

- La baisse par la Région de la rémunération du forfait de maintenance
- L'absence de compensation de l'évolution du forfait de rémunération de la maintenance par le vote de nouvelle opération
- Un maintien de la masse salariale, sans nouveau recrutement et avec un GVT à 2% et l'impact d'une rupture conventionnelle
- Une provision de l'ordre de 300 k€ pour différents litiges salariaux
- La fin de la subvention FEDER du projet « impulse »

AREA REGION SUD PREVISIONNEL SPL EN k€	2019	2020	2021
+ HONORAIRES - REM CONCESSIONS	8 412	5 876	5 928
+ AUTRES	1	2 597	2 597
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	8 413	8 473	8 525
-ACHATS ET CHARGES EXTERNES	-8 786	-9 494	-9 493
+ PRODUCTION STOCKEE	3 873	3 679	3 495
VALEUR AJOUTEE	3 500	2 658	2 527
- IMPÔTS, TAXES, FORMATIONS	-155	-130	-130
- SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	-3 879	-5 164	-5 266
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-534	-2 636	-2 869
+ REPRISES PROV; TRANSFERTS DE CHARGES	728	526	526
+ PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0	1	1
+ SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	74	0	0
- AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	-802	-753	-753
- AUTRES CHARGES	0	0	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	-534	-2 862	-3 095
+ PRODUITS FINANCIERS	4	0	0
- INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-2	-4	-4
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-532	-2 866	-3 099
+ PRODUITS EXCEPTIONNELS	1	0	0
- CHARGES EXCEPTIONNELLES	-17	0	0
RESULTAT AVANT IS ET PARTICIPATION	-548	-2 866	-3 099
- IMPÔTS SUR LES BENEFICES	0	0	0
- PARTICIPATION DES SALAIRES	0	0	0
TOTAL DES PRODUITS	9 220	9 000	9 052
TOTAL DES CHARGES	-9 768	-11 865	-12 151
RESULTATS NET	-548	-2 866	-3 099

ANNEXE

Tableau des contentieux



RAPPORT DES ELUS A LEUR COLLECTIVITE EXERCICE SOCIAL 2019

1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

Rédigé en application de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOTE DE PRESENTATION

La Région est actionnaire de la Société Publique Locale AREA Région Sud depuis 1987 et détient, au 31 décembre 2019, 94,17 % des actions, qui sont toutes publiques.
À cette date, le montant du capital s'élève à 461 601 € réparti en 3 017 actions, sur 26 actionnaires.

La société a pour objet la réalisation, pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire de :

- toute opération d'aménagement, de construction, de réhabilitation, de gros entretien, de maintenance, de gestion, des bâtiments et équipements dont les actionnaires sont propriétaires ou assurent la maîtrise d'ouvrage et toute prestation de services entrant dans ce cadre ;
- toute opération liée à l'efficacité et à la transition énergétique.

La Présidence du Conseil d'Administration est assurée par Monsieur Pierre-Paul LEONELLI, Conseiller Régional,

La Direction Générale est assurée par Monsieur Laurent GELLE-LACROIX

Le Commissariat aux Comptes est assuré par le Cabinet MAZARS.

Déroulement de l'exercice 2019 :

Vie sociale : 3 Conseils d'Administration se sont tenus avec pour événements principaux :

- constat de deux augmentations de capital ayant permis l'entrée de quatre nouvelles collectivités d'entrer à l'actionnariat de la société,
- information sur la remise en cause, par l'arrêt du Conseil d'Etat du 14 novembre 2018, de la composition de l'actionnariat des entreprises publiques locales,
- décision du Conseil d'Administration du 22 novembre 2019 pour l'ajout, en son sein, d'un second siège réservé aux actionnaires minoritaires, afin de renforcer le contrôle analogue (procédure en cours de finalisation).
- engagement de l'opération d'aménagement Varécopole dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté de Communes Cœur du Var,

Activité opérationnelle :

Au niveau de l'activité opérationnelle, l'AREA a contractualisé 278 opérations en 2019, y compris les contrats de maintenance annuelle :

- 274 pour le compte de la Région pour un montant de 859 376 K€
- 4 opérations pour le compte de ses autres actionnaires pour un montant de 35 369 K€.

Commande publique :

- 96 publicités pour le compte de la Région et 50 publicités pour d'autres maîtres d'ouvrage
- 698 marchés ont été notifiés en 2019 :
 - o 577 marchés de travaux
 - o 109 marchés de services
 - o 12 marchés de fournitures

Situation financière :

L'exercice 2019 affiche un résultat négatif de (-) 548 K€ :

Les produits s'élèvent à 13 092 K€

Les charges s'élèvent à (-) 13 640 K€

Evolution des moyens :

Durant cet exercice, poursuite de la phase de dématérialisation des consultations et préparation de la phase dématérialisation des factures.



Conseil municipal du 10/03/2021

ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AL 372 - ESCALIER DU PIED DU PROREL - MODIFICATION DE L'EMPRISE A ACQUERIR ET ABROGATION DE LA DEL N° 2015.07.08/095.

Note de synthèse N°22

■ Exposé des motifs :

La commune de Briançon avait été saisie par la copropriété « Le relais de la GUIANE » propriétaire de la parcelle cadastrée AL n°273, située au pied du Prorel, afin de régulariser la domanialité d'une emprise sur cette parcelle comportant un équipement d'escalier à fonction de desserte piétonne publique permettant d'accéder à la passerelle du premier étage du départ du Prorel.

Cette demande d'acquisition faisait suite aux questionnements sur le régime des responsabilités qui découle de l'usage public de cet équipement situé dans une enceinte privative.

En date du 8 juillet 2015, la délibération n° 95, approuvant favorablement l'acquisition de 20 m² à prélever sur la parcelle AL n° 372, à l'euro symbolique, a été votée.

Depuis un plan de bornage, a modifié la surface à acquérir, précisant à environ 89 m² l'emprise nécessaire au projet au lieu de 20m².

■ Enjeux :

Cette emprise et les équipements qu'elle comprend ayant un usage public, il est nécessaire de les acquérir, puis de les classer dans le domaine public communal.

La délibération de 2015 ne peut être utilisée pour la rédaction de l'acte, le différentiel entre la surface initiale de 20m² et celui de 89m² étant trop important, il convient alors de redélibérer et d'abroger la délibération n° 2015.07.08/095.

■ Calendrier de mise en œuvre :

La copropriété « Le relais de la GUIANE » doit redélibérer également pour faire voter cette modification de surface à céder.

Le projet de rédaction d'acte sera proposé par le notaire une fois ce vote effectif.

■ Incidence financière :

Le prix de cession au profit de la commune proposé et accepté par la copropriété est l'euro symbolique.

Tous les frais afférents à cette cession seront supportés par le vendeur (frais d'acte, de document d'arpentage etc...)

